

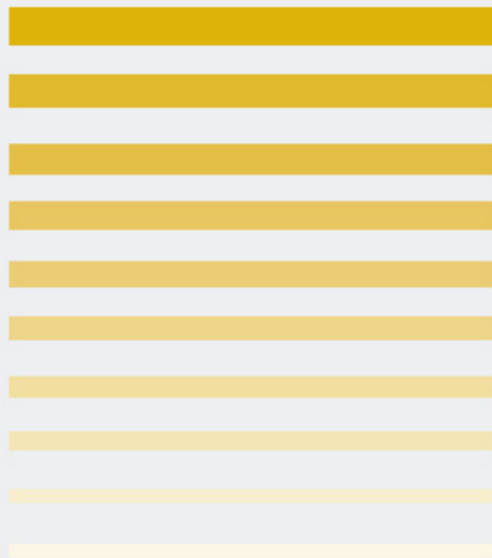


# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 18 - Numéro 15

15 avril 2021



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 1710-4149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>6</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Tribunal administratif des marchés financiers</b>	<b>10</b>
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>96</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>149</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
<b>5. Institutions financières</b>	<b>155</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
<b>6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>163</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>254</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
<b>8. Entreprises de services monétaires</b>	<b>260</b>
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
<b>9. Régimes volontaires d'épargne-retraite</b>	<b>266</b>
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
<b>10. Agents d'évaluation du crédit</b>	<b>271</b>

- 10.1 Avis et communiqués
- 10.2 Réglementation et lignes directrices
- 10.3 Désignation à titre d'agent  
d'évaluation du crédit
- 10.4 Sanctions administratives
- 10.5 Autres décisions

**Liste des acronymes et abréviation :**

- Autorité : Autorité des marchés financiers  
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages  
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et  
organismes dispensés de reconnaissance  
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la  
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation  
du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



# 2.

## Tribunal administratif des marchés financiers

---

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

---

## 2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

### 2.1.1 Rôle des audiences



## RÔLE DES AUDIENCES

[LIEN PERMANENT DE LA CHAMBRE DE PRATIQUE VIRTUELLE \(Guide des audiences virtuelles\)](#)

En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au [secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca](mailto:secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca)

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
14 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvoo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFMEVFB3U2U08wU3p4YIE0dz09">https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFMEVFB3U2U08wU3p4YIE0dz09</a>  ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 avril 2021 – 14 h 00				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Philippe Beaudoin Partie intimée  Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Shadley Bien-Aimé, s.e.n.c.  Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription  Conférence préparatoire  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85252273709?pwd=eWMrZjllMDVoOW5SbVBMRHcwVmxCdz09">https://us02web.zoom.us/j/85252273709?pwd=eWMrZjllMDVoOW5SbVBMRHcwVmxCdz09</a>  ID de réunion : 852 5227 3709 Code : 315816
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées  Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 avril 2021 – 14 h 00				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Gestion Financière Cape Cove Inc., Robert Audet, Jean-Christophe Daigneault, Efstratios Gavriil (Sean Gabriel), Calixa Capital Partners inc., Dany Bergeron, Claude Dufour, 9278-7381 Québec inc. et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  BCF s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de mesures intérimaires et demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 avril 2021 – 9 h 30				
2020-033	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandly Alteon Senat, Services financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Desjardins sécurité financière investissements inc. Partie mise en cause</p> <p>Banque Scotia, Banque Royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Brunet &amp; Brunet</p> <p>Cholette Houle Avocats</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i></p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89536988316?pwd=UXdNS3BPSHg2alBtU1dmNVh4MkZpUT09">https://us02web.zoom.us/j/89536988316?pwd=UXdNS3BPSHg2alBtU1dmNVh4MkZpUT09</a></p> <p>ID de réunion : 895 3698 8316 Code : 729163</p>
21 avril 2021 – 9 h 30				
2021-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>9813128 Canada inc. et Augustin Xieu Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Jeannot inc.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, de révocation de permis d'exploitation, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'une entreprise de services monétaires, et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89292032337?pwd=RXZ1bVRJd0N6TGthWitRcHpBc1pTd09">https://us02web.zoom.us/j/89292032337?pwd=RXZ1bVRJd0N6TGthWitRcHpBc1pTd09</a></p> <p>ID de réunion : 892 9203 2337 Code secret : 762650</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 avril 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beausnesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/83064327239?pwd=SE1vdmREQktKNkh1aG5sQkpvL0Y1UT09">https://us02web.zoom.us/j/83064327239?pwd=SE1vdmREQktKNkh1aG5sQkpvL0Y1UT09</a></p> <p>ID de réunion : 830 6432 7239 Code : 812976</p>
23 avril 2021 – 9 h 30				
2020-033	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandly Alteon Senat, Services financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Desjardins sécurité financière investissements inc. Partie mise en cause</p> <p>Banque Scotia, Banque Royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Brunet &amp; Brunet</p> <p>Cholette Houle Avocats</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i></p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89536988316?pwd=UXdNS3BPSHg2alBtU1dmNVh4MkZpUT09">https://us02web.zoom.us/j/89536988316?pwd=UXdNS3BPSHg2alBtU1dmNVh4MkZpUT09</a></p> <p>ID de réunion : 895 3698 8316 Code : 729163</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 avril 2021 – 9 h 00				
2020-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées  Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause  Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Gérin, Leblanc et Associés  Waite & Associés	Elyse Turgeon Chantal Denommée	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85189530304?pwd=NUNITWtkaitJWFIDbzA2YW9pc2dRdz09">https://us02web.zoom.us/j/85189530304?pwd=NUNITWtkaitJWFIDbzA2YW9pc2dRdz09</a>  ID de réunion : 851 8953 0304 Code : 620242
26 avril 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.  Séguin Racine, Avocats  Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Accord pour l'intimé Lemay  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0prOW5ZUE4yZnpzbEw0blJSSWk3dz09">https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0prOW5ZUE4yZnpzbEw0blJSSWk3dz09</a>  ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 avril 2021 – 9 h 30				
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Ian Pierre Lajoie Partie intimée  Dominic Longpré Partie intimée  Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Les services Légaux Farley Ltée.  Bernard, Roy (Justice – Québec)	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs  Conférence préparatoire  Par visioconférence  <a href="https://us02web.zoom.us/j/82987998936?pwd=L20vd3ZSYStxRCs2R2VKWkFmc1hxdz09">https://us02web.zoom.us/j/82987998936?pwd=L20vd3ZSYStxRCs2R2VKWkFmc1hxdz09</a>  ID de réunion : 829 8799 8936  Code : 961909
28 avril 2021 – 9 h 30				
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson Partie intimée  Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande en inconstitutionnalité  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/84411802157?pwd=SzBSb2l4QVBMT2d6L2lDUFRlYtIQ09">https://us02web.zoom.us/j/84411802157?pwd=SzBSb2l4QVBMT2d6L2lDUFRlYtIQ09</a>  ID de réunion : 844 1180 2157 Code : 710572



No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 avril 2021 – 9 h 30				
2020-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Assurances M. Lagrange inc., Danièle Baribeau et Robert Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Gérin, Leblanc et Associés	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi  Conférence préparatoire  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89764295244?pwd=dUV5a0IESWhMNik5dzFIL2hWUyt2QT09">https://us02web.zoom.us/j/89764295244?pwd=dUV5a0IESWhMNik5dzFIL2hWUyt2QT09</a>  ID de réunion : 897 6429 5244 Code : 830455
29 avril 2021 – 14 h 00				
2021-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Alain Poudrette et Rénald Moreau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 avril 2021 – 9 h 30				
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante  Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09">https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09</a>  ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820
4 mai 2021 – 9 h 30				
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées  Michel Caron Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jean-François Goulet, avocat   Fréchette avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives  Audience au fond  Par visioconférence  <a href="https://us02web.zoom.us/j/85886066427?pwd=R311ODFuQWpqb1ozUUpzZGdwKzRtUT09">https://us02web.zoom.us/j/85886066427?pwd=R311ODFuQWpqb1ozUUpzZGdwKzRtUT09</a>  ID de réunion : 858 8606 6427 Code : 246757

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 mai 2021 – 9 h 30				
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées  Michel Caron Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jean-François Goulet, avocat  Fréchette avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives  Audience au fond  Par visioconférence  <a href="https://us02web.zoom.us/j/85886066427?pwd=R3l1ODFuQWpqbl0zUUpRZGdwKzRtUT09">https://us02web.zoom.us/j/85886066427?pwd=R3l1ODFuQWpqbl0zUUpRZGdwKzRtUT09</a>  ID de réunion : 858 8606 6427  Code : 246757
13 mai 2021 – 14 h 00				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures de redressement  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144  Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 mai 2021 – 14 h 00				
2021-002	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Lucie Bouchard et Luciebouchard.com inc. Parties intimées</p> <p>Pierre Lalancette Partie intimée</p> <p>Sébastien Guillet Partie intimée</p> <p>Éric Pichette et Groogr Inc. Parties intimées</p> <p>Banque Royale du Canada Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>CSJ, Cabinet de services juridiques Inc.</p> <p>Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l.</p> <p>Services Juridiques Inter Rives Inc.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de levée d'ordonnance de blocage, de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
18 mai 2021 – 9 h 30				
2020-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Robillard et Les Assurances Robillard &amp; Associés inc. Parties intimées</p> <p>Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause</p> <p>Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Gérin, Leblanc et Associés</p> <p>Waite &amp; Associés</p>	Elyse Turgeon Chantal Denommée	<p>Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85189530304?pwd=NUNiTWtkaitJWFIDbzA2YW9pc2dRdz09">https://us02web.zoom.us/j/85189530304?pwd=NUNiTWtkaitJWFIDbzA2YW9pc2dRdz09</a></p> <p>ID de réunion : 851 8953 0304 Code : 620242</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Ordre des témoins</p> <p>Audience pro forma</p>
10 juin 2021 – 9 h 30				
2020-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Claude Duhamel, David Cournoyer, Bertrand Lussier et Éric Marchant Parties intimées</p> <p>Benoît Mercier Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dupuis Paquin avocats &amp; conseillers d'affaires Inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZuUEhqVkNDdDZHaitOV1NIUigrdz09">https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZuUEhqVkNDdDZHaitOV1NIUigrdz09</a></p> <p>ID de réunion : 863 2345 2913 Code : 685120</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 juin 2021 – 9 h 30				
2020-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Flavien Serge Mani Onana et Bio-1 Cameroon SARL Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Ibii Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et d'interdictions d'opérations sur valeurs  Conférence préparatoire  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/88329097046?pwd=cGdlS1ZLYnczQTdQenRPa3ZuVHhEdz09">https://us02web.zoom.us/j/88329097046?pwd=cGdlS1ZLYnczQTdQenRPa3ZuVHhEdz09</a>  ID de réunion : 883 2909 7046 Code : 772263
14 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées  Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée  Salia Hema Partie intimée  Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.  Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi  Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			
16 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
17 juin 2021 – 14 h 00				
2017-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Plante Partie intimée</p> <p>SOLO International Inc. Partie intimée</p> <p>Frederick Langford Sharp Partie intimée</p> <p>Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M<sup>e</sup> Marc R. Labrosse</p> <p>Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>



No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 juin 2021 – 14 h 00				
2020-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Youri Bourdon, Yuri Chagnon-Alarie et Keven Gauthier Rivard Parties intimées</p> <p>Alexandre Galasso Partie intimée</p> <p>Beaudoin, Rigolt et Associés inc. et Valeurs mobilières Whitehaven inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de suspensions d'inscription, de radiations d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
18 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salía Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauséne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi  Audience au fond
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			
22 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi  Audience au fond
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
28 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			
30 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
6 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			
8 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Adiaratou Coulibaly Partie intimée			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
2 septembre 2021 – 14 h 00				
2019-001	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-François Lemay Partie intimée</p> <p>Louis Graton Partie intimée</p> <p>Martin Tremblay Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Delegatus Services juridiques inc.</p> <p>Séguin Racine, Avocats</p> <p>Hudon Avocat inc.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

14 avril 2021

**2.1.2 Décisions****TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2020-019

DÉCISION N° : 2020-019-002

DATE : Le 31 mars 2021

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ELYSE TURGEON  
M<sup>e</sup> NICOLE MARTINEAU**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**  
Partie demanderesse

c.  
**OPÉRATION PHOENIX INC.**  
et  
**JONATHAN FORTE**  
Parties intimées

et  
**BANQUE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée ayant une succursale située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec) G1V 0B9  
Partie mise en cause

---

**DÉCISION**

---

**Table des matières****APERÇU****2**



2020-019-002

PAGE : 2

<b>QUESTIONS PRÉLIMINAIRES</b>	<b>4</b>
<b>Les objections à la preuve</b>	<b>4</b>
<b>Le cadre d'intervention du Tribunal en vertu de la LVM et de la LESF</b>	<b>14</b>
<b>Le fardeau de la preuve</b>	<b>15</b>
<b>ANALYSE</b>	<b>17</b>
<b>Question no 1 : L'offre au public par Phoenix et Jonathan Forte de plans permettant d'obtenir des unités de computation appelées C-Units utilisées pour le minage de cryptomonnaies est-elle en apparence un contrat d'investissement assujéti à la LVM?</b>	<b>17</b>
<b>Question no 2: Dans l'affirmative, est-ce que cette offre de contrats d'investissement au public constituerait un placement fait en contravention des dispositions de la LVM, soit sans prospectus ni inscription?</b>	<b>39</b>
<b>Question no 3 : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, abroger, maintenir ou modifier les ordonnances de nature protectrice, préventive et dissuasive qu'il a déjà rendues à l'encontre des intimés dans sa décision ex parte du 28 août 2020, et ce, selon la preuve présentée par les parties dans le cadre de l'audience au cours de laquelle les intimés ont fait valoir leur droit d'être entendus?</b>	<b>43</b>

## APERÇU

[1] Le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») est saisi d'une contestation des intimés Opération Phoenix inc. (« Phoenix ») et Jonathan Forte de la décision rendue *ex parte* le 28 août 2020<sup>1</sup> dans un contexte d'urgence, sans l'audition préalable de ceux-ci et en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé<sup>2</sup>.

[2] Cette décision faisait suite à une demande de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité »)<sup>3</sup> et prononçait, à l'encontre des intimés, des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, de blocage et des ordonnances visant à faire cesser des activités de sollicitation auprès du public par l'entremise d'un site web et de plateformes virtuelles, incluant des médias sociaux.

[3] Ceci s'inscrit dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité à l'égard des intimés relativement à des placements qui seraient effectués en contravention de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM »).

[4] Jonathan Forte est l'unique administrateur<sup>4</sup>, président et directeur général<sup>5</sup> de Phoenix, une société du Québec qui s'affiche comme offrant des services informatiques<sup>6</sup>. Le seul actionnaire de Phoenix est la société 9414-3245 Québec inc.<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Les motifs détaillés au soutien des ordonnances prononcées ont été rendus par le Tribunal le 8 septembre 2020 : *Autorité des marchés financiers c. Opération Phoenix inc.*, 2020 QCTMF 39.

<sup>2</sup> Art. 115.1, *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (« LESF »).

<sup>3</sup> L'Autorité est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »). Elle exerce les fonctions qui y sont prévues, et ce, conformément à l'article 7 de la LESF.

<sup>4</sup> Pièce D-1.

<sup>5</sup> Pièce D-5.

<sup>6</sup> Pièce D-1.

<sup>7</sup> Pièce D-1.

2020-019-002

PAGE : 3

qui a elle-même comme premier actionnaire la « Fiducie familiale Forte » et, comme deuxième actionnaire, Jonathan Forte<sup>8</sup>.

[5] L'Autorité allègue qu'en contravention à la LVM<sup>9</sup>, Phoenix et Jonathan Forte auraient sollicité et continueraient de solliciter des investisseurs, sans prospectus ni inscription, afin de les inciter à conclure des contrats d'investissement.

[6] En effet, selon l'Autorité, ils offriraient au public la possibilité d'acquérir des plans qui donnent droit à des unités de computation appelées C-Units utilisées pour effectuer le minage de cryptomonnaies. Cette activité s'effectuerait par l'entremise du site web Op.farm de Phoenix et la sollicitation s'effectue sur plusieurs sites et forums virtuels dont Facebook, le forum Bitcoin Talk, Twitter, Instagram, Telegram et Discord.

[7] De leur côté, les intimés allèguent que les affaires qu'ils exploitent ne constituent pas des contrats d'investissement et ne seraient conséquemment pas assujetties aux obligations prévues à la LVM.

[8] Selon eux, l'offre de plans pour l'obtention d'unités de computation appelées C-Units, ne peut être assimilée à une valeur mobilière au sens de la LVM. À leur avis, il ne s'agit que d'un service de location de cartes graphiques utilisées pour réaliser des calculs informatiques pour la science et la chaîne de blocs.

[9] Ainsi, ils prétendent qu'aucun manquement apparent à la LVM ou acte contraire à l'intérêt public n'a été commis par les intimés et qu'il y a donc lieu d'abroger ou d'annuler les ordonnances prononcées par le Tribunal le 28 août 2020.

[10] Dans le cadre de son analyse, le Tribunal a répondu aux questions en litige suivantes :

1. L'offre au public par Phoenix et Jonathan Forte de plans permettant d'obtenir des unités de computation appelées C-Units utilisées pour le minage de cryptomonnaies est-elle en apparence un contrat d'investissement assujetti à la LVM?
2. Dans l'affirmative, est-ce que cette offre de contrats d'investissement au public constituerait un placement fait en contravention des dispositions de la LVM, soit sans prospectus ni inscription?
3. Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, abroger, maintenir ou modifier les ordonnances de nature protectrice, préventive et dissuasive qu'il a déjà rendues à l'encontre des intimés dans sa décision *ex parte* du 28 août 2020, et ce, selon la preuve présentée par les parties dans le cadre de l'audience au cours de laquelle les intimés ont fait valoir leur droit d'être entendus ?

[11] Le Tribunal a répondu positivement à ces trois questions et a décidé, dans l'intérêt public, d'accueillir partiellement la demande de l'Autorité et de maintenir dans la quasi-totalité les ordonnances qu'il a précédemment rendues à l'encontre des intimés.

---

<sup>8</sup> Pièce D-6.

<sup>9</sup> Art. 11 et 148 LVM.

2020-019-002

PAGE : 4

[12] Il s'agit d'ordonnances d'interdiction à l'encontre de Phoenix et de Jonathan Forte, des ordonnances de blocage à l'encontre de Phoenix et à l'égard de la mise en cause et des ordonnances visant à faire cesser des activités de sollicitation de Phoenix et de Jonathan Forte par l'entremise d'un site web et de plateformes virtuelles.

### QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

[13] En premier lieu et avant de procéder à l'analyse des questions en litige soulevées par cette affaire, il convient de trancher les objections à la preuve qui ont été formulées par les parties lors de l'audience et prises sous réserves. En second lieu, il convient de cadrer le pouvoir d'intervention du Tribunal. En troisième lieu, il convient de préciser le fardeau de preuve auquel sont assujetties les parties devant le Tribunal.

#### Les objections à la preuve

[14] Par le présent jugement, le Tribunal dispose de ces objections.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-7 intitulée « En liasse, copies de la page Telegram de l'intimée Phoenix effectuées respectivement les 28 juillet 2020, 5 août 2020 et 7 août 2020 »**

[15] Cette pièce a été déposée au soutien du paragraphe 27 de la demande de l'Autorité pour soutenir l'affirmation selon laquelle Jonathan Forte est administrateur et propriétaire de la page Telegram de Phoenix.

[16] Les intimés considèrent cette pièce incomplète puisqu'il ne s'agit que d'un extrait de ce site. L'Autorité quant à elle réplique que cette pièce est un extrait de la pièce D-18 laquelle contiendrait sur 1106 pages l'ensemble des échanges de la page Telegram de Phoenix. L'enquêteur de l'Autorité témoigne avoir procédé à l'analyse et l'extraction de cette pièce et a témoigné sur plusieurs éléments pertinents de cette pièce.

[17] Le Tribunal souligne que lors de l'audience, Jonathan Forte a témoigné. Il affirme avoir créé une communauté de clients sur une plateforme web comme Telegram ou ces derniers s'y joignent et discutent entre eux et qu'un client a créé la communauté de Discord qu'il a ensuite ajouté au site de Phoenix. Il intervient sur ces forums notamment sur Telegram<sup>10</sup>.

[18] Vu ces témoignages et le contenu de la pièce D-18 qui incorpore le contenu de la pièce D-7, le Tribunal n'entend pas utiliser la pièce D-7. En conséquence, il considère qu'il n'y a pas lieu de trancher cette objection.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-16 intitulée « En liasse, copies de la page du groupe Telegram de l'intimée Phoenix qui montrent que KC en est un administrateur »**

[19] Cette pièce est un extrait d'échanges entre l'enquêteur de l'Autorité et un internaute sur le groupe Telegram.

---

<sup>10</sup> Pièce D-18, p. 792.

2020-019-002

PAGE : 5

[20] Les intimés s'objectent au motif qu'il s'agit d'échanges entre des tierces parties, qu'il s'agit de oui-dire et ils remettent en question la valeur probante de cette pièce.

[21] Pour établir la recevabilité d'un élément de preuve devant le Tribunal, il convient d'examiner les règles qui s'appliquent à ce dernier.

[22] Le *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*<sup>11</sup> (« Règles de procédure du Tribunal ») établit notamment le cadre dans lequel les demandes présentées au Tribunal sont entendues.

[23] Ce règlement vise à simplifier et accélérer le déroulement des audiences et encourage la collaboration entre les parties et les avocats<sup>12</sup>.

[24] Il faut rappeler que le Tribunal exerce des activités purement juridictionnelles et est régi par les articles 9 et suivants de la *Loi sur la justice administrative*<sup>13</sup> (« LJA »).

[25] Selon ces articles, les procédures devant le Tribunal doivent être conduites de manière à permettre un débat loyal dans le respect du devoir d'agir de manière impartiale<sup>14</sup>.

[26] Ces articles, tout comme l'article 56 des Règles de procédure du Tribunal, prévoient également que le Tribunal est maître de la conduite de l'audience.

[27] L'article 11 de la LJA mentionne également que l'organisme « *doit toutefois, même d'office, rejeter tout élément de preuve obtenu dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux et dont l'utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice* »<sup>15</sup>.

[28] L'article 115.6 de la LESF est au même effet.

[29] L'article 75 des Règles de procédure du Tribunal stipule que ce dernier n'est pas tenu de suivre les règles ordinaires de la preuve en matière civile.

[30] L'article 80 de ces mêmes règles indique que le oui-dire est recevable devant le Tribunal, si cette preuve offre des garanties raisonnables de crédibilité, et ce, sous réserve des règles de justice naturelle.

[31] L'article 11 de la LJA mentionne que le Tribunal « *décide de la recevabilité des éléments et des moyens de preuve* » et qu'il « *peut, à cette fin, suivre les règles ordinaires de la preuve en matière civile* ».

[32] Ainsi, il est clair que le Tribunal peut suivre les règles de preuve applicables en matière civile, mais rien ne l'y oblige.

[33] Son application des règles de droit civil doit être conciliable avec le régime de droit administratif qui prévoit une plus grande souplesse dans l'administration de la

---

<sup>11</sup> *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*, RLRQ, E-6.1, r. 1.

<sup>12</sup> *Id.*, art. 1.

<sup>13</sup> *Loi sur la justice administrative*, RLRQ, c. J-3.

<sup>14</sup> *Id.*, art. 9.

<sup>15</sup> *Id.*, art. 11.

2020-019-002

PAGE : 6

preuve et de la procédure et dont la limite est l'atteinte aux droits et libertés fondamentaux et la déconsidération de l'administration de la justice.

[34] L'article 72 des Règles de procédures du Tribunal stipule que toute partie peut présenter une preuve pertinente pour la détermination de ses droits et obligations.

[35] L'article 74 de ces mêmes règles prévoit que le Tribunal peut subordonner la recevabilité de la preuve à des règles de communication préalable.

[36] Ceci permet à une partie de ne pas être prise par surprise par une telle preuve, de se préparer en conséquence et de permettre à une partie de la commenter ou d'en contredire la substance par contre-interrogatoire ou autrement.

[37] En la présente instance, l'ensemble des pièces alléguées par les parties ont été communiquées suffisamment à l'avance.

[38] Le Tribunal rappelle que les règles d'admissibilité de la preuve s'appliquent avec plus de flexibilité devant le Tribunal que devant les tribunaux judiciaires. Cette souplesse vise, aux premiers chefs, l'efficacité et la recherche pragmatique de la vérité.

[39] Il ressort donc de ce cadre que la règle à suivre pour le Tribunal est celle de la pertinence sous réserve de l'obligation du Tribunal de rejeter tout élément de preuve obtenu dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux et dont l'utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. Ainsi toute preuve pertinente est admissible à moins qu'une règle particulière ne prévoie son exclusion.

[40] Or, dans le présent cas, le Tribunal considère que dans une affaire où est alléguée l'offre au public de valeurs mobilières par l'entremise d'Internet, le contenu des divers échanges apparaissant sur ces médias sociaux est pertinent.

[41] Ce contenu provient généralement de ce même public que le Tribunal a pour mission de protéger.

[42] Ce contenu est public, il a été obtenu légalement par un enquêteur de l'Autorité dans le cadre de ses fonctions.

[43] Les intimés allèguent qu'il s'agit d'une conversation entre un enquêteur infiltrateur et un tiers qui agit sous un pseudonyme et qu'ils ne peuvent se défendre convenablement puisqu'ils ignorent l'identité de ce tiers et qu'il s'agit de ouï-dire.

[44] Le ouï-dire étant admissible, le Tribunal ne retient pas l'objection des intimés sur ce point. La preuve présente des garanties suffisantes de fiabilité et les intimés peuvent y répondre.

[45] Ceci étant et malgré qu'il permette le dépôt du document en preuve, il souligne qu'il lui appartient d'en évaluer la force probante dans le cadre de ce litige.

[46] En ce qui a trait à l'argument des intimés qu'ils ne peuvent se défendre convenablement vu le pseudonyme, le Tribunal soumet qu'en raison du fait que le document a été transmis avant l'audition, ils ont eu amplement le temps de se préparer et d'établir leur argument à l'encontre de cette preuve. Le contre-interrogatoire n'étant

2020-019-002

PAGE : 7

pas le seul moyen de défense à leur disposition, tel que le Tribunal l'a d'ailleurs déjà précisé dans une autre affaire :

« [273] Dans cette affaire, le procureur de l'intimée Delgado allègue qu'en ne faisant pas témoigner les témoins 1, 2 et 3, l'Autorité nie le droit de sa cliente à un contre-interrogatoire de ces personnes et le fait pour le Tribunal d'accepter ce ouï-dire constitue un déni de justice pour sa cliente.

[274] Le Tribunal rejette cet argument et il ne rejettera pas purement et simplement les témoignages reçus par ouï-dire sur cette seule base.

[277] L'auteur Patrice Garant écrit, dans son ouvrage *La justice invisible ou méconnue. Propos sur la justice et la justice administrative*, ce qui suit à propos du ouï-dire devant les tribunaux administratifs :

« Le ouï-dire est un type de preuve indirecte. C'est « ce qu'on connaît pour l'avoir entendu dire », c'est ce que rapporte une personne pour l'avoir entendu dire ou l'avoir appris par une personne qui, elle, en a été témoin soit oculaire, soit auriculaire. Le ouï-dire, ce sont les faits ou les événements que l'on relate à partir d'un rapport ou d'un journal que l'on a lu, ou à partir d'une émission de télévision que l'on a vue. Celui qui rapporte le ouï-dire devant un tribunal relate une preuve indirecte ou secondaire : Il est en quelque sorte le porte-parole des témoins directs de l'événement.

Le tribunal administratif, maître de la procédure, peut accueillir toute preuve même indirecte. En principe, la preuve par ouï-dire est admissible devant un tribunal quasi judiciaire pourvu que les règles de la justice naturelle soient respectées.

[...] Il n'y est pas astreint par le Code civil ou le Code de procédure civile. Comme le rappelle Yves Ouellette, le tribunal doit, en admettant le ouï-dire, vérifier « si le moyen de preuve offre des garanties raisonnables de fiabilité et si toutes les parties ont la possibilité de le contredire ou de le corriger ». Et il ajoute que « l'impossibilité de contre-interroger ne rend pas le ouï-dire inadmissible ». Selon Lord Denning:

[...] the tribunal must observe the rules of natural justice, but this does not mean that it must be tested by cross-examination. It only means that the tribunal must give the other side a fair opportunity of commenting on it and of contradicting it.

Le tribunal administratif du Québec (TAQ) écrit :

Il est maintenant bien établi que le ouï-dire est acceptable devant les tribunaux administratifs, mais à la condition que le moyen de preuve ait des garanties raisonnables de fiabilité et que toutes les parties aient la possibilité de le contredire ou de le corriger. L'impossibilité de contre-interroger ne rend pas le ouï-dire inadmissible.

[...]

2020-019-002

PAGE : 8

On peut donc soutenir qu'en droit administratif la preuve par oui-dire est permise. Toutefois, le tribunal doit voir à ce que la partie adverse puisse faire face à cette preuve de façon adéquate, mais pas nécessairement pas la voie du contre-interrogatoire. »<sup>16</sup>

[Références omises]

[47] Au surplus, à la lecture des autres pièces de ce dossier dont la pièce D-18, cet argument surprend puisque le Tribunal a été à même de constater dans les échanges intégraux du forum Telegram duquel est extraite la pièce D-16 que Jonathan Forte a eu plusieurs échanges directs avec l'interlocuteur KC<sup>17</sup> et l'interlocuteur Shintu<sup>18</sup> dont il est question dans cette pièce D-16.

[48] En conséquence, le Tribunal considère que cette pièce est pertinente et a été obtenue légalement par l'enquêteur.

[49] Le rejet d'une telle pièce nuirait à la recherche de vérité dans une demande de mesures conservatoires basée sur la sollicitation du public investisseur en vertu de la LVM.

[50] Tel que le mentionne la Cour d'appel relativement à la notion de pertinence, il faut regarder le dossier dans son ensemble pour l'évaluer correctement :

« [13] En considérant le procès dans son ensemble, on doit maintenant aborder la question de pertinence. Avec respect pour l'opinion contraire, la preuve offerte me paraît pertinente, en tenant compte des éléments du dossier mis à notre disposition, même pour établir le contenu de la servitude et sa violation le cas échéant. La notion de pertinence s'apprécie, en effet, par rapport à l'obligation des parties de faire la preuve de l'ensemble des éléments de base de leur réclamation.

[14] Nadeau et Ducharme font observer que pour déterminer si un élément de preuve est pertinent, on doit rechercher s'il permet d'établir les faits générateurs du droit réclamé. Il faut donc s'interroger au préalable sur la nature du droit réclamé. Ensuite, on essaie de déterminer si la preuve offerte établit, ou du moins tend à démontrer, les faits générateurs ou constitutifs du droit réclamé.

[15] Nous sommes encore dans un système de procédure qui, sauf exception, laisse à la partie et à ses avocats la conduite de sa preuve. Il leur appartient de déterminer comment ils la feront, par quel témoin et à l'aide de quels documents. L'intervention du juge vise suivant les cas à empêcher ou à arrêter une preuve illégale. Elle est nécessaire aussi sur le plan de la pertinence pour gérer de façon utile le temps de la cour et éviter que le débat ne dévie sur des problèmes qui ne permettront pas de faire progresser le dossier ou d'établir de quelque façon les éléments constitutifs de la demande ou de la défense : [...]

<sup>16</sup> *Autorité des marchés financiers c. World Financial Group Insurance Agency of Canada Inc.*, 2018 QCTMF 22.

<sup>17</sup> Pièce D-18, p. 787, 856, 857, 860, 861, 862, 996.

<sup>18</sup> Pièce D-18, p. 791.



2020-019-002

PAGE : 9

[16] Ces fonctions s'exécutent en retenant qu'une preuve est un tout, dont le plus souvent les éléments ne sont offerts que graduellement. Il est souvent difficile d'apprécier la valeur probante d'un élément particulier sans avoir vu l'ensemble de la preuve. On ne peut s'empêcher de penser que l'adoption graduelle de meilleurs systèmes de communication de preuve entre les parties faciliterait à cet égard la tâche du tribunal et permettrait une meilleure utilisation de son temps. »<sup>19</sup>

[Références omises]

(Nous soulignons)

[51] En l'espèce, la connexité à la question en litige réside dans la démonstration et la preuve de l'offre au public de C-Units par Phoenix nécessitant la mise en place de mesures conservatoires pour protéger le public. Notamment, les interventions des divers participants aux forums de discussions sur Internet est pertinente à l'évaluation que doit faire le Tribunal.

[52] Ceci étant, pour déterminer s'il y aurait placement de valeurs mobilières fait en contravention avec la LVM, le témoignage de l'enquêteur de l'Autorité appuyé, entre autres, de cette pièce D-16 sera pertinent pour l'appréciation du Tribunal.

[53] Vu ce qui précède, le Tribunal rejette l'objection et accepte le dépôt en preuve de la pièce D-16. Le Tribunal souligne qu'en toutes circonstances, il lui appartient d'évaluer la valeur probante d'un tel élément de preuve.

[54] Il va s'en dire que la multiplicité des interventions et des intervenants peut avoir une influence sur la valeur probante d'un tel élément de preuve.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-17 intitulée « Copie d'un extrait de discussion sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix effectuée le 28 juillet 2020 »**

[55] Dans cet extrait du groupe Telegram, il apparaît que 819 membres composeraient ce groupe au 28 juillet 2020 et que certains plans seraient disponibles et un utilisateur a un échange de bienvenue avec l'enquêteur qui agit dans le cadre d'une opération d'infiltration.

[56] Les intimés soulèvent la même objection que pour la pièce D-16.

[57] Pour les mêmes motifs que l'objection précédente, celle-ci est rejetée par le Tribunal.

[58] Le Tribunal considère pertinents et admissibles les échanges tenus par l'enquêteur de l'Autorité dans son identité d'infiltration et il lui appartient d'évaluer la valeur probante de cette preuve.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-19 intitulée « En liasse, un message de l'utilisateur Cryptobomb sur Telegram en date du 7 mai 2020,**

---

<sup>19</sup> *Domaine de la rivière inc. c Aluminium du Canada Ltée*, 1985 CanLII 2989 (QC CA)



2020-019-002

PAGE : 10

**un message de l'utilisateur Rahul Krishna sur Telegram et un message de l'utilisateur KC sur Telegram en date du 2 juillet 2020 »**

[59] Dans cet échange, un utilisateur éprouve des problèmes et échange avec les modérateurs du groupe eu égard à son acquisition d'un plan de C-Units. Jonathan Forte intervient à la fin pour indiquer qu'il sera en ligne pour quelques heures et l'invite à lui transmettre les difficultés.

[60] Pour les mêmes motifs que l'objection à la pièce D-16, celle-ci est rejetée par le Tribunal. Le Tribunal considère pertinente et admissible cette pièce d'autant plus que dans son témoignage Jonathan Forte a mentionné intervenir sur Telegram.

[61] Il appartient donc au Tribunal d'évaluer la valeur probante de cette preuve.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-22 intitulée « En liasse, messages de KC sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix en date du 6 juin 2020 et du 18 juin 2020 »**

[62] Il s'agit d'un échange entre l'utilisateur KC et des internautes faisant la promotion des services de Phoenix. Ceci étant un extrait de la pièce D-18 qui est admissible, le Tribunal considère qu'il n'y a pas lieu de trancher cette objection puisqu'il n'a pas considéré cette pièce dans sa décision. Dans son appréciation de l'offre faite au public de C-Units, le Tribunal n'a pas tenu compte des représentations qui ne provenaient pas de Jonathan Forte et de Phoenix.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-23 intitulée « Message de Guillaume sur Telegram en date du 16 juillet 2020 »**

[63] Dans cet échange, un utilisateur du groupe Telegram de l'intimée Phoenix mentionne qu'il est québécois et qu'il utilise le pseudonyme « Guillaume ». Cette pièce est déposée par l'enquêteur de l'Autorité qui a retracé ces échanges dans son enquête et en a fait une capture d'écran.

[64] Pour les mêmes motifs que l'objection à la pièce D-16, celle-ci est rejetée par le Tribunal. Le Tribunal considère pertinente et admissible cette pièce d'autant plus que cet extrait apparaît des conversations qui proviennent de la pièce D-18 à la page 1055 laquelle est déposée en preuve.

[65] Il appartient donc au Tribunal d'évaluer la valeur probante de cette preuve.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-24 intitulée « En liasse messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur Telegram par lesquels ils déclarent avoir investi »**

[66] Cette pièce est un amalgame d'extraits de la pièce D-18 laquelle est déposée en preuve. Les intimés prétendent que cette pièce est une tronçature et exigent l'appariement avec D-18.

[67] Pour les mêmes motifs que l'objection à la pièce D-16, celle-ci est rejetée. Le Tribunal considère pertinente et admissible cette pièce D-24 d'autant plus qu'il s'agit d'un extrait de la pièce D-18.

2020-019-002

PAGE : 11

[68] Le Tribunal souligne que dans son témoignage Jonathan Forte a mentionné que plus de 400 personnes avaient fait l'acquisition de C-Units. Le Tribunal considère que la pièce D-18 fait la mention de personnes qui auraient acquis des C-Units et précise qu'au stade des mesures conservatoires le nombre exact de personnes qui auraient fait l'acquisition de C-Units est de peu d'importance si le Tribunal détermine qu'il y a manquement apparent à la LVM.

[69] Il appartient donc au Tribunal d'évaluer la valeur probante de cette preuve, dans le contexte des mesures conservatoires qui lui sont demandées.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-25 qui est une vidéo qui montre la page du groupe Discord de l'intimée Phoenix en date du 4 août 2020**

[70] Les intimés s'objectent au dépôt de cette pièce au motif qu'elle provient d'un tiers, qu'il n'y a pas de lien avec Phoenix et qu'il s'agit de ouï-dire.

[71] Cette vidéo, qui est une capture d'écran réalisée par l'enquêteur de l'Autorité avec le logiciel Snag it, démontre que Jonathan Forte ferait partie des utilisateurs de ce forum Discord. La vidéo ferait certains liens avec les installations de Phoenix à Québec, ainsi que des liens vers le groupe Telegram de Phoenix. Les plans de Phoenix y sont annoncés et certains résultats de minages sont aussi annoncés par des utilisateurs.

[72] Le Tribunal rappelle que le ouï-dire est admissible devant le Tribunal sous réserve de l'évaluation que fera le Tribunal de sa crédibilité tel que le stipulent ses règles de procédure. Au surplus, le Tribunal considère que cette pièce est pertinente et accepte son dépôt.

[73] Il appartient au Tribunal d'en évaluer la force probante et le Tribunal rappelle qu'il n'y a pas lieu de confondre la force probante d'une pièce avec son admissibilité.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-26 qui est une capture d'écran d'une invitation Discord au groupe de l'intimée Phoenix**

[74] Cette capture d'écran a été faite par l'enquêteur de l'Autorité lors de son opération d'infiltration et démontre que ce dernier a été invité à se joindre au groupe Discord.

[75] Les intimés s'objectent au dépôt de cette pièce au motif qu'on ne peut confirmer qu'il s'agit bien du même Op.farm et que cette page n'est pas contrôlée par Op.farm.

[76] Le Tribunal n'a pas tenu compte de cette pièce pour les fins de sa décision et, au surplus, il ne la trouve pas pertinente au litige.

[77] En conséquence, il accueille l'objection des intimés sur la base de la non pertinence.

2020-019-002

PAGE : 12

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-27 qui est intitulée : « En liasse, messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur Discord par lesquels ils déclarent avoir investi »**

[78] Cette capture d'écran du forum Discord faite par l'enquêteur de l'Autorité démontre qu'une personne aurait fait l'acquisition de C-Units.

[79] Les intimés s'objectent au motif qu'on ne peut confirmer qu'il s'agit bien du même Op.farm et que cette page n'est pas contrôlée par Op.farm.

[80] Le Tribunal considère qu'en lien avec le témoignage de l'enquêteur ce document est pertinent et intègre. Il lui appartient d'en évaluer la force probante quoiqu'il rappelle que Jonathan Forte a témoigné à l'effet qu'environ 400 personnes avaient fait l'acquisition de C-Units.

[81] En conséquence, il rejette l'objection des intimés.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-28 intitulée « Copie de la page du forum BeerMoney sur laquelle apparaît la publication d'OP.farm et D-29 qui est une extraction de ce forum »**

[82] Pour la pièce D-28, cette page de cet autre forum est composée de commentaires d'utilisateurs sur les activités de Phoenix et comporte des hyperliens vers le site de Phoenix et des photos de leurs installations.

[83] Les intimés s'y objectent pour les mêmes raisons que pour la pièce D-16. Certaines personnes y déclarent avoir acheté des plans de Phoenix et les extraits pertinents concernant ces personnes sont déposées sous D-29.

[84] Par ailleurs, le Tribunal constate qu'aucune publication sur ce forum n'émane de Phoenix ou de Jonathan Forte. En conséquence, il n'ordonne pas de retirer des publications de ce forum puisqu'ils n'en sont pas les auteurs.

[85] Pour les mêmes motifs que l'objection à la pièce D-16, celle-ci est rejetée par le Tribunal. Le Tribunal considère que ces pièces D-28 et D-29 sont pertinentes et admissibles, notamment eu égard aux déclarations de tiers disant avoir acheté des plans de Phoenix.

[86] Il appartient au Tribunal d'évaluer la force probante de cette pièce.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-36 intitulée « Vidéo publiée par CryptoTwist en date du 28 juillet 2020 »**

[87] Il s'agit d'une vidéo d'un adhérent aux plans de Phoenix qui fait une démonstration du site de Phoenix et de son acquisition d'un plan.

[88] Le Tribunal n'a pas considéré cette pièce dans son appréciation de la preuve au soutien de la présente affaire. En conséquence, il considère qu'il n'y a pas lieu de considérer cette objection.

[89] D'ailleurs, en contre-preuve, l'intimé lui-même a présenté en preuve une démonstration très détaillée d'une acquisition de C-Units auprès de Phoenix, laquelle a été considérée par le Tribunal dans son appréciation.

2020-019-002

PAGE : 13

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-37 qui est une copie de l'article publié le 19 mai 2020 par Anca F. sur le site Coindoo**

[90] Les intimés s'objectent au dépôt de cette pièce au motif qu'elle provient d'un tiers. L'Autorité quant à elle indique que le dépôt vise à démontrer l'existence du document, mais pas la preuve de son contenu.

[91] Cette publication émane effectivement d'un tiers qui publie sur ce site l'offre de Phoenix au public.

[92] Le Tribunal considère qu'il n'y a pas lieu de statuer sur cette objection, puisqu'il n'a pas tenu compte de cette preuve dans son appréciation.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-38 qui est une copie d'une page du site web FoxyRating portant sur l'intimée Phoenix en date du 28 juillet 2020**

[93] Les intimés s'objectent au dépôt de cette pièce au motif qu'elle provient d'un tiers et non de Phoenix. L'Autorité quant à elle prétend que cette publication lui permet de constater que des personnes auraient adhéré à l'offre de Phoenix. Cette pièce s'accompagne du témoignage de l'enquêteur de l'Autorité sur ses démarches d'enquête.

[94] Dans ce contexte et pour les mêmes motifs que ceux de l'objection de D-16, le Tribunal considère cette preuve pertinente quoiqu'il lui appartient d'en évaluer la force probante. Au stade des mesures conservatoires, elle pourrait aider à démontrer au Tribunal la diffusion de l'offre de Phoenix sur Internet par l'intelligence collective.

[95] Le Tribunal rejette l'objection des intimés.

- **Objection des intimés au dépôt de la pièce D-39 qui est intitulée : « En liasse, messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur d'autres plateformes par lesquels ils déclarent avoir investi »**

[96] Il s'agit d'une capture d'écran faite par l'enquêteur de l'Autorité dans le cadre de son enquête prise à partir de diverses plateformes web sur lesquelles des personnes auraient affirmé avoir acquis des C-Units.

[97] Les intimés s'objectent à ce dépôt pour les mêmes motifs que les objections précédentes à savoir qu'il s'agit de publications de tiers.

[98] Le Tribunal considère qu'en lien avec le témoignage de l'enquêteur ce document est pertinent. Il lui appartient d'en évaluer la force probante quoiqu'il rappelle que l'intimé Jonathan Forte a témoigné à l'effet qu'environ 400 personnes avaient fait l'acquisition de C-Units.

[99] En conséquence, il rejette l'objection des intimés.

### Le cadre d'intervention du Tribunal en vertu de la LVM et de la LESF

[100] Tel que le mentionne la Cour suprême du Canada dans la décision *Asbestos*<sup>20</sup>, la compétence du Tribunal en matière d'intérêt public est fondée sur les objets principaux de la LVM à savoir : « protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses » et « favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance en ceux-ci »<sup>21</sup>.

[101] Ainsi, en rendant sa décision, le Tribunal doit : « prendre en considération l'incidence d'une intervention dans l'intérêt public sur l'efficacité des marchés financiers et sur la confiance du public en ces marchés financiers »<sup>22</sup>.

[102] Afin d'atteindre les objectifs de protection du public des lois qu'il applique, le Tribunal doit interpréter largement les dispositions de ces lois. Il est ainsi reconnu par la jurisprudence que la LVM doit recevoir une interprétation large qui tient compte des réalités économiques qu'elle vise. Le fond doit l'emporter sur la forme. À cet égard, la Cour suprême du Canada s'exprime comme suit dans la décision *Pacific Coast Coin Exchange*<sup>23</sup> :

« On doit donner à ce genre de législation protectrice une interprétation large qui tienne compte des réalités économiques qu'elle vise. L'élément décisif est le fond et non la forme. Comme on l'a souligné dans *Tcherepnin v. Knight*, à la p. 336 :

[Traduction]...en cherchant la signification et la portée de l'expression « valeurs mobilières » dans la Loi, le fond doit l'emporter sur la forme et l'accent doit être mis sur la réalité économique.

[...]

Elle contient un principe souple plutôt que statique, capable de s'adapter aux innombrables plans employés par ceux qui cherchent à utiliser l'argent des autres en leur promettant des profits. [...] »<sup>24</sup>

[103] Dans l'affaire *Infotique Tyra inc.*<sup>25</sup>, la Cour d'appel du Québec a appliqué à la loi québécoise sur les valeurs mobilières les principes d'interprétation établis par la Cour suprême du Canada dans *Pacific Coast Coin Exchange*<sup>26</sup> et a mentionné ce qui suit :

« Le principe d'interprétation large rattaché à une loi du type de la loi ontarienne sur les valeurs mobilières tenait compte du but visé par une telle législation, soit la protection du public investisseur. La loi ontarienne, comme la loi québécoise sur les valeurs mobilières, doivent être interprétées d'une façon libérale puisqu'elles visent à protéger le public en

<sup>20</sup> *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Id.*, par. 41.

<sup>23</sup> *Pacific Coast Coin Exchange c. Ontario Securities Commission*, [1978] 2 R.C.S. 112, 127-128.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Infotique Tyra inc. c. Québec (Commission des valeurs mobilières)*, 1994 CanLII 5940.

<sup>26</sup> *Pacific Coast Coin Exchange*, préc., note 23.

2020-019-002

PAGE : 15

rendant obligatoire la divulgation complète des valeurs offertes aux investisseurs. »<sup>27</sup>

[104] Ce principe d'interprétation qui vise à protéger le public est également reconnu dans la décision *Thorne Riddell*<sup>28</sup> qui mentionne ce qui suit :

« Rappelons au départ que le législateur a voulu, par la L.V.M.Q. protéger le monde ordinaire contre l'exploitation induite de certains promoteurs qui font miroiter des avantages et des bénéfices astronomiques suite à l'investissement effectué à même les économies parfois longuement cumulée [...].

L'investisseur ordinaire n'a que faire de ces distinctions juridiques et fiscales. Il donne –parfois trop naïvement- sa confiance à ceux qui ont préparé, examinée, étudié et parfois torturé les brochures publicitaires pour les présenter sous leur meilleur jour et « extirper » dans bien des cas l'adhésion d'un grand nombre de gens qui mordent facilement à l'hameçon.

Le législateur ne pouvant et ne voulant pas prévoir tous les cas d'espèce, a défini certains termes de façon assez générale et étendue, de manière à couvrir tout ce qui de près ou de loin constitue ou s'apparente à un contrat d'investissement, en vue de protéger dans la mesure du possible le plus grand nombre de personnes ayant à transiger avec les professionnels de l'investissement. »<sup>29</sup>

[105] Le cadre d'intervention du Tribunal étant bien établi, il convient d'analyser la situation présentée au Tribunal par les parties en tenant compte de ces impératifs.

### **Le fardeau de la preuve**

[106] Le Tribunal rappelle que dans le cadre d'une audition *de novo* qui suit une ordonnance rendue en l'absence de la partie intimée en raison de motifs impérieux<sup>30</sup>, il appartient au Tribunal de déterminer si les ordonnances doivent être maintenues, modifiées ou abrogées à la lumière de la preuve qui lui est présentée par l'Autorité et les intimés dans le cadre de l'exercice de leur droit d'être entendus.

[107] À ce stade, il n'y a toujours pas lieu pour le Tribunal de conclure de manière définitive que des manquements ou actes contraires à l'intérêt public ont été ou non commis, ni de déterminer si des moyens de défense à l'égard de ces manquements ou actes sont recevables ou non.

[108] Tel que le mentionne la décision *Baazov*<sup>31</sup> de ce Tribunal :

« [81] Le Tribunal rappelle qu'il n'y a pas lieu, au stade des mesures conservatoires, de conclure d'une manière définitive que des manquements ou actes contraires à l'intérêt public ont été ou non commis

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Commission des valeurs mobilières c. Thorne Riddell Poissant Richard, c.a.*, Cour des sessions de la paix, Terrebonne, n° 700-27-007847-849, le 17 avril 1985, j. Lagarde, 15 pages.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Il s'agit de l'urgence ou d'un préjudice irréparable, art. 115.1 LESF.

<sup>31</sup> *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2017 QCTMF 103.

2020-019-002

PAGE : 16

par les intimés et/ou les mis en cause, ni de déterminer si des moyens de défense à l'égard de ces manquements et actes sont recevables ou non.

[82] Considérant la nature des ordonnances recherchées et que l'enquête de l'Autorité est toujours en cours, le Tribunal doit plutôt déterminer lors de la contestation s'il est en présence de manquements apparents à la loi ou d'actes contraires à l'intérêt public nécessitant son intervention afin de maintenir, abroger ou modifier les mesures conservatoires déjà émises, et ce, dans l'intérêt public. »<sup>32</sup>

(nos soulignements)

[109] Selon la décision du Tribunal dans *Micro-Prêts inc.*<sup>33</sup>, l'audition *de novo* ne constitue pas le procès de la décision initiale et des motifs ayant justifié son prononcé sur une base *ex parte*. Par exemple, il n'y a pas lieu pour le Tribunal, dans ce contexte, de se pencher sur la suffisance des « motifs impérieux » ayant conduit le Tribunal à autoriser une demande de l'Autorité présentée *ex parte* :

« [31] L'audience *de novo* ne constitue pas le procès de la décision initiale et de ses motifs impérieux, tel que le Bureau l'a déjà souligné dans une affaire antérieure :

« La requête en irrecevabilité est un moyen préliminaire qui permet à une partie de demander le rejet de la demande mal fondée à sa face même pour éviter un procès inutile. En l'espèce, le tribunal s'est déjà prononcé sur la question que les intimés tentent de lui soumettre, soit celle de la suffisance des motifs impérieux. L'exercice suggéré par les intimés équivaudrait à faire le procès de la décision *ex parte*. C'est un exercice auquel le Bureau ne se livre pas lors de l'audience *de novo* et l'utilisation d'un moyen préliminaire ne saurait, dans les circonstances du présent dossier, permettre aux intimés de contourner cela. »

[32] Le Bureau rappelle le passage suivant de la décision de la Commission des valeurs mobilières du Québec sur la nature de l'audience *ex parte* et de l'audience *de novo* :

[...]

« La procédure actuelle ne constitue pas un simple appel, basé sur les seuls faits allégués en vue de l'obtention de la décision initiale, dont l'objectif viserait à déterminer si la décision initiale était justifiée ou non au moment où elle fut prise. Il s'agit davantage d'une procédure qui permet à la personne affectée d'avoir l'occasion d'être entendue, si elle le désire, afin d'obtenir un examen *de novo*, tant sur les faits anciens que sur les faits nouveaux survenus depuis la décision initiale, pour déterminer si la décision initiale doit être maintenue, levée ou modifiée. Il n'y a pas lieu de douter de l'admissibilité en preuve d'événements pertinents survenus entre la mesure initiale et l'audition au fond puisque la décision durable sera

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Autorité des marchés financiers c. Micro-Prêts inc.*, 2011 QCBDR 70.



2020-019-002

PAGE : 17

celle rendue après que la personne affectée aura eu l'occasion d'être entendue. »<sup>34</sup>

[110] À ce stade, le Tribunal doit, entre autres, déterminer s'il est en présence de manquements apparents à la Loi nécessitant son intervention dans l'intérêt public.

[111] L'article 81 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers* prévoit que le Tribunal est assujéti à la règle de la prépondérance de preuve.

[112] En conséquence et à cette étape des procédures, seule une preuve sommaire est présentée au Tribunal par l'Autorité laquelle peut être réfutée par la partie intimée. Sur la base de cette preuve sommaire présentée par les parties, le Tribunal retiendra celle qui est « prépondérante » et qui le convaincra du bien-fondé ou non des ordonnances recherchées afin de protéger le public.

[113] Cette preuve doit convaincre le Tribunal de la nécessité de maintenir, de modifier ou d'abroger les mesures conservatoires en tenant compte de l'intérêt public et de la preuve présentée devant lui dans le cadre de l'exercice du droit des intimés d'être entendus<sup>35</sup>.

[114] Par ailleurs, dans le présent dossier la première question cruciale que doit traiter le Tribunal, avant celle de déterminer si des manquements apparents ont été démontrés par prépondérance, est celle de sa juridiction sur l'offre faite au public d'unités de computation appelées C-Units utilisées pour le minage de cryptomonnaies telle que proposée par les intimés.

## ANALYSE

**Question n° 1 : L'offre au public par Phoenix et Jonathan Forte de plans permettant d'obtenir des unités de computation appelées C-Units utilisées pour le minage de cryptomonnaies est-elle en apparence un contrat d'investissement assujéti à la LVM?**

### Conclusion

[115] Le Tribunal répond positivement à cette question. Il considère que la preuve a démontré que l'offre au public de plans donnant droit à des unités de computation appelées C-Units utilisées pour le minage de cryptomonnaies, telle que conçue et présentée est, en apparence, un contrat d'investissement assujéti à a LVM.

### Le droit

#### *Contrat d'investissement*

[116] La LVM s'applique à toutes les formes d'investissement qui sont décrites à son article 1 incluant, au paragraphe 7, le contrat d'investissement qui est défini comme suit au deuxième alinéa de cet article :

« Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Art. 115.1 LESF.



2020-019-002

PAGE : 18

participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire.»

[117] Dans l'arrêt *Pacific Coast Coin Exchange*<sup>36</sup>, la Cour suprême du Canada établit des critères pour déterminer s'il existe une forme d'investissement assujettie à la législation en valeurs mobilières. Elle s'inspire du test énoncé par la Cour suprême des États-Unis dans l'arrêt *Howey*<sup>37</sup> :

« C'est en ayant tout ce qui précède à l'esprit que la Cour suprême des États-Unis a établi dans l'arrêt *Howey* (précité, aux pp. 298, 299, 301) le critère suivant :

[Traduction] Est-ce que le plan implique « un investissement d'argent dans une entreprise commune, dont les profits sont uniquement le fruit de labeur de tiers »?

[...]

Bien des tribunaux américains ont critiqué l'emploi du mot « uniquement » dans ce critère et en ont atténué la portée. Il suffit de se reporter à *SEC v. Koscot Interplanetary, Inc.*, et à *SEC v. Glen W. Turner Entreprises, Inc.* Comme le mentionne l'arrêt *Turner*, donner une interprétation rigoureuse au mot « uniquement » (à la p. 482) [TRADUCTION] « n'est pas conforme au but de la Loi. Nous préférons adopter un critère plus réaliste, savoir le labeur de personnes autres que l'investisseur est-il incontestablement déterminant, s'agit-il de cette direction effective de l'entreprise qui influe directement sur son échec ou son succès ». Dans ce même arrêt, on a défini l'expression « entreprise commune » comme (à la p. 482) [TRADUCTION] « une entreprise où le sort de l'investisseur est étroitement lié et subordonné aux fruits du labeur de ceux qui l'ont incité à investir ou de tiers ». J'accepte d'emblée les raffinements de cette notion. »<sup>38</sup>

[118] Ainsi, afin de déterminer si nous sommes en présence d'un contrat d'investissement, il convient d'analyser chacun des aspects de sa définition à la lumière des faits relatifs à l'offre faite au public dans le présent dossier, en évitant d'encapsuler chacune des composantes et en les considérant dans leur ensemble<sup>39</sup>.

### **Application des faits au droit**

[119] De l'avis du Tribunal, l'Autorité a présenté une preuve de manquements apparents selon laquelle Phoenix et Jonathan Forte ont sollicité des investisseurs, par l'entremise d'un site web et de plateformes virtuelles, dont des médias sociaux, afin de les inciter à faire l'acquisition de plans donnant droit à des unités de computation appelées C-Units pour miner de la cryptomonnaie.

<sup>36</sup> *Pacific Coast Coin Exchange*, préc., note 23, 127-128.

<sup>37</sup> *S.E.C. v. W. J. Howey Co.*, 328 U.S. 293 (1946).

<sup>38</sup> *Pacific Coast Coin Exchange*, préc., note 23.

<sup>39</sup> *Infotique Tyra inc.*, préc., note 25.

- **L'offre de Phoenix et de Jonathan Forte auprès du public**

[120] La preuve et les arguments présentés lors de l'audience *de novo* démontrent ce qui suit.

[121] Sur son site web Op.farm<sup>40</sup>, Phoenix annonce être notamment un opérateur de serveurs spécialisé dans le calcul informatique en nuage (« *cloud mining* » dans la version anglaise du site).

[122] Phoenix y offre notamment un service de « *cloud mining* », lequel se traduit en français par un service de minage infonuagique<sup>41</sup>.

[123] Sur son site, Phoenix décrit comme suit son offre de service :

« We offer hosting services (C-Unit) for cryptocurrency mining. This basically means that we operate a server farm that can compute complex math problems for cryptocurrency networks. Helping network solutions to find out these problems is rewarded with units of the cryptocurrency. We operate these computers on your behalf for fees that include everything necessary to perform these calculations. When you buy a hosting contract from us, we manage the entire process from start to finish. This includes, for example, hardware, software, electricity, Internet, insurance, maintenance and repairs. To avoid misunderstanding, all our equipment is and will remain ours. »<sup>42</sup>

[124] Ce service permet aux adhérents de se procurer des plans qui donnent droit à des unités de computation, appelées C-Units. Celles-ci sont offertes dans le cadre de ces plans pour des durées qui varient entre un (1) mois et quatre (4) ans, lesquels coûtent chacun entre 12 \$ US et 475 \$ US.

[125] Les C-Units sont supportées par des cartes graphiques qui sont connectées à des ordinateurs de Phoenix. Elles permettent aux adhérents d'assigner de la puissance de hachage afin de procéder à des activités de minage de cryptomonnaies.

[126] Les plans offerts par Phoenix comprennent l'équipement de minage, l'entretien du matériel, la mise à jour du logiciel, l'électricité, l'Internet et les assurances<sup>43</sup>.

[127] Lorsqu'un adhérent se procure un plan de « C-Units », il doit configurer la carte graphique qui lui a été allouée.

[128] Pour ce faire, cet adhérent doit naviguer à travers le tableau de bord du site web de Phoenix. Si ce n'est déjà fait, il doit également consulter des sites Internet tiers afin de déterminer la cryptomonnaie qu'il désire miner et le « pool » avec lequel il désire miner<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Pièce D-12.

<sup>41</sup> OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le grand dictionnaire terminologique*, traduction de « *cloud mining* », 2020, en ligne : [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=26545161](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26545161)

<sup>42</sup> Pièce I-4, p. 9.

<sup>43</sup> Pièce D-12.

<sup>44</sup> Témoignage de Jonathan Forte du 8 octobre 2020.

2020-019-002

PAGE : 20

[129] Afin de procéder à la configuration de ses raccourcis personnalisés, l'adhérent doit procéder à l'installation et à la configuration de ses portefeuilles, et ce, pour chaque chaîne de blocs.

[130] L'adhérent peut choisir un algorithme de calculs provenant des raccourcis qu'il a configurés.

[131] Il doit choisir le ou les tiers qui enverra ou enverront les ordres de calculs, soit les données, à son ou ses C-Unit(s). Il doit donc choisir le « pool » avec lequel les calculs se feront.

[132] Sur le site web de Phoenix, des raccourcis et des « pools » y figurent et ils correspondent aux plus populaires et aux plus demandés par les utilisateurs. Un adhérent peut toujours choisir un autre « pool » qui n'apparaît pas sur le site web.

[133] C'est le « pool » sélectionné par l'adhérent qui distribue la cryptomonnaie directement dans le portefeuille de ce dernier.

[134] Une des composantes de l'interface logicielle développée par Phoenix et disponible sur son site web, s'appelle la « stratégie de minage automatique ».

[135] Selon cette stratégie, le choix des cryptomonnaies à miner pour le compte des adhérents peut se faire automatiquement par Phoenix, suivant une stratégie de minage qu'elle a établie et laquelle est censée permettre de sélectionner continuellement la cryptomonnaie « la plus profitable » à miner.

[136] La fonction appelée « automatique » est optionnelle et nécessite une intervention et une configuration de la part de celui qui achète le plan en ce que ce dernier doit l'activer. Cette option permet de miner parmi les projets préalablement identifiés par l'adhérent.

[137] Selon les intimés, la stratégie de minage automatique n'est qu'un algorithme qui effectue des changements pour l'adhérent, selon les données programmées par ce dernier, en effectuant une veille selon les informations présentées et passées disponibles à tous.

[138] Cette option automatique permet à l'adhérent d'accumuler des cryptomonnaies selon le modèle et « calculer en tout temps la plus rentable » parmi ses configurations, durant cette période.

[139] Les intimés prétendent que le projet offert par Phoenix se limite à louer sa puissance, soit des unités de computation à des clients, selon des plans définis. Le projet offre également des avantages reliés à l'utilisation du logiciel.

[140] Les intimés ont mis en place une structure physique et logicielle permettant de générer cette puissance de computation.

[141] Les intimés prétendent aussi qu'il n'y a aucune ingérence de leur part dans le processus de minage et que c'est le « pool » qui fait l'opération de minage à partir d'instructions que l'adhérent a lui-même envoyé au logiciel de Phoenix.

[142] Selon le site web de Phoenix, des représentations sont faites selon lesquelles les adhérents pourraient tirer des revenus par C-Unit, et ainsi, ultimement, toucher des

2020-019-002

PAGE : 21

profits. Ces représentations sont basées sur des exemples de rendements passés. Ainsi, en date du 27 juillet 2020, ces revenus auraient été de 0,93 \$US par jour, par C-Unit<sup>45</sup>.

[143] Le site de Phoenix fait des liens vers divers sites de médias sociaux dont Facebook, Twitter, Instagram et BitcoinTalk et indique que de l'aide est disponible sur les pages de Telegram et de Discord.<sup>46</sup>

[144] Concernant leur présence sur les médias sociaux, le site de Phoenix mentionne spécifiquement que ces articles écrits sur Facebook et Twitter proviennent de leur équipe<sup>47</sup>.

[145] Jonathan Forte affirme avoir créé une communauté sur la plateforme Telegram sur laquelle des clients parlent entre eux<sup>48</sup>. Après qu'un client eut créé le groupe Discord, il a mentionné avoir ajouté le groupe Discord sur le site web de Phoenix.<sup>49</sup>

[146] Tant Phoenix que Jonathan Forte interviennent sur ces plateformes pour promouvoir les activités de Phoenix ou offrir du support aux utilisateurs<sup>50</sup>.

[147] Au moment de l'audience et selon la preuve, au moins cinquante-huit (58) personnes auraient acheté des plans proposés par Phoenix et Jonathan Forte. Ces personnes pourraient avoir procédé à l'achat de C-Units à plus de soixante-huit (68) reprises. De même, plus de 363,90 C-Units pourraient avoir été achetés.

[148] Selon le témoignage de l'enquêteur, le volume des montants générés par les plans est largement inconnu à ce stade de l'enquête.

- **La rencontre des critères de la notion de contrat d'investissement**

[149] Afin de déterminer s'il y a contrat d'investissement, le Tribunal a analysé chacune des composantes du contrat d'investissement prévues à l'article 1 de la LVM, et ce, en lien avec l'offre faite au public dans le présent dossier.

- *Un contrat par lequel une personne s'engage*

[150] La première composante du contrat d'investissement est un engagement contractuel entre un ou des investisseurs, d'une part, et le promoteur, d'autre part<sup>51</sup>.

[151] Dans l'affaire *Corporation Première Équité*<sup>52</sup>, l'ancienne Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ »), précise ce qui suit eu égard à la notion d'engagement prévue à la notion de contrat d'investissement. Ce passage a été repris par la suite par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire *Infotique Tyra*<sup>53</sup> :

<sup>45</sup> Pièce D-12.

<sup>46</sup> Pièce I-4, p. 9.

<sup>47</sup> Pièce I-4, p. 9.

<sup>48</sup> Témoignage du 8 octobre 2020 AM de Jonathan Forte.

<sup>49</sup> Témoignage du 8 octobre 2020 AM de Jonathan Forte

<sup>50</sup> Pièce D-18, p. 2 et 14.

<sup>51</sup> *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, 2019 QCTMF 5, par. 32.

<sup>52</sup> *Corporation Première Équité A.C.P. Inc.*, Commission des valeurs mobilières du Québec, Montréal, n° 8307, 29 mai 1987, R. Côté, M. Cusson et P. Dussault, p. 12.

<sup>53</sup> *Infotique Tyra Inc.*, préc, note 25.

2020-019-002

PAGE : 22

« Le client s'engage ici à souscrire dans le plan d'investissement qu'on lui propose. Même s'il ne signait aucun document, il s'engage, tout en conservant la faculté de se désister. Le mandat (pièce P-6) ne fait qu'établir les termes généraux du type de projet convenu. Le contrat notarié conclut l'opération financière et le transfert de propriété sous-jacente. »<sup>54</sup>

[152] Pour bénéficier de la puissance de calcul des cartes graphiques de Phoenix et de la stratégie automatique de minage, l'adhérent doit s'inscrire sur le site web de Phoenix et doit approuver les conditions d'utilisation du site<sup>55</sup>.

[153] Ensuite et selon la démonstration faite par Jonathan Forte lors de l'audience, après s'être inscrit, l'adhérent doit configurer son compte afin de pouvoir miner des cryptomonnaies. Il choisit alors le plan et les C-Units qu'il achète et il paie le tout via entre autres la plateforme Bitcoin Pay<sup>56</sup>.

[154] Le Tribunal considère que pour satisfaire ce volet de la définition de contrat d'investissement, un simple engagement contractuel suffit, que ce soit pour l'acquisition d'un titre, d'un bien ou d'un service ou même la location d'un tel bien, titre ou service.

[155] Cette notion d'engagement peut prendre diverses formes, et ce, en raison du fait que l'interprétation large de cette notion prônée par la jurisprudence vise à englober les multiples arrangements qui peuvent être élaborés sous diverses formes juridiques pour ultimement constituer une forme d'investissement couverte par le champ d'application de la Loi.

[156] À titre d'exemple, on retrouve dans la jurisprudence diverses décisions qualifiant de contrat d'investissement l'engagement d'investisseurs dans divers types de véhicules comme un mandat de recherche<sup>57</sup>, l'acquisition d'un logiciel<sup>58</sup>, l'acquisition d'une licence<sup>59</sup>, l'acquisition d'un immeuble<sup>60</sup> ou de plans donnant accès à une plateforme de trading automatisé<sup>61</sup> et une participation dans un parc d'équipement informatique qui mine de la cryptomonnaie<sup>62</sup>.

[157] Dans le même sens, le Tribunal considère que selon la structure de l'offre faite au public, l'acquisition par un internaute d'unités de computation supportées par des cartes graphiques, appelées C-Units, afin d'effectuer le minage de cryptomonnaies, constitue l'engagement au sens de la définition du contrat d'investissement.

---

<sup>54</sup> *Corporation Première Équité*, préc., note 52.

<sup>55</sup> Pièce I-5.

<sup>56</sup> Pièce I-6.

<sup>57</sup> *Infotique Tyra Inc.*, préc., note 25.

<sup>58</sup> *Lantech Communications et Réjean Lamothe*, 1998-03-13, Vol. XXIX, n° 9, BCVMQ, 2.

<sup>59</sup> *Edward Furtak et al.*, 2016 ONSEC 35.

<sup>60</sup> *Thorne Riddell*, préc., note 28.

<sup>61</sup> *Autorité des marchés financiers c. Gestion Itradecoins inc.*, 2020 QCTMF 57.

<sup>62</sup> *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, 2019 QCTMF 5.

2020-019-002

PAGE : 23

○ *Dans l'espérance de bénéfice qu'on lui a fait entrevoir*

[158] La preuve démontre que Phoenix et Jonathan Forte présenteraient le bénéfice comme étant un rendement, un profit, à la suite de l'acquisition d'un plan qui octroie un C-Unit, soit une unité de computation utilisée pour le minage de cryptomonnaies.

[159] De plus, selon les représentations de Phoenix, ce bénéfice serait amplifié par l'utilisation de la stratégie de minage automatique développée par Phoenix.

[160] Parmi les représentations faites aux adhérents, on retrouve les suivantes :

- « L'utilisation de notre stratégie de minage vous permet d'accumuler plus de valeur. Vous pourrez ensuite l'utiliser pour l'échanger contre la crypto-monnaie de votre choix »<sup>63</sup>;
- Que les activités de minage de cryptomonnaies de Phoenix « *lets you accumulate more value* »<sup>64</sup>;
- Qu'il vaut mieux acheter des C-Units plutôt que de l'équipement de minage de cryptomonnaies, car le retour sur investissement dans ce dernier cas est très long<sup>65</sup>;
- Que les revenus sont payés directement par les « *mining pools* »<sup>66</sup>;
- La stratégie permettrait de miner les cryptomonnaies les plus rentables<sup>67</sup>.

[161] Une des particularités de la structure mise en place par Phoenix eu égard au bénéfice est le fait que l'adhérent recevrait ce bénéfice en cryptomonnaies directement dans le ou les portefeuilles de cryptomonnaies qu'il aurait identifiés au moment de son adhésion.

[162] Ainsi, chaque adhérent peut miner les cryptomonnaies de son choix et les profils peuvent différer d'un adhérent à l'autre.

[163] Selon la preuve présentée, le bénéfice retiré par les adhérents ne serait pas versé par Phoenix directement, mais proviendrait plutôt des « pools de minage ».

[164] En effet, selon un extrait de messages publiés sur le groupe Telegram de Phoenix, Jonathan Forte aurait écrit: « *Your income doesn't go through us' It's paid directly from the mining pools that you can follow in real time* »<sup>68</sup>.

[165] Selon les intimés, les références à des profits potentiels présentés sur leur site web ne sont que des estimations basées sur des données publiques, antérieures et vérifiables. En conséquence, les intimés se défendent d'avoir laissé entrevoir quelque expectative de profit que ce soit sur leurs publications ou sur Internet.

---

<sup>63</sup> Pièce D-12.

<sup>64</sup> Pièce D-21.

<sup>65</sup> Pièce D-21.

<sup>66</sup> Pièce D-21.

<sup>67</sup> Pièce D-30.

<sup>68</sup> Pièces D-18, p.14 et D-21.

2020-019-002

PAGE : 24

[166] Également, selon les intimés, les profits anticipés dépendent exclusivement du choix de cryptomonnaie à miner que fera l'adhérent aux plans de Phoenix et il est clair que si profit il y a, il sera remis directement à l'adhérent par des tiers et il n'y a pas de mise en commun des profits pour redistribution subséquente.

[167] Phoenix ne gère pas ces profits et en ignore l'ampleur.

[168] Ainsi, selon eux, Phoenix est indépendante des revenus générés par l'adhésion aux plans qu'elle offre. Il n'y a donc aucune corrélation entre le prix des plans offerts et les profits ou pertes réalisés par les adhérents.

[169] Selon eux, l'acquisition d'un plan, qui serait en fait la location d'une carte graphique qui donne à l'adhérent une vitesse de hachage de cryptomonnaies sur un espace de temps défini, ne laisse entrevoir aucune expectation de profit au sens de la définition de contrat d'investissement.

[170] Les intimés ont représenté au Tribunal que l'entente entre l'adhérent et Phoenix assigne spécifiquement une carte graphique à cet adhérent et que les profits générés par cette carte graphique dans les portefeuilles de cryptomonnaies configurés par l'adhérent ne sont pas des bénéfices au sens de la définition de contrat d'investissement.

[171] Or, le Tribunal n'est pas du même avis. Même en prenant pour acquis que les représentations de Phoenix sur son site ne sont que des représentations de rendements historiques passés, il n'en demeure pas moins que l'expectative de profits est clairement présentée aux adhérents potentiels et justifie l'adhésion aux plans de Phoenix.

[172] Le site web de Phoenix comporte un onglet profitabilité et une page « à propos » qui mentionne que le but de l'entreprise est d'offrir une expérience de minage, à distance transparente et « profitable »<sup>69</sup>.

[173] Certains extraits de son site, déposé en preuve par les intimés eux-mêmes, traitent des revenus générés par le minage en précisant que ces revenus sont payés directement par les « pools » de minage que l'adhérent peut suivre en temps réel sur le tableau de bord de Phoenix.<sup>70</sup>

[174] Lorsque Phoenix offre à l'adhérent la possibilité d'adopter sa « stratégie de minage automatique » elle représente à l'adhérent qu'en adoptant cette stratégie, le minage de cryptomonnaies en sera optimisé et ses systèmes mineront alors toujours la cryptomonnaie la plus profitable.

[175] Malgré que cette stratégie soit optionnelle et peut produire des rendements différents d'un adhérent à l'autre en raison de la configuration de leurs comptes auprès de Phoenix, elle est présentée comme un accélérateur de profits pour les adhérents.

[176] Cette stratégie est un algorithme développé par Phoenix qui a un lien direct avec l'expectative de profits des adhérents lesquels dépendent de l'expertise et du savoir-

---

<sup>69</sup> Pièce D-12.

<sup>70</sup> Pièce I-4, p.2.



2020-019-002

PAGE : 25

faire de Phoenix pour générer des rendements dans les cryptomonnaies qu'ils auront choisi d'inclure dans leurs comptes.

[177] Phoenix représente clairement que l'utilisation de sa stratégie de minage permet à l'adhérent d'accumuler plus de valeur<sup>71</sup>.

[178] En fait et de l'avis du Tribunal, l'expectative de profits annoncée et le fait de pouvoir toujours miner la cryptomonnaie la plus profitable sont au cœur des représentations de Phoenix à ses adhérents potentiels et réels.

[179] D'ailleurs, dans le forum Telegram déposé dans son entièreté en preuve, Jonathan Forte fait lui-même certaines représentations sur la profitabilité ou la non-profitabilité de certaines cryptomonnaies eu égard à la technologie de ses cartes graphiques<sup>72</sup>.

[180] Même si ces profits potentiels ne sont pas gérés par Phoenix et dépendent de la configuration du compte de chaque adhérent, il n'en demeure pas moins qu'ils sont à la base du choix de l'adhérent d'acheter un plan de C-Unit auprès de Phoenix.

[181] Lorsque le Tribunal analyse la présence d'une caractéristique d'un contrat d'investissement, il examine les représentations qui sont faites au public. Ainsi, lorsqu'il examine s'il y a expectative de profits, il examine les représentations faites aux adhérents. Or, lorsque celles-ci mentionnent expressément, entre autres, que si les adhérents minent avec Phoenix ils accumulent plus de valeur, le Tribunal ne peut occulter à posteriori le sens de ces représentations claires sur l'expectative de profit à la lumière de représentations qui tentent de dénaturer le sens de ces mots.

[182] Le même raisonnement s'applique à propos des représentations selon lesquelles les adhérents feront plus de rendement avec la stratégie de minage automatique.

[183] De plus, selon la jurisprudence québécoise eu égard à la notion de contrat d'investissement, le bénéfice ne doit pas provenir obligatoirement du promoteur de l'affaire pour que la structure mise en place puisse être considérée comme étant un contrat d'investissement.

[184] À titre d'exemple, dans la décision *Battah*<sup>73</sup> et après avoir analysé une abondante jurisprudence sur la question, le Tribunal rappelle qu'un bénéfice peut être strictement de nature fiscale et versé directement aux investisseurs sans la participation directe du promoteur de l'affaire.

[185] Ainsi tel que le mentionne le juge de première instance cité par la Cour d'appel dans l'affaire *Infotique Tyra* eu égard à l'espérance de profits :

« La preuve de même qu'une connaissance même sommaire du monde des affaires nous indiquent indubitablement que les investisseurs ont signé cet engagement en raison du bénéfice escompté. La Loi ne précise pas certains moyens particuliers pour l'obtenir. On n'a jamais indiqué dans cette définition que le bénéfice escompté devait être nécessairement lié

<sup>71</sup> Pièce I-4, p.1.

<sup>72</sup> Pièce D-18, p. 325.

<sup>73</sup> *Autorité des marchés financiers c. Battah*, 2012 QCBDR 81.



2020-019-002

PAGE : 26

au profit de la compagnie Infotique Tyra Inc. Le bénéfice peut s'entendre aussi bien d'un manque à gagner ou, comme dans le cas qui nous occupe, d'un abaissement substantiel de l'impôt à payer. »<sup>74</sup>

[186] Ainsi, tout comme en matière fiscale où une déduction fiscale est reliée à la situation personnelle d'un individu, les bénéfices que l'on fait entrevoir aux adhérents de Phoenix peuvent être individualisés et dépendants de la situation particulière de chacun des adhérents.

[187] De l'avis du Tribunal, il n'est pas nécessaire que ce bénéfice soit remis par Phoenix ou soit en quelque sorte un partage de profits pour se qualifier de bénéfice au sens de la définition de contrat d'investissement prévue à la Loi.

[188] Toujours dans l'affaire *Battah*<sup>75</sup>, le Tribunal a mentionné que le mot « bénéfice » de la définition de contrat d'investissement « *doit s'entendre d'un avantage ou d'un gain qu'on retire de sa participation à une affaire, mais le tout en relation avec les autres critères du contrat d'investissement [...]* »<sup>76</sup>.

[189] Une interprétation large prévaut ici et de l'avis du Tribunal dès que l'offre au public fait clairement entrevoir un bénéfice lié à la participation à l'affaire, qu'il provienne directement du promoteur ou non, le critère prévu à la définition de contrat d'investissement de la Loi est satisfait.

[190] Puisque la rencontre de ce critère à lui seul ne suffit pas pour conclure à la présence d'un contrat d'investissement, il y a lieu d'examiner les autres critères de cette définition.

- *La participation au risque d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque*

« *L'apport ou le prêt quelconque* »

[191] Dans l'affaire *Plexcorps*<sup>77</sup>, le Tribunal a mentionné qu'un apport consiste au débours de sommes d'argent ou peut être fait autrement, notamment par l'entremise d'une monnaie virtuelle.

[192] Dans le présent dossier, l'apport de l'investisseur consiste au paiement de sommes d'argent ou autres afin de faire l'acquisition de C-Units dans le cadre de forfaits. Le coût de ces forfaits, de durées variées, se situe entre 12 \$ US et 475 \$ US.

« *L'affaire* »

[193] Selon la jurisprudence, l'affaire s'entend de l'ensemble des étapes qui constituent un plan.

[194] Dans la décision *Corporation Première équité*, la CVMQ explique comme suit les notions « d'affaire » et de « marche de l'affaire » prévues dans la définition de contrat d'investissement :

<sup>74</sup> *Infotique Tyra inc.*, préc., note 25.

<sup>75</sup> *Battah*, préc., note 73.

<sup>76</sup> *Id.*

<sup>77</sup> *Autorité des marchés financiers c. PlexCorps*, 2018 QCTMF 91, par. 249.

2020-019-002

PAGE : 27

« L'affaire, c'est l'ensemble des étapes qui constituent un plan, un programme complet d'investissement en commun dans un projet ou une entreprise quelconque. Ici, l'affaire porte sur un projet de recherches fondamentales et expérimentales sur un système informatique de prévisions des dérèglements cardiaques. »

« La marche de l'affaire s'entend de l'ensemble du projet, à partir du choix de l'immeuble, en passant par l'évaluation, les améliorations, la conception et l'organisation juridique et financière, le groupement de co-investisseurs et l'organisation et du contrôle subséquent, et non seulement de l'administration courante de l'immeuble. Très peu d'épargnants, sauf des spécialistes, possèdent les connaissances nécessaires. Or, c'est le public en général qui est sollicité et à qui une part dans une telle affaire est proposée. »<sup>78</sup>

[Références omises]

[195] Dans la décision *Biolux*, cette même commission mentionne ce qui suit au sujet de la notion « d'affaire » :

« La « marche de l'affaire » et son succès financier, ne dépend pas que des seuls résultats scientifiques, mais aussi de la qualité de chacune des étapes nécessaires, soit la conception à la planification, la structure financière, juridique et fiscale, l'obtention des fonds, l'organisation et le contrôle du projet et la commercialisation éventuelle. »<sup>79</sup>

[196] Dans l'affaire *Plexcoin*, qui traite de cryptomonnaie offerte au public par l'entremise de sites Internet et de médias sociaux, le Tribunal détermine que l'affaire s'entend de ce qui suit :

« Ainsi dans ce qui est proposé à l'investisseur, « l'affaire » c'est l'ensemble du montage qui est offert à l'investisseur incluant sa création, sa promotion, l'émission du Plexcoin dans le public, sa mise en marché, la gestion des bonus de rendements qui l'accompagnent, la gestion de sa liquidité, sa sécurité et la mise en place d'un marché viable pour cette cryptomonnaie »<sup>80</sup>

[197] Les intimés prétendent que l'affaire de Phoenix se limite à la location de cartes graphiques (C-Units) et aux avantages reliés à l'utilisation d'un logiciel.

[198] Ils ajoutent que pour le client, l'affaire implique essentiellement l'exploitation de cartes graphiques au meilleur de sa connaissance et l'utilisation de raccourcis créés par le logiciel de Phoenix.

[199] En fait, selon eux, l'« affaire » c'est l'affaire de l'adhérent et non celle de Phoenix. Selon eux, Phoenix n'est seulement qu'un facilitateur ou un fournisseur de services à ses adhérents en leur offrant de la puissance de calcul leur permettant de faire fructifier leur propre affaire.

<sup>78</sup> *Corporation Première Équité A.C.P. Inc.*, préc., note 52, 22.

<sup>79</sup> *Biolux Labs Inc.*, 1989-01-13, Vol. XX, n° 2, BCVMQ 1.

<sup>80</sup> *Autorité des marchés financiers c. PlexCorps*, 2017 QCTMF 88.

2020-019-002

PAGE : 28

[200] Or, le Tribunal est d'avis que « l'affaire » proposée au public dans le présent dossier représente bien plus qu'une location de cartes graphiques ou de puissance de hachage.

[201] Selon l'offre faite au public par les intimés, « l'affaire » proposée aux investisseurs représenterait notamment ce qui suit :

- la création du plan proposé par Phoenix et Jonathan Forte, la promotion de ce plan, la gestion des forfaits de durées différentes offerts aux investisseurs;
- la conception, la gestion et la mise à jour du site web Op.farm;
- la conception du tableau de bord sur le site web Op.farm;
- le choix des logiciels utilisés pour effectuer le minage des cryptomonnaies;
- le service de minage infonuagique;
- l'émission de C-Units aux investisseurs;
- le développement d'une stratégie de minage automatique afin de miner les cryptomonnaies les plus rentables;
- le développement d'une stratégie de minage de cryptomonnaies plus efficace que celles des compétiteurs;
- l'ajout de nouvelles cryptomonnaies à toutes les semaines;
- le minage de cryptomonnaies avant qu'elles ne soient disponibles sur les bourses;
- le développement d'une interface logicielle par Phoenix afin d'offrir des raccourcis vers des configurations populaires;
- la mise à jour des cryptomonnaies, algorithmes et logiciels supportés par les C-Units;
- l'achat de matériel informatique et autres équipements par les intimés;
- l'opération et l'entretien des installations, dont des équipements informatiques nécessaires aux activités de minage;
- la surveillance de ces équipements, leur mise à jour et leur optimisation par Phoenix;
- le remplacement de cartes graphiques lorsqu'il y a des bris;
- le calibrage et la supervision de l'efficacité des calculs effectués par les cartes en lien avec les forfaits achetés;
- la sélection des fournisseurs de services et d'équipements informatiques;
- le paiement des factures liées aux services et équipements informatiques utilisés pour le minage de cryptomonnaies, d'électricité et d'assurances.

[202] De plus, sur le site web de Phoenix, il y est mentionné ce qui suit : « *lorsque vous achetez un contrat d'hébergement de notre part, nous gérons tout le processus*

2020-019-002

PAGE : 29

*du début à la fin* ». Cela inclurait, selon les représentations de Phoenix, « *le matériel, les logiciels, l'électricité, l'internet, les assurances, l'entretien et les réparations* »<sup>81</sup>.

[203] En fait, l'expectative de profits annoncée aux adhérents dépend du savoir-faire de Phoenix dans l'opération de ses cartes graphiques. De l'avis du Tribunal, et ce, au surplus lorsque l'adhérent utilise la stratégie de minage automatique, le sort de son investissement est directement subordonné aux efforts de Phoenix.

[204] De l'avis du Tribunal, la contribution de l'adhérent à la constitution de son compte chez Phoenix ne constitue pas une « affaire » tel que le prétendent les intimés. Pour le Tribunal, l'affaire, c'est ce qui se passe dans les installations de Phoenix et qui sont opérées par elle.

[205] Le Tribunal n'adhère pas à la position des intimés selon laquelle l'affaire est le choix fait par l'adhérent des cryptomonnaies à miner et qu'il configure dans le tableau de bord de Phoenix. En effet, qu'importe les « pools » qu'il choisit, c'est la technologie de Phoenix qui lui procure la puissance de calcul des cartes qui lui sont assignées.

[206] C'est aussi Phoenix qui entretient et héberge ces cartes et s'assure de leur constante performance. Au surplus, lorsque l'adhérent choisit la configuration automatique, c'est l'algorithme de Phoenix qui choisit pour lui quelle cryptomonnaie est la plus profitable à miner et à quel moment.

[207] Ainsi, le Tribunal adhère à la position de l'Autorité<sup>82</sup> selon laquelle l'affaire proposée par les intimés est une solution clé en main permettant aux investisseurs de toucher des revenus provenant de la résolution par Phoenix de problèmes mathématiques complexes liés au minage de la cryptomonnaie<sup>83</sup>.

[208] Le Tribunal rappelle les principes de base en matière de contrat d'investissement qui découlent de la décision *Howey*<sup>84</sup> ci-haut mentionnée. Dans cette décision, la Cour suprême des États-Unis a qualifié de contrat d'investissement une affaire selon laquelle le public était appelé à acquérir des unités d'une plantation de citrons accompagnée d'un contrat pour la culture, la mise en marché et la remise de profits aux investisseurs.

[209] Or, et de l'avis du Tribunal, qu'il s'agisse de citrons, d'oranges ou de pommes, la conclusion aurait été la même, c'est l'organisation autour de la culture qui est « l'affaire » qui a généré la qualification de contrat d'investissement dans cette décision *Howey* et le fruit cultivé n'est que secondaire à cette appréciation.

[210] Dans le même sens, le Tribunal considère que le choix de la cryptomonnaie et du « pool », lorsqu'il ne se fait pas automatiquement, est secondaire à l'affaire qu'offre Phoenix au public.

---

<sup>81</sup> Pièce D-12, conditions d'utilisation et pièce I-2, p. 2.

<sup>82</sup> Notes et autorités de l'Autorité, par. 66.

<sup>83</sup> Pièces D-12 et I-2, page 2.

<sup>84</sup> Préc., note 37.

2020-019-002

PAGE : 30

[211] Ce qui importe ici et qui constitue l'affaire, c'est ce que font les cartes graphiques et les algorithmes de Phoenix avec les portefeuilles de cryptomonnaies auxquels les adhérents souscrivent via les C-Units.

[212] Conséquemment, le Tribunal est d'avis qu'il y a « affaire » au sens où l'entend la définition de contrat d'investissement et refuse de suivre les prétentions des intimés qui transposent la notion d'affaire sur les adhérents.

#### *Les risques*

[213] Dans le présent dossier, les risques sont de diverses natures.

[214] Dans *Technologies Crypto*, le Tribunal souligne que le choix d'avoir investi dans une affaire de minage de cryptomonnaies, plutôt qu'ailleurs, constitue un risque de nature économique pris par l'investisseur<sup>85</sup>.

[215] Dans le présent dossier, il y aurait un risque que les adhérents ne reçoivent pas les bénéfices espérés qui leur ont été présentés notamment, si la puissance de calcul permise n'est pas au rendez-vous ou si la stratégie automatique sur laquelle pourrait reposer un adhérent n'est pas optimale, telle que représentée.

[216] Au surplus, ces derniers seraient également à risque de perdre leur investissement advenant la cessation des activités de Phoenix pour quelque raison que ce soit. À titre d'exemple, ne serait-ce qu'un bris d'équipement, un mauvais entretien des équipements informatiques destinés au minage de cryptomonnaies, un incendie, une cessation du service d'électricité qui sert au minage, une insuffisance du service Internet ou de la bande passante, une éventuelle déconfiture financière qui met fin à ses activités.

[217] Dans cette ère numérique, le Tribunal associe également aux risques de l'affaire le risque d'intrusion dans les systèmes de Phoenix, de même que le risque d'obsolescence technologique.

[218] Sur le site web de Phoenix, les intimés reconnaissent certains risques, soit qu'ils ne peuvent contrôler la qualité du réseau des projets supportés, la stabilité des réseaux, la stabilité de l'électricité, la stabilité d'Internet, la possibilité d'avoir des pannes, des difficultés imprévues, la possibilité de « petits bugs » et des erreurs<sup>86</sup>.

[219] Vu ce qui précède, le Tribunal considère que l'investisseur qui fait l'acquisition de C-Units participerait aussi aux risques d'une affaire selon la définition du contrat d'investissement.

- *Sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire*

[220] Seule la rencontre de l'un ou l'autre de ces deux composantes est nécessaire afin de déterminer si le produit offert par les intimés pourrait constituer un contrat d'investissement.

---

<sup>85</sup> *Technologies Crypto inc.*, préc., note 51, par. 57.

<sup>86</sup> Pièces D-12 et I-2, p. 2.

[221] Selon la preuve présentée, lors d'une opération d'infiltration de l'Autorité, un enquêteur de cet organisme se serait fait passer pour un investisseur non expérimenté en minage de cryptomonnaies auprès de Jonathan Forte et malgré cela il se serait fait offrir d'acquérir des C-Units. L'enquêteur n'a pas ultimement acquis le plan offert ni n'a procédé à la configuration de son compte.

[222] Selon la preuve, un échange est intervenu entre l'enquêteur de l'Autorité et Jonathan Forte dans lequel ce dernier parle de la stratégie automatique de minage de Phoenix<sup>87</sup>. Il lui mentionne comment activer la stratégie de minage et l'informe qu'il doit au préalable configurer toutes ses adresses de portefeuilles.

[223] L'enquêteur a également communiqué avec Phoenix pour des informations sur le fonctionnement de Phoenix et la stratégie de minage automatique. Il a reçu une réponse à son courriel l'encourageant à faire ses demandes de support sur les sites de Telegram et de Discord en contactant un administrateur<sup>88</sup>.

[224] Les intimés représentent au Tribunal que l'offre de Phoenix s'adresse à un public très expérimenté et spécialisé qui pourrait miner de la cryptomonnaie sans passer par Phoenix. Selon eux, Phoenix est en quelque sorte un facilitateur de fonctions que ce public serait en mesure d'effectuer lui-même autrement sans l'aide de Phoenix.

[225] Le Tribunal est en désaccord avec cette affirmation. Il reconnaît que le public cible de Phoenix est une communauté web ayant des intérêts communs et composée manifestement de certaines personnes expérimentées du domaine de la cryptomonnaie. Cependant, il n'en demeure pas moins que les plans de Phoenix sont accessibles à tous via Internet. Le Tribunal considère que cette accessibilité à tous est amplifiée par tout le support en ligne offert ainsi que l'omniprésence de l'intelligence collective des internautes sur les divers forums.

[226] À ce titre, il n'y a qu'à examiner les 1106 pages de texte du groupe Telegram de Phoenix<sup>89</sup> déposées en preuve qui font état des interrogations des internautes et des réponses de Jonathan Forte et d'autres personnes à ces interrogations tant sur Phoenix, que sur des technicités entourant leur adhésion, la configuration de leurs comptes et leurs rendements pour certains.

[227] Le Tribunal remarque que l'un des commentaires de Jonathan Forte sur ce Forum est à l'effet que ces forums, sur lesquels sont bienvenus les utilisateurs plus expérimentés, visent à aider les personnes avec moins d'expérience<sup>90</sup>.

[228] De l'avis du Tribunal, l'accessibilité généralisée aux plans de Phoenix, le ponctuel support en ligne offert sur les diverses plateformes web et l'intelligence collective répandue sur les divers médias sociaux rendent ces plans disponibles à tous les types de public, dont celui qui n'a pas les connaissances requises pour effectuer le minage de cryptomonnaies sans Phoenix.

---

<sup>87</sup> Pièce D-45.

<sup>88</sup> Pièce D-43.

<sup>89</sup> Pièce D-18.

<sup>90</sup> Pièce D-18, p. 6.

2020-019-002

PAGE : 32

[229] Il est reconnu tant dans la jurisprudence du Tribunal<sup>91</sup>, que dans celle des autres commissions de valeurs mobilières canadiennes, qu'une sollicitation effectuée par l'entremise d'Internet vise essentiellement des investisseurs non sophistiqués et vulnérables.

[230] Le Tribunal rappelle les propos de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario dans l'affaire *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)* :

« (55) Sophisticated investors are not approached with investment opportunities through the Internet. Relatively unsophisticated retail investors are the target of solicitation through the internet. The reach of the internet is far wide. [...] »<sup>92</sup>

[231] La marche de l'affaire proposée aux investisseurs requiert des connaissances et une expertise très spécialisées que le public en général sollicité par Internet ne possède pas. Malgré que la sollicitation puisse rejoindre des gens très spécialisés, il n'en demeure pas moins que l'accessibilité n'est pas restreinte uniquement à ces personnes. Ainsi, des néophytes peuvent accéder à cette offre sans avoir les connaissances requises pour la marche de l'affaire. Ces personnes peuvent être guidées et accompagnées par la structure mise en place ou promue par les intimés à travers différents forums, lesquels favorisent l'aide et le conseil via l'intelligence collective.

[232] Vu ce qui précède, le Tribunal considère qu'il y a des personnes à qui sont offerts les C-Units qui se fieraient sur l'expertise disponible sur Internet et promue par des liens sur le site de Phoenix. Ces personnes n'auraient pas les connaissances requises pour la marche de l'affaire. Ceci a pour conséquence que le Tribunal considère que ce critère de la définition de contrat d'investissement est satisfait.

- *Ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire*

[233] La décision rendue dans l'affaire *Battah* mentionne que ce droit suppose que l'investisseur ait participé à toutes les étapes de l'affaire :

« [195] Or, tel qu'indiqué plus haut dans cette décision, l'affaire comprend toutes les étapes qui vont de sa création à son accomplissement. Il s'agit de la concevoir, de la planifier et de la structurer d'un point de vue financier, juridique et fiscal. Il faut obtenir des fonds, créer l'abri fiscal, contrôler le fonctionnement de l'entreprise, pour pouvoir ensuite aller vers les investisseurs potentiels. Pour ce faire, il faut embarquer dans le train avant qu'il ne sorte de la gare centrale et non pas y monter au cinquième arrêt.

[196] Obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire suppose qu'un investisseur ait participé à toutes les étapes de celle-ci et non qu'il se contente d'acheter des parts et de s'intéresser de loin à son fonctionnement, après son investissement. Le

<sup>91</sup> *Autorité des marchés financiers c. Creunite*, 2018 QCTMF 8, *Autorité des marchés financiers c. Pichette*, 2017 QCTMF 138; *Autorité des marchés financiers c. Romain*, 2015 QCBDR 128.

<sup>92</sup> *Re First Federal Capital (Canada) Corp.*, (2004) 27 OSCB 1603.



2020-019-002

PAGE : 33

contributeur ne peut se contenter d'être passif, mais doit également s'impliquer activement dès le début de l'affaire et non seulement à partir du moment où il a déboursé son investissement.

[197] Une simple intervention ponctuelle ne qualifie pas l'investisseur, comme le disait la Commission des valeurs mobilières dans la décision *Biolux* :

« Le présent cas est très clair. Les personnes sollicitées qui désirent souscrire à l'investissement proposé accordent un mandat individuel complet et sans restriction à Biolux pour l'exécution d'un contrat de recherche qui fait partie intégrante d'un plus vaste projet. Leur seule participation dans l'affaire sera limitée à remplir certains questionnaires et à évaluer progressivement les travaux en cours; même sur ce point ils n'auront aucun pouvoir décisionnel, individuel ou collectif.

En réalité, ils ne reçoivent ou ne conservent aucun droit de participer directement à quelque décision concernant toute la marche de l'affaire. Leur seul droit est d'adhérer ou non au projet tel que conçu et représenté, et de confier un mandat absolu à Biolux; en conséquence, ils confient leur apport à Biolux et doivent se fier entièrement à son habileté pour coordonner et gérer toute la marche de l'affaire et prendre toutes les décisions.

Au surplus, les témoins ont exprimé leur désir non équivoque de ne jouer qu'un rôle passif; ils ont investi dans un abri fiscal et, pour le reste, ont accordé un mandat absolu à Biolux, assumant passivement le risque que les résultats éventuels et la gestion de l'affaire par Biolux leur rapportent des bénéfices. »<sup>93</sup> »<sup>94</sup>

[234] Dans le présent dossier, ce qui est offert aux investisseurs serait géré et contrôlé par Phoenix.

[235] Les investisseurs n'auraient aucun contrôle sur « la marche de l'affaire » et dépendraient entièrement du labeur de Phoenix.

[236] Les investisseurs n'auraient aucun droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire, notamment pour ce qui suit :

- la conception du tableau de bord du site web de Phoenix en vertu duquel les investisseurs peuvent se procurer des C-Units;
- le choix des logiciels utilisés pour effectuer le minage des cryptomonnaies;
- la mise à jour des cryptomonnaies, algorithmes et logiciels supportés par les C-Units;

---

<sup>93</sup> *Biolux Labs Inc.*, préc., note 79.

<sup>94</sup> *Battah*, préc., note 73.



- la gestion d'un système qui permettrait de miner la cryptomonnaie la plus avantageuse pour l'investisseur;
- la sélection des fournisseurs de services et d'équipements;
- l'opération, l'entretien des installations, dont les équipements informatiques nécessaires aux activités de minage;
- les contrats conclus avec les fournisseurs d'électricité et d'assurances.

[237] Tel que le mentionne Phoenix dans les termes et conditions de son contrat auquel les adhérents souscrivent, tout est géré par Phoenix: « *When you buy a hosting contract from us, we manage the entire process from start to finish* »<sup>95</sup>.

[238] La preuve démontre que l'investisseur fait certains choix, dont le nombre de C-Units achetées, le choix de « pool » de minage, en plus de configurer son portefeuille de cryptomonnaies. Les responsabilités du client consistent en réalité à fournir manuellement ses données en remplissant des formulaires<sup>96</sup>. Il peut, par la suite, mettre à jour cette information s'il désire ajouter ou retirer des cryptomonnaies ou des « pools », mais c'est à cela que se limite son intervention alors que Phoenix prend en charge le reste.

[239] Le Tribunal est d'avis que ces décisions prises par l'investisseur ne peuvent être assimilées à un droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire proposée par les intimés.

[240] Dans le présent dossier, les investisseurs seraient totalement dépendants des efforts de Phoenix pour faire des profits.

[241] Par ailleurs, dans un article<sup>97</sup> intitulé « *Citrus Groves in the Cloud: Is Cryptocurrency Cloud Mining a Security?* », l'auteur Darren J. Sandler mentionne que la décision *Howey*<sup>98</sup>, suivie en droit canadien, est applicable pour déterminer si un service de minage infonuagique doit être qualifié de contrat d'investissement.

[242] Les intimés ont souligné au Tribunal un passage de cet article selon lequel certains types d'arrangements, qui assignent clairement à une personne une pièce d'équipement pour le minage de cryptomonnaie pour contrepartie et pour lesquels il n'y avait pas de profits, ne seraient pas des contrats d'investissements<sup>99</sup>. Par ailleurs, le Tribunal souligne que cet extrait spécifie que cette appréciation dépend des faits et circonstances selon chaque cas et ne s'applique que dans les juridictions qui requièrent

---

<sup>95</sup> Pièce I-4. P.9.

<sup>96</sup> Pièce I-1, p.3.

<sup>97</sup> Sandler, Darren J., *Citrus Groves in the Cloud: Is Cryptocurrency Cloud Mining a Security?*, 34 Santa Clara High Tech. L.J. 250, 2018.

<sup>98</sup> *Howey*, préc., note 37.

<sup>99</sup> Sandler, Darren J., préc., note 97, p. 273 et 287.

2020-019-002

PAGE : 35

l'« *horizontal commonality* »<sup>100</sup>, ce qui n'est pas le cas au Québec<sup>101</sup>. Or, la présente analyse évalue tous ces faits et circonstances.

[243] Le Tribunal rappelle que la Cour suprême des États-Unis a établi, dans la décision *Howey*, le critère suivant pour la détermination d'un contrat d'investissement: « *Est-ce que le plan implique « un investissement d'argent dans une entreprise commune, dont les profits sont uniquement le fruit du labeur de tiers »? »*<sup>102</sup>.

[244] Toujours selon l'auteur Darren J. Sandler, un service de minage infonuagique rencontre les caractéristiques « profits » et « découlant uniquement des efforts des autres » dans la plupart des cas<sup>103</sup>, et ce, notamment lorsqu'aucun circuit spécifique propre à une application n'est dédié à une personne en particulier pour le minage et que les récompenses obtenues du minage n'y sont pas spécifiquement reliées comme en l'instance. Cet auteur mentionne notamment ce qui suit :

« With respect to cloud mining contracts, this would be the passively derived cryptocurrency generated from the mining efforts of the cloud mining service company, i.e., from the efforts of others. Courts generally hold that “solely” should *not* be literally interpreted to mean “only,” and should instead be read flexibly as “primary,” “significant,” or “substantial” efforts of others.

(...)

In the case of cloud mining, the customers have virtually no control over the investment and generating returns; they rely substantially (or even solely) on the efforts of the cloud mining company. In the case of proof-of-stake mining, customers contribute cryptocurrency to a pooled wallet node that is set up and operated by the cloud mining company; with no effort on the part of the customer, the wallet passively generates income in the form of mining rewards of newly generated cryptocurrency/transaction fees earned. In the case of proof-of-work cloud mining, the cloud mining company houses, operates and services the ASICs that solve the equations necessary to mine and generate cryptocurrency profits. Thus, the “efforts of others” prong is easily satisfied in the typical cloud mining fact pattern under both proof of stake and proof of work. »<sup>104</sup>

[Références omises]

[245] Concernant le critère « d'entreprise commune », l'existence d'une relation investisseur-promoteur est déterminante. À ce sujet, l'auteur écrit<sup>105</sup> :

« Broad vertical commonality is likely satisfied in all cloud mining arrangements, regardless of whether proof of stake or proof of work is the underlying mining protocol, because there is an investor-promoter relationship. Users are almost exclusively reliant on the cloud mining

<sup>100</sup> *Id.*, p. 287 « When a customer is assigned specific, exclusive rights to the cryptocurrency rewards generated from a specific ASIC, proof-of-work cloud-mining contracts should not be treated as a security in jurisdictions that require horizontal commonality ».

<sup>101</sup> *Lantech Communications inc.*, préc., note 58; *Pacific Coast Coin Exchange*, préc., note 23.

<sup>102</sup> *Howey*, préc., note 37.

<sup>103</sup> Sandler, Darren J., préc., note 97, p. 280.

<sup>104</sup> *Id.*, p. 278.

<sup>105</sup> *Id.*, p. 275.

2020-019-002

PAGE : 36

management company to generate profits. In the case of proof-of-work mining, the cloud mining company (i.e., the promoter) sets up, controls, operates, maintains, and repairs the ASIC hardware and runs the nodes to mine. In the case of proof-of-stake mining, the cloud mining company (i.e., the promoter) creates the pooled wallet, hosts it in a virtual machine and keeps the nodes running. »

[Référence omise]

[246] Le Tribunal rappelle que dans l'arrêt *Pacific Coast Coin Exchange*, la Cour suprême du Canada indique qu'une entreprise commune existe lorsque l'investisseur a pour seul rôle d'avancer de l'argent, tandis que le promoteur assume la direction effective de l'entreprise en vue de son succès. Cette entreprise commune doit exister entre l'investisseur et le promoteur. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait entreprise commune entre les investisseurs :

« À mon avis, on a satisfait en l'espèce au critère d'entreprise commune. J'accepte l'allégation de l'intimée selon laquelle pareille entreprise existe lorsqu'elle vise à avantager celui qui fournit le capital (l'investisseur) et ceux qui le sollicitent (le promoteur). L'investisseur a pour seul rôle d'avancer l'argent, tandis que le promoteur assume la direction effective de l'entreprise en vue de son succès; d'où la communauté d'intérêt. En d'autres termes, la « communauté d'intérêt » nécessaire à l'existence d'un contrat de placement est celle qui existe entre l'investisseur et le promoteur. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait entreprise commune entre les investisseurs. »<sup>106</sup>

[247] Selon les intimés, Phoenix offre de la puissance de computation, soit des C-Units, alors que ses clients exploitent une entreprise de minage de cryptomonnaies.

[248] Les intimés prétendent qu'il s'agit de deux entreprises distinctes.

[249] Les intimés ajoutent qu'il s'agit d'une relation fournisseur-client et qu'il n'existe aucune communauté d'intérêts.

[250] Le Tribunal considère plutôt qu'une communauté d'intérêt existe dans le présent dossier entre le promoteur et les investisseurs.

[251] Malgré le fait que l'investisseur doit configurer son portefeuille de cryptomonnaies et choisir son « pool » de minage, le Tribunal considère que les intimés assument seuls la direction effective de l'affaire telle que décrite ci-dessus.

[252] Au surplus, la stratégie automatique de minage enlève le contrôle à l'adhérent sur la cryptomonnaie qui est minée dans son portefeuille.

[253] Selon Jonathan Forte, un client pourrait rester passif durant trois (3) ans et les cartes graphiques continueront de fonctionner. La stratégie automatique permet donc de prévoir une gestion passive par un client<sup>107</sup>.

[254] Malgré que cette stratégie soit optionnelle, il n'en demeure pas moins qu'elle est offerte à tous et que certains adhérents la sélectionnent. Lorsque les adhérents

<sup>106</sup> *Pacific Coast Coin Exchange*, préc, note 23, p. 129.

<sup>107</sup> Témoignage de Jonathan Forte du 8 octobre 2020.

2020-019-002

PAGE : 37

sélectionnent cette stratégie, c'est l'algorithme qui choisit à tout moment pour eux la cryptomonnaie à miner. Ils ne décident donc pas la cryptomonnaie qui sera minée parmi les « pools » qu'ils ont configurés.

[255] Vu ce qui précède, le Tribunal conclut que les investisseurs ne posséderaient pas les connaissances requises sur la marche de cette affaire et qu'ils n'obtiendraient pas le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de cette affaire.

- **La réalité économique**

[256] Le Tribunal doit également examiner la réalité économique qui se cache derrière l'offre qui est faite au public pour laquelle le fond l'emporte sur la forme, comme l'a reconnu la Cour suprême du Canada dans la décision *Pacific Coast Coin Exchange* :

« Such remedial legislation must be construed broadly, and it must be read in the context of the economic realities to which it is addressed. Substance, not form, is the governing factor. As noted in *Tcherepnin v. Knight*, at p. 336:

...in searching for the meaning and scope of the word 'security' in the Act, form should be disregarded for substance and the emphasis should be on economic reality.

In the search for the true meaning of the expression "investment contract", another guideline must also be present in the forefront of our thinking. In the words of the Supreme Court of the United States in *SEC v. W.J. Howey Co.*, any definition must permit (at p. 299):

...the fulfillment of the statutory purpose of compelling full and fair disclosure relative to the issuance of 'the many types of instruments that in our commercial world fall within the ordinary concept of a security.'...It embodies a flexible rather than a static principle, one that is capable of adaptation to meet the countless and variable schemes devised by those who seek the use of the money of others on the promise of profits. »<sup>108</sup>

[Références omises]

[257] D'ailleurs, au Québec, dans la décision *Lantech Communications inc. et Réjean Lamothe*, la CVMQ a conclu que les contrats d'investissement comportent fréquemment une composante de vente d'un bien matériel et d'une participation à un investissement. Il faut aller au-delà des apparences de la vente du produit pour apprécier la réalité économique de l'affaire :

« La Commission doit aller au-delà des apparences du contrat de vente de logiciel pour en apprécier la réalité économique et plus particulièrement tenir compte du fait que cet achat autorise l'acquéreur à participer à la Promotion « A » mise sur pied par Lantech. La participation à la Promotion « A » est fortement publicisée dans la documentation de vente (notamment dans la pièce D-1) et constitue certainement un des facteurs

<sup>108</sup> *Pacific Coast Coin Exchange*, préc., note 23, 127.

déterminants pouvant amener une personne à défrayer 500 \$ pour l'achat du logiciel Stratège, puisque cet achat peut générer 5 010 \$ de bénéfices divers. Même si une partie du paiement représente l'achat d'un bien physique (le ou les disques sur lesquels le logiciel est fixé) ou d'une licence d'utilisation d'un droit intellectuel (logiciel), il nous apparaît clairement qu'une partie substantielle du paiement est attribuable à un apport pour participer à une affaire. Sous l'apparence de la vente d'un logiciel, le contrat vise dans son essence la participation à l'affaire mise sur pied par Lantech. Le fait qu'un investissement soit accompagné d'une vente d'un bien réel ne suffit pas pour soustraire l'opération de la Loi sur les valeurs mobilières.

Les contrats d'investissement se composent fréquemment d'un bien matériel et d'une participation à un investissement. »<sup>109</sup>

[258] La réalité doit aussi être examinée dans le cas où l'investisseur fait le choix de la cryptomonnaie qu'il souhaite miner puisque son succès dépendrait exclusivement de la structure mise en place par le promoteur.

[259] Au surplus, la stratégie automatique offerte aux adhérents renforce cette dépendance de l'adhérent sur Phoenix; celui-ci reposant sur cette stratégie qui choisit pour lui la meilleure cryptomonnaie à miner, en tout temps, parmi celles qu'il a configurées.

[260] Les intimés représentent avec force que les plans offerts au public par Phoenix ne sont qu'un service de location de cartes graphiques qui procurent une puissance de hachage à l'adhérent pour les fins de son affaire.

[261] Or, l'examen de l'offre de Phoenix ne reflète aucunement cette réalité et si elle avait voulu refléter cette réalité elle aurait dû être construite et présentée autrement.

[262] De l'avis du Tribunal, l'offre de Phoenix propose d'acheter des plans permettant d'obtenir des C-Units qui seront utilisés pour miner la cryptomonnaie la plus profitable et permettront à l'adhérent d'obtenir des rendements. Phoenix fournit, les installations, l'électricité, les cartes, les experts, la technologie et tout ce qui est nécessaire pour parvenir à ce résultat.

[263] De l'avis du Tribunal, la configuration faite par l'adhérent et le choix des « pools » et des cryptomonnaies à miner ne sont qu'accessoires et non déterminants dans la qualification de cette offre à titre de contrat d'investissement.

[264] De l'avis du Tribunal, ce qui est déterminant dans cette affaire c'est toute la structure mise en place par Phoenix, son expertise, l'efficacité et la qualité du calcul effectué par les cartes de Phoenix et celui de l'algorithme de la stratégie de minage automatique qui peut permettre à un adhérent de passivement attendre ses rendements.

---

<sup>109</sup> *Lantech Communications inc.*, préc., note 58, p. 11.

2020-019-002

PAGE : 39

[265] Le Tribunal est d'avis que la réalité économique qui se dégage du projet offert au public dans le présent dossier consiste en un investissement qui pourrait rapporter des bénéfices<sup>110</sup>.

[266] Au surplus, le Tribunal considère que telle est la perception de nombreux internautes sur Telegram. Selon les propos de ces derniers, il s'agit pour eux d'un investissement. En effet, à plus de 40 occurrences dans les 1106 pages de ce site, ces derniers ont référé à cette notion pour qualifier leur apport dans Phoenix<sup>111</sup>.

[267] Si pour Jonathan Forte et Phoenix il est clair que les services offerts ne sont que de la location de cartes graphiques contre rémunération, le Tribunal ne peut que constater que pour les personnes qui y adhèrent, lesquelles sont celles qu'il a la mission de protéger, il s'agit d'un investissement et c'est cette réalité économique qui se dégage de l'offre de Phoenix.

[268] Au surplus, malgré que le Tribunal considère que l'entièreté de l'offre de Phoenix au public se qualifierait de contrat d'investissement, il tient à préciser que la stratégie de minage automatique est un aspect qui renforce cette appréciation. Cette stratégie étant optionnelle, le Tribunal rappelle que le fait qu'elle est offerte quand même à tous les investisseurs qualifie l'ensemble de l'offre au public de contrat d'investissement. Dans la décision *Great Way Merchandising*<sup>112</sup> de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, cette dernière mentionnait ce qui suit :

« ... once an agreement contains provisions for investment, the fact these provisions have been intermixed and intermingled with provisions relating to non-investment matters does not exempt the resulting contract from the provisions of The Securities Act. The Act may not be so easily avoided. The Securities Act is remedial legislation and should be interpreted as such. »

[269] Considérant ce qui précède, le Tribunal est d'avis que l'offre faite au public par Phoenix et Jonathan Forte serait une valeur mobilière et elle se qualifierait comme étant un contrat d'investissement au sens de la LVM.

**Question n° 2: Dans l'affirmative, est-ce que cette offre de contrats d'investissement au public constituerait un placement fait en contravention des dispositions de la LVM, soit sans prospectus ni inscription?**

### **Conclusion**

[270] En réponse à cette question, le Tribunal répond positivement. Il considère qu'il lui a été démontré que l'offre au public de plans permettant d'obtenir des C-Units, telle que proposée et conçue par les intimés, constituerait un placement au sens de la Loi.

[271] Ce placement se serait effectué sans prospectus visé par l'Autorité et sans inscription en valeurs mobilières.

---

<sup>110</sup> Pièce D-12.

<sup>111</sup> Pièce D-18.

<sup>112</sup> *A.G. Alta. v. Great Way Merchandising Ltd.*, 1971 ALTASCAD 15 (CanLII), [1971] 3 W.W.R. 133 (Alta. Sup. Ct.)

2020-019-002

PAGE : 40

**Le droit**

[272] Le Tribunal rappelle que le placement d'une forme d'investissement, telle que le contrat d'investissement, doit être assujéti aux dispositions de la LVM.

[273] Dans la LVM, le terme placement est défini à son article 5, lequel se lit comme suit :

« placement »:

1° le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres;

(...)

4° le fait, par le souscripteur ou l'acquéreur qui a acquis des titres sans que fût établi le prospectus exigé par la loi et sans que l'opération fit l'objet d'une dispense, de rechercher ou de trouver des acquéreurs;

(...)

7° le fait, par un intermédiaire, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres faisant l'objet d'un placement en vertu des paragraphes 1° à 6; »

[274] Ainsi, selon la Loi, le seul fait de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs à des titres constitue un placement.

[275] Dans l'arrêt *Doyon*<sup>113</sup>, la Cour d'appel mentionne :

« En effet, eu égard à la définition du terme « placement » contenue à la Loi (reproduite au paragraphe 41 des présents motifs), le seul fait qu'un émetteur recherche ou trouve des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres (art. 5 de la Loi définition de « placement » (1°)) ou qu'un intermédiaire recherche ou trouve des souscripteurs ou des acquéreurs de tels titres (art. 5 de la Loi définition de « placement » (7°)) suffit. Ainsi, ce qui se produit par la suite est en quelque sorte sans importance car une infraction est commise du seul fait d'effectuer une recherche et dès le moment où elle s'effectue. »

[Références omises]

[276] Dans son appréciation pour décider s'il y a placement, le Tribunal doit se positionner au moment où l'offre est faite au public, car il doit déterminer si on a recherché ou trouvé des souscripteurs ou des acquéreurs à une valeur mobilière.

[277] La LVM impose plusieurs obligations aux personnes qui désirent effectuer un placement d'une valeur, dont notamment les obligations d'établir un prospectus visé par l'Autorité et l'obligation d'inscription.

[278] Suivant l'alinéa 1 de l'article 11 de la LVM, « toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité ».

---

<sup>113</sup> *Doyon c. Autorité des marchés financiers*, 2017 QCCA 1157.



2020-019-002

PAGE : 41

[279] L'objectif visé par l'exigence de prospectus est prévu à l'article 13 de la LVM qui stipule :

« Le prospectus présente les informations et les attestations prévues par règlement.

Il révèle de façon complète, véridique et claire, tout fait important relatif à un titre émis ou qui fait l'objet du placement. »

[280] Ainsi, lorsqu'un placement est effectué avec un prospectus visé par l'Autorité, l'investisseur a en main l'information utile qui lui permet de prendre une décision d'investissement éclairée.

[281] De plus, l'article 148 de la LVM impose à toute personne qui agit comme courtier d'être inscrite auprès de l'Autorité.

[282] La personne inscrite doit respecter les règles de compétence, de probité et de solvabilité.

[283] Le Tribunal rappelle le passage suivant de l'affaire *Métivier* :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. »<sup>114</sup>

[284] Dans la décision *Plexcorps*<sup>115</sup>, le Tribunal mentionne ce qui suit au sujet des objectifs de l'obligation de détenir une inscription auprès de l'Autorité :

« [151] Un des objectifs derrière la nécessité de passer par une personne inscrite pour faire un placement est notamment de faire en sorte que des produits aussi complexes que des valeurs mobilières ne puissent être offerts au public en général que par des personnes réglementées et qualifiées dans le domaine, afin de leur permettre de faire des choix d'investissement éclairés qui conviennent à leurs besoins. »

[285] La notion de courtier est définie à l'article 5 de la LVM et prévoit que toute personne, qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité de placement pour son propre compte ou pour le compte d'autrui ou qui fait tout acte, publicité, démarchage ou toute négociation visant même indirectement le placement de valeur, est un courtier.

[286] Les obligations d'inscription et de prospectus sont essentielles pour la protection des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés financiers.

### **Application des faits au droit**

[287] L'Autorité a démontré que les intimés Phoenix et Jonathan Forte auraient effectué le placement de valeurs mobilières lorsqu'ils auraient sollicité et recherché des investisseurs par l'entremise du site web Op.farm<sup>116</sup> et de plusieurs plateformes

<sup>114</sup> *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)*, 2005 QCBDRVM 6.

<sup>115</sup> *Autorité des marchés financiers c. PlexCorps*, préc., note 80.

<sup>116</sup> Pièce D-12.



2020-019-002

PAGE : 42

virtuelles, dont Facebook<sup>117</sup>, le forum BitCoin Talk<sup>118</sup>, Twitter<sup>119</sup>, Instagram<sup>120</sup>, Telegram<sup>121</sup>, Discord<sup>122</sup> et YouTube<sup>123</sup>.

[288] De plus, lors d'une opération d'infiltration effectuée par un enquêteur de l'Autorité, Jonathan Forte aurait fait des représentations à l'enquêteur relativement à l'une des options offertes dans le cadre de la stratégie de minage proposée<sup>124</sup>.

[289] Lors de l'audience, Jonathan Forte a également témoigné sur les activités de Phoenix. Il en est le seul dirigeant et affirme en être le seul décideur.

[290] Il a présenté les activités de son entreprise et a expliqué en détail au Tribunal avec clarté le processus d'acquisition de C-Units par les adhérents.

[291] Il a également témoigné sur le sérieux et la rigueur de son entreprise qui à son avis n'offre que la location de C-Units et non des contrats d'investissements.

[292] Il a témoigné de l'existence de clients de Phoenix et a passé en revue avec le Tribunal plusieurs aspects du site web de Phoenix.

[293] Il affirme avoir créé une communauté de clients sur Telegram et qu'un client a créé Discord et que ces clients parlent entre eux sur ces plateformes.

[294] Il a élaboré lui-même le site web de Phoenix en 2020 et a commencé à offrir des C-Units au public en avril 2020 après avoir tout testé. Il affirme avoir environ 400 comptes de clients actifs.

[295] Pour les communautés web, notamment pour celle qu'il a créée sur Telegram, il octroie certains privilèges à des clients, mais n'a pas à faire de suivi sur les contenus, il ne fait que vérifier s'il y a de l'activité ou non.

[296] Le Tribunal a remarqué qu'à certaines occasions les internautes de ces communautés l'interpellent sur des questions et qu'à ce moment des explications ou des clarifications sont données ponctuellement par ce dernier dans un souci d'aide et de support de la communauté.

[297] L'Autorité, quant à elle, a identifié 58 investisseurs dans le cadre de l'enquête de l'Autorité. 40 auraient été identifiés sur le groupe Telegram de Phoenix<sup>125</sup>, un (1) aurait été identifié sur le groupe Discord de Phoenix<sup>126</sup>, treize (13) auraient été identifiés sur le forum BeerMoney<sup>127</sup> et quatre (4) auraient été identifiés sur d'autres plateformes<sup>128</sup>.

---

<sup>117</sup> Pièce D-14.

<sup>118</sup> Pièce D-30.

<sup>119</sup> Pièce D-31.

<sup>120</sup> Pièce D-32.

<sup>121</sup> Pièces D-18 à D-21 et D-23 et témoignage de Jonathan Forte.

<sup>122</sup> Pièce D-25.

<sup>123</sup> Pièces D-33, D-34 et D-35.

<sup>124</sup> Pièce D-45.

<sup>125</sup> Pièce D-24.

<sup>126</sup> Pièce D-27.

<sup>127</sup> Pièce D-29.

<sup>128</sup> Pièce D-39.

2020-019-002

PAGE : 43

[298] Selon la preuve présentée, Phoenix et Jonathan Forte ne sont pas inscrits à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité<sup>129</sup>.

[299] De plus, Phoenix et Jonathan Forte n'ont jamais déposé auprès de l'Autorité de déclaration de placement avec dispense, de prospectus, bénéficié d'un visa de prospectus ou bénéficié d'une quelconque dispense d'effectuer un tel dépôt<sup>130</sup>.

[300] Malgré que Jonathan Forte croyait que l'offre de Phoenix au public n'était pas effectuée en contravention de la Loi et que son affaire apparaît sérieuse, il n'en demeure pas moins que le Tribunal considère qu'elle se serait faite en contravention de la Loi et que les investisseurs y auraient investi sans bénéficier de la protection que la Loi leur offre.

[301] En conséquence, le placement de contrats d'investissement sans prospectus visé, ainsi que l'exercice par Phoenix et Jonathan Forte de l'activité de courtier en valeurs mobilières sans l'inscription requise par la Loi constitueraient des manquements aux articles 11 et 148 de la LVM.

[302] Le Tribunal rappelle qu'il n'y a pas lieu, au stade des mesures conservatoires, de conclure d'une manière définitive que des manquements ou actes contraires à l'intérêt public ont été ou non commis<sup>131</sup> puisque l'enquête de l'Autorité est toujours en cours. C'est la raison pour laquelle il utilise le conditionnel et qu'il utilise les termes « manquements apparents ».

**Question n° 3 : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, abroger, maintenir ou modifier les ordonnances de nature protectrice, préventive et dissuasive qu'il a déjà rendues à l'encontre des intimés dans sa décision *ex parte* du 28 août 2020, et ce, selon la preuve présentée par les parties dans le cadre de l'audience au cours de laquelle les intimés ont fait valoir leur droit d'être entendus ?**

### **Conclusion**

[303] Après avoir constaté des manquements apparents à la LVM, le Tribunal a décidé dans l'intérêt public, à la lumière de la preuve présentée par les parties dans le cadre de l'audience au cours de laquelle les intimés ont exercé leur droit d'être entendus, de maintenir, en quasi-totalité, les ordonnances de nature protectrice, préventive et conservatoire qu'il a prononcées le 28 août 2020, le tout pour les motifs détaillés ci-après exposés.

### **Le droit**

[304] Dans un premier temps, il convient, avant d'analyser chacune des ordonnances demandées au Tribunal par l'Autorité, de bien cadrer le pouvoir d'intervention du Tribunal.

---

<sup>129</sup> Pièces D-3 et D-10.

<sup>130</sup> Pièces D-4 et D-11.

<sup>131</sup> *Autorité des marchés financiers c. Baazov, préc.*, note 31, par. 81 et 82.

2020-019-002

PAGE : 44

[305] En ce sens, l'article 93 LESF prévoit que le Tribunal exerce la discrétion qui lui est conférée en fonction de l'intérêt public lorsqu'il statue sur des affaires formées en vertu des lois énumérées à l'Annexe 1 de la LESF dont la LVM<sup>132</sup>.

[306] Tel que le mentionne la Cour suprême du Canada dans la décision *Asbestos*<sup>133</sup>, la compétence du Tribunal en matière d'intérêt public est fondée sur les objets principaux de la LVM à savoir : « *protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses* » et « *favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance en ceux-ci* »<sup>134</sup>.

[307] Ainsi, en rendant sa décision, le Tribunal doit : « *prendre en considération l'incidence d'une intervention dans l'intérêt public sur l'efficacité des marchés financiers et sur la confiance du public en ces marchés financiers* »<sup>135</sup>.

[308] De plus, tout comme le mentionne la Cour suprême dans cette décision, la compétence du Tribunal eu égard à l'intérêt public : « *n'est ni réparatrice, ni punitive; elle est de nature protectrice et préventive et elle est destinée à être exercée pour prévenir le risque d'un éventuel préjudice aux marchés financiers [...]* »<sup>136</sup>.

[309] Les ordonnances recherchées par l'Autorité visent à protéger le public pendant que l'enquête de l'Autorité se poursuit et, en particulier, de protéger les personnes qui sont illicitement sollicitées par les intimés ou qui ont souscrit à des contrats d'investissement à la suite de ces activités de sollicitations.

[310] Les ordonnances recherchées ont également pour objectif de sauvegarder l'intégrité des marchés.

[311] Ces ordonnances ont notamment pour but d'assurer que les actifs pouvant provenir d'activités en apparence illégales puissent être préservés. Elles ont aussi pour but de faire cesser les activités en apparence illégales de sollicitation et de préserver l'intégrité des marchés financiers.

[312] L'article 249 de la LVM prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal de prononcer une décision afin d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[313] Le Tribunal peut aussi rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[314] Le Tribunal peut également rendre une ordonnance à l'égard de tiers qui auraient entre leurs mains et sous leur contrôle des biens ou des sommes d'argent appartenant ou étant dues à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête. Ainsi,

---

<sup>132</sup> Art. 93 LESF.

<sup>133</sup> *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, préc., note 20.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Id.*, par. 41.

<sup>136</sup> *Id.*, par. 42.

2020-019-002

PAGE : 45

le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou la garde ou le contrôle.

[315] Dans la décision *Guychar*<sup>137</sup>, le Tribunal mentionne qu'« *un des buts des ordonnances de blocage est d'assurer que les actifs pouvant provenir d'activités illégales en matière de valeurs mobilières puissent être préservés afin de permettre à ceux qui ont des réclamations à les faire valoir* ».

[316] Dans la décision *Hael*<sup>138</sup>, le Tribunal mentionne que « *ces ordonnances ont notamment pour objectif d'empêcher les intimés de dilapider leurs actifs, incluant ceux qui auraient été illégalement acquis auprès de clients* ».

[317] Selon l'article 265 de la LVM, le Tribunal peut interdire à toute personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs ou toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

[318] Une telle ordonnance vise à protéger les investisseurs et à prévenir que d'autres placements illégaux soient effectués.

[319] Les articles 94 et 97 al. 2 (7°) de la LESF permettent au Tribunal de prononcer une ordonnance afin que soit retirée toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée notamment sur un site web, un forum d'échanges ou une plateforme virtuelle.

[320] Cette ordonnance a pour but de faire cesser des activités apparemment illégales de sollicitation du public par l'entremise de plateformes virtuelles et de site web.

[321] Elle a aussi pour but d'éviter que de nombreuses personnes ne soient sollicitées dans le cadre d'un placement qui serait illégal.

### **Application des faits au droit**

- **L'ordonnance d'interdiction**

[322] Le 28 août 2020, dans sa décision *ex parte*, le Tribunal a prononcé des ordonnances d'interdiction à l'encontre des intimés en vertu de l'article 265 de la LVM.

[323] L'interdiction vise à faire cesser la sollicitation du public par Jonathan Forte et Phoenix pendant la durée de l'enquête de l'Autorité. Lors de l'audition, Jonathan Forte a mentionné au Tribunal avoir bloqué la possibilité pour le public d'acquérir des C-Units lorsqu'il a reçu la décision du Tribunal.

[324] Malgré ce geste volontaire et tenant compte du fait que Jonathan Forte était déjà depuis le 12 mars 2019 sous le coup d'une autre interdiction d'opérations sur valeurs du Tribunal<sup>139</sup> pour son implication apparente dans le projet Laboratoire Blockchain pour avoir sollicité des investisseurs afin qu'ils investissent dans son entreprise, le Tribunal considère approprié de maintenir l'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il a déjà rendue à l'encontre de Phoenix et de Jonathan Forte. Cette ordonnance a pour

<sup>137</sup> *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc.*, 2010 QCBDRVM 13, par. 46.

<sup>138</sup> *Autorité des marchés financiers c. Hael*, 2017 QCTMF 42.

<sup>139</sup> Décision 2019-004-001, pièce D-9 : *Autorité des marchés financiers c. Laboratoire Blockchain inc.*, 2019 QCTMF 11.

2020-019-002

PAGE : 46

objectif d'assurer que le public ne soit pas sollicité pour des placements en contravention de la Loi sous quelque forme que ce soit jusqu'à ce que l'enquête de l'Autorité soit terminée.

[325] Vu les manquements apparents démontrés par prépondérance de preuve au Tribunal et mentionnés précédemment, le Tribunal considère qu'il y a lieu dans l'intérêt public de maintenir l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs telle qu'il l'a rendue le 28 août 2020 à l'encontre de Jonathan Forte et de Phoenix.

- **Les ordonnances de blocage**

[326] Dans sa décision *ex parte*, le Tribunal a également prononcé des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et à l'égard de la mise en cause Banque de Montréal.

[327] Selon la preuve *de novo* présentée par l'Autorité, l'analyse préliminaire des informations bancaires reçues pour le compte 0232-1994-455 (« compte 455 »)<sup>140</sup> de Phoenix, détenu à la Banque de Montréal, démontre notamment que des entrées de fonds proviendraient de sommes investies par les investisseurs.

[328] Lors de son témoignage, Jonathan Forte a confirmé que la principale entrée de fonds dans ce compte bancaire 455 proviendrait de ventes faites sur Internet.

[329] Par conséquent, le Tribunal considère qu'il lui a été démontré par preuve prépondérante basée sur des manquements apparents à la Loi qu'il y a lieu, dans l'intérêt public, de maintenir les ordonnances de blocage prononcées le 28 août 2020 à l'encontre des intimés et de la mise en cause Banque de Montréal.

[330] Ces ordonnances de blocage demeurent nécessaires afin de préserver, dans l'intérêt public, les fonds qui proviendraient de manquements apparents à la LVM. L'enquête étant toujours en cours, le Tribunal considère qu'il n'y a pas lieu de modifier ces ordonnances.

- **L'ordonnance de retirer toute annonce ou sollicitation sur des sites Internet**

[331] Selon la preuve présentée, les activités de sollicitation et de placement pour l'acquisition de C-Units se feraient par l'entremise du site web de Phoenix Op.farm et par l'entremise de différentes plateformes virtuelles, incluant des médias sociaux.

[332] Le Tribunal est d'avis que cela justifie de maintenir l'ordonnance de retirer toute annonce, publicité ou autre publication de même nature de ce site web Op.farm et des différentes plateformes virtuelles. Cependant, il module légèrement cette ordonnance pour la limiter aux publications que Phoenix contrôle.

- **L'ordonnance de fermeture de sites web**

[333] La preuve a démontré que Phoenix offrait également d'autres produits que les C-Units. Dans sa décision *ex parte* du 28 août 2020, le Tribunal a considéré que la

---

<sup>140</sup> Pièce D-46.

2020-019-002

PAGE : 47

fermeture de ces plateformes virtuelles et d'un site web avait un caractère définitif qui débordait du caractère conservatoire des présentes ordonnances qui sont rendues.

[334] Puisque l'enquête de l'Autorité est toujours en cours et compte tenu que ces diverses plateformes sont parfois le seul moyen de communiquer avec les utilisateurs qui ont été recrutés via Internet, le Tribunal juge approprié de maintenir telles quelles les ordonnances qu'il a déjà rendues.

[335] À ce stade, le Tribunal juge que l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs est suffisante pour faire cesser les activités en contravention de la Loi.

[336] Bien que le Tribunal ait conclu à des manquements apparents afin d'exercer sa discrétion de prononcer les ordonnances provisoires et conservatoires recherchées, il rappelle, qu'à ce stade-ci des procédures, il n'y a pas lieu de conclure, de manière définitive, que des manquements ou des actes contraires à l'intérêt public ont été commis. En effet, l'enquête de l'Autorité est toujours en cours.

## DISPOSITIF

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94, 97 al. 2 (7<sup>o</sup>), et 115.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

**MAINTIENT**, en partie, sa décision rendue *ex parte* le 28 août 2020 portant le numéro 2020-019-002, soit les ordonnances suivantes;

« **ACCUEILLE** en partie la demande de l'Autorité des marchés financiers;

**INTERDIT** à Opération Phoenix inc. et à Jonathan Forte d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toute valeur mobilière visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

**ORDONNE** à Opération Phoenix inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession, y compris toute cryptomonnaie.

**ORDONNE** à Opération Phoenix inc. de ne pas retirer, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens des mains d'une personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, dont notamment, mais non limitativement, auprès de la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9, dans les comptes portant les numéros 0232-1994-455 et 0232-8930-403;

**ORDONNE** à la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Opération Phoenix inc., notamment, mais non

2020-019-002

PAGE : 48

limitativement, dans les comptes portant les numéros 0232-1994-455 et 0232-8930-403;

**REJETTE** la demande de l'Autorité afin qu'il soit ordonné à Opération Phoenix inc. de fermer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la décision à intervenir au présent dossier, sa page Facebook, son compte Instagram, son compte Twitter intitulé « Op.farm », le groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) », le groupe Discord intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) » et le site web Op.farm. »

**MODIFIE** sa décision rendue *ex parte* le 28 août 2020 portant le numéro 2020-019-002, pour que l'ordonnance de retrait de publications sur Internet se lise comme suit :

« **ORDONNE** à Opération Phoenix inc. de retirer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la présente décision, toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par Internet ou autrement, dont elle a le contrôle, notamment sur Facebook, le forum BitCoin Talk, son compte Twitter intitulé « Op.farm », le groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) », le groupe Discord intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) » et le site web Op.farm en lien avec les activités en valeurs mobilières d'Opération Phoenix inc.; »

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage sont entrées en vigueur le 28 août 2020 et le resteront pour une période de 12 mois se terminant le 27 août 2021 à moins qu'elles ne soient modifiées ou révoquées avant l'échéance de ce terme.

---

**M<sup>e</sup> Elyse Turgeon, juge administratif**

---

**M<sup>e</sup> Nicole Martineau, juge administratif**

M<sup>e</sup> François Lavigne-Massicotte et M<sup>e</sup> Sébastien Simard  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

2020-019-002

PAGE : 49

M<sup>e</sup> Serge Fournier et M<sup>e</sup> Frédérique Duchesne  
(BCF S.E.N.C.R.L.)  
Avocats de Opération Phoenix inc. et Jonathan Forte, intimés

Dates d'audience : 6, 7, 8, 14, 15 et 19 octobre 2020



## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2021-001

DÉCISION N° : 2021-001-001

DATE : Le 31 mars 2021

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> NICOLE MARTINEAU**

---

**GILLES LAVERDIÈRE**  
Partie demanderesse

c.  
**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**  
Partie intimée

---

### DÉCISION

---

#### APERÇU

[1] Le 9 janvier 2021, Gilles Laverdière a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (« le Tribunal ») une demande de révision d'une décision rendue par l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») qui lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup> (« LVM ») et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup>, en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. V-1.1.

<sup>2</sup> RLRQ, c. V-1.1, r. 50.

2021-001-001

PAGE : 2

[2] L'Autorité est l'organisme responsable de l'application de la LVM. Elle exerce les fonctions et les pouvoirs qui y sont prévus, et ce, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*<sup>3</sup> (« LESF »).

[3] La société Glen Eagle Resources inc. est un émetteur assujetti selon l'article 68 de la LVM<sup>4</sup>.

[4] Gilles Laverdière est un administrateur de cette société<sup>5</sup>. Il est donc un initié de cet émetteur assujetti au sens de l'article 89 de la LVM et de l'article 1.1 paragraphe 1 du *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*<sup>6</sup> (« Règlement 55-104 »).

[5] L'Autorité lui reproche d'avoir fait défaut de se conformer à ses obligations d'initié, en déposant en retard sa déclaration de modification d'emprise sur les titres de l'émetteur assujetti Glen Eagle Resources inc. L'exigence de déclaration d'initié est prévue aux articles 89.3 et 97 de la LVM et à l'article 3.3 du *Règlement 55-104*.

[6] Le 27 juin 2019, Gilles Laverdière a signé les minutes d'une réunion du conseil d'administration de cet émetteur assujetti tenue le 26 juin 2019 qui faisaient état de l'approbation de l'octroi de 150 000 options de Glen Eagle Resources inc.

[7] Le 14 septembre 2020, une déclaration portant sur la modification de l'emprise de Gilles Laverdière sur les titres de Glen Eagle Resources inc., soit l'octroi de 150 000 options de cet émetteur, a été déposée au moyen du Système électronique de déclaration des initiés (« SEDI »)<sup>7</sup>.

[8] Cette déclaration a été produite après le délai prescrit de cinq (5) jours prévu à l'article 3.3 du *Règlement 55-104*.

[9] Le 22 septembre 2019, l'Autorité lui a envoyé un préavis<sup>8</sup> mentionnant qu'il n'avait pas respecté l'exigence de déclaration d'initié prévue aux dispositions de la LVM dans le délai de cinq (5) jours prescrit par l'article 3.3 du *Règlement 55-104*. L'Autorité l'informait qu'il encourait une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 5 000 \$ et lui a accordé un délai de 15 jours pour lui envoyer ses observations avant l'imposition de cette sanction.

[10] Le 30 septembre 2020 et le 13 novembre 2020, Gilles Laverdière a transmis ses observations à l'Autorité<sup>9</sup>.

[11] Le 10 décembre 2020, après avoir examiné les observations de Gilles Laverdière, l'Autorité a décidé de lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$<sup>10</sup>, soit

---

<sup>3</sup> RLRQ, c. E-6.1.

<sup>4</sup> Pièce I-1.

<sup>5</sup> Pièce I-2.

<sup>6</sup> RLRQ, c. V-1.1, r. 31.

<sup>7</sup> Pièce I-3.

<sup>8</sup> Pièce I-4.

<sup>9</sup> Pièces D-3, I-5 et I-6.

<sup>10</sup> Pièce I-7.

2021-001-001

PAGE : 3

100 \$ par jour d'omission de déposer la déclaration, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de cinq mille dollars (5 000 \$).

[12] Gilles Laverdière demande au Tribunal de réviser cette décision afin de réduire à 1 000 \$, ou à tout autre montant, la sanction administrative pécuniaire qui lui a été imposée.

[13] Le Tribunal doit déterminer s'il doit réviser la décision de l'Autorité qui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$) à Gilles Laverdière pour avoir contrevenu aux articles 89.3 et 97 de la LVM et à l'article 3.3 du *Règlement 55-104* en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti.

[14] Selon la preuve présentée et après avoir entendu les représentations des parties, le Tribunal conclut que la demande de révision de la décision de l'Autorité doit être rejetée et confirme la décision de l'Autorité qui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$) à Gilles Laverdière en raison du dépôt tardif d'une déclaration d'initié.

## **ANALYSE**

**Question en litige : le Tribunal doit-il réviser la décision de l'Autorité qui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$) à Gilles Laverdière pour avoir contrevenu aux articles 89.3 et 97 de la LVM et à l'article 3.3 du *Règlement 55-104* en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise sur les titres de l'émetteur assujetti Glen Eagle Resources inc.?**

[15] Le Tribunal répond « non » à cette question. Par conséquent, le Tribunal rejette la demande en révision présentée par Gilles Laverdière et confirme la décision prononcée par l'Autorité selon laquelle une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$) lui est imposée.

### **Droit applicable**

#### ***Pouvoirs de révision du Tribunal***

[16] En vertu de l'article 322 de la LVM, une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité peut en demander la révision auprès du Tribunal.

[17] Ainsi, une personne peut demander au Tribunal de réviser une décision rendue par l'Autorité qui lui a imposé une sanction administrative pécuniaire<sup>11</sup> en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti.

[18] Dans le cadre de cette révision, tel que prévu à l'article 93 al. 3 de la LESF, le Tribunal ne peut substituer son appréciation de l'intérêt public à celle que l'Autorité en avait faite pour prendre sa décision :

<sup>11</sup> Sanction imposée en vertu des articles 89.3, 89, 97 et 274.1 de la LVM, de l'article 3.3 du *Règlement 55-104* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*.

2021-001-001

PAGE : 4

« Lors de la révision d'une décision rendue par l'Autorité en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) ou de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01), le Tribunal ne peut, lorsqu'il apprécie les faits ou le droit pour l'application de ces lois, substituer son appréciation de l'intérêt public à celle que l'Autorité en avait faite pour prendre sa décision. »

[19] La présente demande de révision ne porte pas sur l'appréciation de l'intérêt public effectuée par l'Autorité. Par conséquent, cette limitation au pouvoir de révision ne trouve pas application.

[20] Les pouvoirs d'intervention du Tribunal dans le cadre d'une demande de révision sont exposés à l'article 97 al. 2 (4<sup>o</sup>) de la LESF qui se lit comme suit :

« Le Tribunal a le pouvoir de décider de toute question de droit ou de fait nécessaire à l'exercice de sa compétence.

En outre des pouvoirs que lui attribue la loi, le Tribunal peut:

4<sup>o</sup> confirmer, modifier ou infirmer la décision, l'ordre ou l'ordonnance contesté et, s'il y a lieu, rendre la décision, l'ordre ou l'ordonnance qui, à son avis, aurait dû être rendu en premier lieu; ... »

[21] Par ailleurs, dans l'affaire *Séguin*<sup>12</sup>, le Tribunal a mentionné ce qui suit au sujet de sa compétence en matière de révision :

« [66] La plupart des commissions de valeurs mobilières au Canada ont appliqué largement leur compétence en matière de révision. Celles-ci se sentiront normalement libres de substituer leur décision à celle prononcée par un organisme d'autoréglementation ou par une personne exerçant un pouvoir délégué. Une audience en révision aura souvent un caractère de novo et il sera ainsi possible de présenter une preuve nouvelle. La décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario dans le dossier *Boulieris*<sup>13</sup> rappelait ainsi la large discrétion accordée par la Cour suprême à une commission de valeurs lorsqu'elle entend un dossier en révision :

« [27] In *Hretchka v. British Columbia (Attorney General)*, 1971 CanLII 157 (CSC), [1972] S.C.R. 119, (...) The Supreme Court of Canada refused to grant leave to appeal in this finding and quoted, with approval, part of the Court of Appeal judgment which pointed out that section 30 of the BCSA, in providing for a review as well as a hearing, and in permitting the BCSC to make such "other direction, decision, order or ruling as the Commission

<sup>12</sup> *Séguin c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières)*, 2010 QCBDR 104; confirmée en appel 2014 QCCA 247.

<sup>13</sup> *(Re) Boulieris*, 2004 ONSEC 1.

2021-001-001

PAGE : 5

deems proper,” went “far beyond appellate jurisdiction in the strict sense of deciding whether a lower decision be right or wrong. »

(Nous soulignons)

[22] Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés, dans le cadre d'une demande en révision d'une décision de l'Autorité qui a imposé une sanction administrative pécuniaire en raison du dépôt tardif d'une déclaration d'initié, le Tribunal considère qu'il peut regarder tout le dossier *de novo*. Cette expression signifie que le Tribunal n'a pas à se limiter à l'examen du dossier constitué par l'Autorité, mais qu'il peut recevoir de la nouvelle preuve. Le Tribunal peut entendre toute preuve pertinente que les parties veulent lui soumettre.

[23] Ainsi, le Tribunal fera sa propre analyse et rendra la décision qu'il juge correcte.

[24] La décision correcte est la décision qui ne fait appel à aucune déférence du Tribunal.

[25] Le Tribunal est d'avis que bien qu'il agit *de novo* dans le cadre d'une telle demande en révision, cela ne signifie pas qu'à l'audience les parties doivent reprendre la présentation de la totalité de la preuve faisant partie du dossier de l'Autorité.

[26] En début d'audience, le dossier du Tribunal est constitué du dossier de l'Autorité puisque ce dernier doit être transmis<sup>14</sup>, dans les 30 jours de la réception de la demande en révision, au Secrétariat et au demandeur.

[27] Le Tribunal ne doit pas ignorer ce dossier constitué par l'Autorité, mais il peut le compléter par la preuve qui lui est présentée par les parties lors de l'audience.

[28] La partie qui demande la révision de la décision de l'Autorité pourra présenter les éléments de preuve à l'appui de sa demande. L'Autorité pourra limiter sa preuve à ce qui lui apparaîtra nécessaire afin de répondre aux reproches formulés par la partie qui demande la révision de la décision.

[29] L'article 73 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers* prévoit que lorsque le Tribunal siège en révision, il détermine l'ordre de présentation de la preuve en tenant compte notamment des facteurs suivants :

- 1) « la nature et le déroulement du processus décisionnel suivi par l'organisme dont la décision est contestée;

<sup>14</sup> Art. 24 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*, RLRQ, c. E-6.1, r. 1 :

24. L'instance administrative dont la décision est contestée est tenue, dans les 30 jours de la réception de la copie de la demande de révision, de transmettre au secrétaire et au demandeur, en plus du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone et de télécopieur de son avocat, une copie conforme des documents suivants:

- 1° la décision de l'instance administrative;
- 2° les observations du demandeur;
- 3° tous les documents relatifs à l'affaire, sous réserve des interdictions prévues par la loi.

2021-001-001

PAGE : 6

- 2) l'opportunité pour le demandeur d'avoir été entendu et de contester la preuve retenue contre lui;
- 3) le respect des règles de justice naturelle et du caractère équitable des procédures suivies par l'organisme dont la décision est contestée;
- 4) l'existence d'un dossier permettant au tribunal de reconstituer la totalité du déroulement de la procédure suivie par l'organisme dont la décision est contestée. »

[30] À la suite de l'audience, le Tribunal déterminera s'il confirme ou infirme la décision de l'Autorité et, s'il y a lieu, rendra la décision qui aurait dû être rendue en premier lieu. Son analyse s'effectuera en fonction de son propre dossier et ne portera pas sur la seule information dont disposait l'Autorité pour rendre la décision initiale.

#### **Objectifs visés par les déclarations d'initiés**

[31] L'*Instruction générale 55-104*<sup>15</sup> énumère les fondements du régime de déclaration d'initié :

« 1.3. Fondements du régime de déclaration d'initié au Canada

1) Les exigences de déclaration d'initié remplissent diverses fonctions, notamment de prévenir la réalisation d'opérations d'initiés irrégulières à partir d'information importante qui n'a pas été rendue publique et d'accroître l'efficacité des marchés grâce à la transmission d'information aux investisseurs sur les opérations réalisées par les initiés sur les titres d'un émetteur et, partant, sur l'opinion des initiés concernant les perspectives de celui-ci.

2) Les déclarations d'initiés contribuent également à prévenir les activités illégales ou irrégulières sur les options d'achat d'actions et les instruments analogues à base d'actions, comme l'antidatage d'options, la révision du prix des options et le report des attributions d'options jusqu'à un moment favorable, puisque l'obligation de déposer de l'information en temps opportun sur ces attributions et l'examen de cette information par le public limitent généralement les possibilités des émetteurs et des initiés de se livrer à ces pratiques. »

[32] Dans la décision *Aubé*<sup>16</sup>, le Tribunal a expliqué la raison pour laquelle la loi exige le dépôt de certains renseignements destinés à informer le public des opérations survenues sur le marché :

« [44] Les dispositions relatives à la divulgation des opérations sur valeurs des initiés ont pour but de renseigner promptement le public sur les agissements des initiés sur les titres d'un émetteur assujetti. Cette divulgation vise à pallier l'asymétrie informationnelle qui existe entre les initiés de l'émetteur assujetti et les membres du public investisseur. La

<sup>15</sup> Décision 2010-PDG-0052, 2010-03-19, modifiée par Décision 2016-PDG-0054, Bulletin de l'Autorité: 2016-05-05, Vol. 13, n° 18.

<sup>16</sup> *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM 46.

2021-001-001

PAGE : 7

divulgaration des opérations des initiés constitue également un élément dissuasif à la commission d'un délit d'initié, puisque l'initié, devant la publicité qu'entraîne la divulgation de son opération, serait moins enclin à s'engager sur la voie d'un tel délit. »

### ***Dispositions pertinentes aux déclarations d'initiés***

[33] Selon l'article 89 de la LVM, « tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur » est un initié.

[34] L'article 1.1 du *Règlement 55-104* prévoit que « tout administrateur de l'émetteur assujetti » est un « initié assujetti ».

[35] L'article 68 de la LVM mentionne qu'un émetteur assujetti est celui qui a fait appel publiquement à l'épargne ou celui qui est réputé l'avoir fait en vertu de ce qui est énuméré à cet article. Il est tenu aux obligations d'information continue prévues par la LVM.

[36] L'article 96 de la LVM prévoit que « toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur ».

[37] Par la suite, selon l'article 97 de la LVM, l'initié est tenu de déclarer toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

[38] L'article 89.3 de la LVM prévoit que l'initié à l'égard d'un émetteur assujetti doit déposer une déclaration indiquant notamment les titres de l'émetteur assujetti sur lesquels il exerce une emprise et tout droit dans un instrument financier lié à des titres de l'émetteur ou tout droit ou toute obligation découlant de cet instrument ainsi que présenter toute autre information prévue par règlement.

[39] Selon l'article 89.2 de la LVM, l'instrument financier lié est défini comme notamment « tout instrument, accord ou titre dont la valeur, le cours ou les obligations de paiement sont fonction de la valeur, du cours ou des obligations de paiement d'un titre ».

[40] L'article 92 de la LVM prévoit que « toute personne qui acquiert ou aliène un instrument financier lié sur les titres de l'émetteur assujetti à l'égard duquel elle est initiée est réputée modifier son emprise sur la valeur en cause ».

[41] Les options sont des instruments financiers liés et ils doivent faire l'objet de déclaration.

[42] Dans le présent dossier, il s'agit d'une attribution d'options. Cela constitue une modification à l'emprise de l'initié sur un instrument financier lié selon les termes de la LVM.

[43] La *Norme canadienne 55-102 : Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*<sup>17</sup>, laquelle est considérée comme un règlement, mentionne que les déclarations

---

<sup>17</sup> RLRQ, c. V-1.1, r. 30.

2021-001-001

PAGE : 8

d'initié doivent être déposées en format SEDI, soit par le Système électronique de déclaration des initiés.

[44] Ce Règlement prévoit, au formulaire 55-102F6 que les initiés doivent utiliser certains codes d'opérations afin de rencontrer leurs obligations de déclaration. Le code 50 est celui qui doit être utilisé pour l'attribution d'options.

[45] L'article 3.3 du *Règlement 55-104* prévoit ce qui suit au sujet du délai de déclaration :

« L'initié assujetti dépose une déclaration d'initié à l'égard de l'émetteur assujetti indiquant tout changement dans les renseignements suivants dans un délai de 5 jours après le changement:

- a) la propriété véritable de titres de l'émetteur assujetti ou l'emprise directe ou indirecte qu'il exerce sur de tels titres;
- b) ses droits ou intérêts dans tout instrument financier lié à un titre de l'émetteur assujetti ou ses obligations relatives à un tel instrument. »

[46] Le pouvoir de l'Autorité d'imposer une sanction administrative pécuniaire est prévu à l'article 274.1 de la LVM :

« L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important. »

[47] Le montant de la sanction administrative pécuniaire est prévu à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*. Il est établi à 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel l'initié est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

#### **Application du droit aux faits**

[48] Ce que le Tribunal est appelé à réviser est de savoir si l'Autorité doit ou non imposer la sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$ à l'égard de Gilles Laverdière.

[49] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut par un initié de déposer, dans le délai prescrit, sa déclaration de modification à son emprise sur les titres d'un émetteur assujetti, nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de la LVM;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujetti au sens de la LVM;
- Il y a eu une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujetti par l'initié; et



2021-001-001

PAGE : 9

- Le délai prescrit par règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[50] Lors d'une conférence de gestion tenue le 16 mars 2021, Gilles Laverdière a admis les faits suivants :

- Glen Eagle Resources Inc. est un émetteur assujéti selon l'article 68 de la LVM;
- Il est un administrateur et donc un initié de l'émetteur assujéti Glen Eagle Resources inc.;
- Le 27 juin 2019, il a signé les minutes de la réunion du 26 juin 2019 qui faisaient état de l'approbation de l'octroi d'options;
- Le 14 septembre 2020, une déclaration portant sur la modification de son emprise sur les titres de l'émetteur a été déposée au moyen de SEDI;
- Le 23 septembre 2020, l'Autorité lui a expédié un préavis de sanction administrative pécuniaire et il l'a reçu le 23 septembre 2020;
- Il a transmis ses observations à l'Autorité dans une lettre du 30 septembre 2020;
- Le 10 décembre 2020, l'Autorité a rendu sa décision et elle lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$.

[51] L'audience devant le Tribunal s'est déroulée le 26 mars 2021 sous la forme *de novo*.

[52] Au début de l'audience, l'Autorité a déposé les pièces de son dossier<sup>18</sup>. Gilles Laverdière a consenti au dépôt de celles-ci et il en a admis le contenu.

[53] Par la suite, Gilles Laverdière a témoigné et il a fait valoir ses arguments. Au soutien de sa demande de révision, il mentionne les motifs suivants :

- Il admet avoir déposé sa déclaration d'initié en retard et il ne conteste pas le fait qu'une sanction administrative doit lui être imposée;
- Il demande au Tribunal que le montant de la sanction tienne compte du fait que l'omission du dépôt de la déclaration dans le délai prescrit n'a pas été faite par sa négligence;
- Il demande au Tribunal de réduire le montant de la sanction administrative pécuniaire afin que celle-ci représente un montant raisonnable par rapport à ses revenus annuels;
- Il mentionne que c'est de façon involontaire et en toute bonne foi qu'il a déposé sa déclaration d'initié en retard;
- Il n'a pas déposé sa déclaration d'initié dans le délai prescrit car la façon habituelle d'octroyer des options n'a pas été suivie. Dans le présent cas, les options

---

<sup>18</sup> Pièces I-1 à I-7.

2021-001-001

PAGE : 10

octroyées ont été inscrites dans les minutes d'une réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée annuelle des actionnaires;

- Lors de cette réunion du conseil d'administration, le sujet d'octroi d'options a été abordé, mais le nombre de ces options n'aurait pas été déterminé;
- Il a probablement eu connaissance de l'octroi de ces options lorsqu'il a signé la résolution au lendemain de l'assemblée annuelle des actionnaires en même temps que d'autres résolutions relatives à cette dernière. Elle a sûrement échappée à son attention;
- Habituellement, il est avisé par courriel, par le directeur des finances de la société, qu'il doit déclarer les options octroyées. Or, dans le présent cas, il mentionne ne pas avoir reçu un tel courriel;
- Il est administrateur de la compagnie depuis dix ans et il a toujours déposé ses déclarations d'initié dans le délai prescrit;
- Depuis dix ans, il n'a tiré aucun avantage financier relié aux options;
- La sanction administrative pécuniaire lui impose une charge financière très importante au niveau personnel;
- Il mentionne que la sanction de 5 000 \$ est déraisonnable étant donné ses revenus des dernières années;
- La sanction pécuniaire administrative de 5 000 \$ imposée par l'Autorité représente entre 35 % et 65 % de ses revenus pour les années 2018-2019.

[54] Le Tribunal constate qu'il s'agit essentiellement des mêmes motifs que ceux soulevés dans le cadre des observations transmises à l'Autorité<sup>19</sup>.

[55] Les procureurs de l'Autorité n'ont pas contre-interrogé Gilles Laverdière et n'ont fait entendre aucun témoin. Ils réfèrent le Tribunal au dossier constitué par l'Autorité dont les documents ont été déposés en preuve<sup>20</sup> et admis par Gilles Laverdière.

[56] Le procureur de l'Autorité a mentionné qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 5 000 \$ a été imposée à Gilles Laverdière en raison d'un retard de 440 jours dans le dépôt de sa déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti.

[57] Comme le retard est de 440 jours et que l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières* prévoit 100 \$ par jour d'omission de déposer une déclaration, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$, l'Autorité a imposé le montant maximal de la sanction, soit 5 000 \$.

---

<sup>19</sup> Pièces I-5 et I-6.

<sup>20</sup> Pièces I-1 à I-7.

2021-001-001

PAGE : 11

[58] Le procureur de l'Autorité mentionne notamment que le fait d'avoir agi de façon bénévole et de bonne foi ne peut exempter Gilles Laverdière des responsabilités qui lui incombent à titre d'initié.

[59] Il ajoute que la bonne foi n'est pas une excuse valide pour justifier un retard dans le dépôt d'une déclaration d'initié.

[60] Il soutient également que ni Gilles Laverdière ni le Tribunal n'ont de discrétion quant au montant de la sanction qui est fixé par l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*.

[61] Le Tribunal constate que selon la preuve présentée et admise par Gilles Laverdière, la déclaration d'initié de celui-ci n'a pas été déposée dans le délai de cinq (5) jours prescrit par l'article 3.3 du *Règlement 55-104*.

[62] Gilles Laverdière avait l'obligation d'effectuer cette déclaration dans les 5 jours de la modification à son emprise sur les titres de l'émetteur assujetti, et ce, conformément aux articles 89.3 et 97 de la LVM et à l'article 3.3 du *Règlement 55-104*.

[63] Selon l'article 274.1 de la LVM et l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, Gilles Laverdière, à titre d'initié, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par jour d'omission de déposer une déclaration, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de cinq mille dollars (5 000 \$) pour chaque omission.

[64] Il convient de s'attarder aux éléments de défense soulevés par Gilles Laverdière.

[65] Il mentionne que c'est de façon involontaire, par manque d'attention et en toute bonne foi qu'il a déposé sa déclaration d'initié en retard.

[66] Il ajoute qu'il n'a pas déposé sa déclaration d'initié dans le délai prescrit car la façon habituelle d'octroyer des options n'a pas été suivie.

[67] Tous ces motifs ne peuvent être acceptés par le Tribunal pour justifier le manquement commis.

[68] Le Tribunal reconnaît que Gilles Laverdière a agi en toute bonne foi, tel qu'il appert de son témoignage. Toutefois, cela ne peut excuser son retard pour le dépôt de sa déclaration d'initié<sup>21</sup>.

[69] Par ailleurs, dans la décision *Autorité des marchés financiers c. Fiset*<sup>22</sup>, le Tribunal a souligné que l'oubli ne constitue pas une défense juridique acceptable pour un manquement à l'article 97 de la LVM et à l'article 3.3 du *Règlement 55-104*.

<sup>21</sup> *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, préc., note 16, *Côté c. Autorité des marchés financiers*, 2011 QCBDR 38 et *Soucy c. Autorité des marchés financiers*, 2011 QCBDR 98.

<sup>22</sup> 2017 QCTMF 125.

2021-001-001

PAGE : 12

[70] Gilles Laverdière mentionne qu'habituellement un rappel lui est fait par courriel selon lequel il doit déclarer les options octroyées. Il ajoute que dans le présent cas, il n'a pas reçu un tel courriel.

[71] Le Tribunal rappelle que lorsqu'un initié est informé de la modification de son emprise, il doit informer le public de cette modification en déposant sa déclaration d'initié dans le délai prescrit.

[72] Selon la jurisprudence<sup>23</sup>, il appartient à l'initié de veiller à ce que sa déclaration soit déposée à temps. Il s'agit de sa responsabilité. Il ne peut s'exonérer en blâmant quelqu'un d'autre.

[73] Le fait que Gilles Laverdière n'avait pas reçu un courriel lui rappelant de déclarer les options octroyées ne peut être un motif valable pour justifier son retard.

[74] Il devait respecter ses obligations d'initié et il était tenu de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit.

[75] Gilles Laverdière soutient qu'il n'a tiré aucun avantage financier relié aux options qui lui ont été octroyées. Le Tribunal mentionne que cela n'a aucun impact sur le fait qu'une sanction administrative pécuniaire puisse lui être imposée par l'Autorité et sur le montant de cette sanction.

[76] Gilles Laverdière considère que la sanction qui lui a été imposée par l'Autorité est déraisonnable étant donné ses revenus des dernières années. Il demande au Tribunal de la réduire à un montant de 1 000 \$ ou à un autre montant.

[77] La sanction administrative pécuniaire résulte d'un calcul mathématique prévu à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*. Le calcul se fait comme suit : 100 \$ par jour par omission de déclarer, pour une somme maximale de 5 000 \$.

[78] Lorsque l'Autorité décide d'imposer une telle sanction, elle n'a pas la discrétion pour réduire ce montant. Si l'Autorité ne dispose pas d'une discrétion pour réduire le montant de 100 \$ par jour, le Tribunal n'a pas non plus la discrétion de réduire la sanction imposée selon les circonstances du dossier<sup>24</sup>.

[79] Il n'est donc pas possible pour le Tribunal d'y apporter un ajustement pour tenir compte de circonstances comme celles présentées par Gilles Laverdière.

[80] Selon la preuve et les arguments présentés, le Tribunal conclut que l'Autorité était en droit d'imposer à Gilles Laverdière une sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) pour l'omission de déclarer les modifications à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti.

<sup>23</sup> *Abikhzer c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 34 et *Soucy c. Autorité des marchés financiers*, préc., note 21.

<sup>24</sup> *Chamandy c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 131; *Francis c. Autorité des marchés financiers*, 2012 QCBDR 127; *Desjardins c. Autorité des marchés financiers*, 2012 QCBDR 84; *Léger c. Autorité des marchés financiers*, 2011 QCBDR 128; *Soucy c. Autorité des marchés financiers*, préc., note 21 et *Lavallée c. Autorité des marchés financiers*, 2011 QCBDR 12.

2021-001-001

PAGE : 13

[81] Il n'y a pas lieu pour le Tribunal d'intervenir et de réviser la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité.

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et des articles 93 et 97 al. 2 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* :

**REJETTE** la demande de révision présentée par Gilles Laverdière;

**CONFIRME** la décision rendue par l'Autorité des marchés financiers le 10 décembre 2020, n°20200017327-1 imposant à Gilles Laverdière une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$) en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*.

---

**M<sup>e</sup> Nicole Martineau, juge administratif**

Gilles Laverdière, comparaisant personnellement

M<sup>e</sup> Gabriel Vachon et M<sup>e</sup> Brigitte Gobeil  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 26 mars 2021

## 2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AHMAD ZIA	LINA	KALEIDO CROISSANCE INC.	2021-03-26
APEKIAN	HASMEEG	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-01
ARGYRAKIS	NATASHA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-04
AUBIN	VÉRONIQUE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-09
B. CAZA	GENEVIÈVE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-07
BARIL	LUCE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-12
BARRINGTON	EMILIE-ANN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-01
BERTHÉ	ALLIMA HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-09
BIGIRIMANA	LAUDE JOBERT	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-02
BOISROND	MARIE- CHRISTINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-01
BOULANGER	GUILLAUME	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-04-06
BOURASSA	KARL	FIERA CAPITAL CORPORATION	2021-04-08
BOURQUIN	CAROLINE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-02
CHARDIGNY	CHRYSTEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-05
CHÉNIER	MARTIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-03-29
COLL	JONATHAN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-08
COLOMBIN	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-05
CORDEIRO	SAMUEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-12
DAHANY	CHRISTELLE	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-04-09
DAUPHIN	PIPERWELL	KALEIDO CROISSANCE INC.	2021-03-31
DES RUISSEAUX	FRANCE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-04-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DESCHENES	FRANCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-01
DIOT	YANN-FANCH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-01
DI-STAULO	JUSTIN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-01
DJEBLOUN	IMENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-06
DUGRÉ	SARA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-05
DZYUBA	VYACHESLAV	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-04-07
FOURNIER	ANDRÉ DAVE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-04-12
GAGNON-JOSEPH	RAPHAEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-02
GOULET	SYLVIE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-03-31
HAMEL	MARIE-EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-05
JAYMES	L'ABBÉ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-09
KARAM	RAJA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-08
KHAYAT	MAIDA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-02
LAABI	OMAR	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-10
LACASSE	LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-05
LACASSE COURCHESNE	GABRIELA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-06
LACHANCE	MADELEINE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-07
LAFOREST	CHANTALE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-04-02
LAKHDAR	MANAL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-05
LAMOUREUX	PAULINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-07
LANGLAIS	JOANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-03-05
LAPIERRE	KASANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LATOURE	JEAN-MARC	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-04-01
LAVOIE	CLAUDE	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2021-04-01
LEDUC	MYRIANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-03-31
LEMAY	KRYSTEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-07
LORENZETTI	DEREK	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-01
LUNANG HOUKGUIEH	CARINE REINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-07
MAGHRAOUI	OLFA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-09
MANSEAU	CAROLINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-07
MARINOS	SOTIRIA ROULA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-04-03
MARMEN	GUYLAINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-03-31
MARTEL	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-03-31
M'BAHIA	YANNICK	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-04-07
MELBOUCI	FARAH	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-08
MEZHOUD	YANNIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-08
NILMADHUB	PURMANAND	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-03-30
OUELLET	TOMMY	FIERA CAPITAL CORPORATION	2021-04-09
PAQUETTE- ALLARD	PHILIPPE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-05
PARÉ	HÉLENE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-08
PAYER	PIERRE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-04-06
PERREAULT	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-05
QUESADA MONTERO	ALVARO	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-03-23

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
R. RIVEST	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-03-31
RILEY	JAMES	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-07
RIVERIN	LISE	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2021-04-09
ST-AMAND	MARTINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-05
STEINDL	CHRISTOPHE R	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-03-29
TAO	MOHAMED	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-02
THABET	AMIRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-02
THERRIEN	MARK	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2021-04-07
THIBODEAU	KEVEN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-06
THIVIERGE-DOYON	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-10
TOURIGNY	PATRICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-12
TREMBLAY	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-08
VEYRES	MARIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-12
VIENS	JOCELYNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-01
WOLF	DAVID-ALEXANDRE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-04-09
YANG	SHU	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-04-06

#### Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BILLICK	NOAH	DORCHESTER WEALTH MANAGEMENT COMPANY	2021-03-31
OUELLET	TOMMY	FIERA CAPITAL CORPORATION	2021-04-09

## Cabinets de services financiers

### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101071	BARBATANO, MARIA TERESA	3b	2021-04-12
104591	BOULÉ, MICHEL	4a	2021-04-07
110194	DIAMOND, SAMUEL	1a	2021-04-07
110194	DIAMOND, SAMUEL	2a	2021-04-07
111347	DUMONT, JEAN	1a	2021-04-07
111347	DUMONT, JEAN	4a	2021-04-07
112226	FILLION, MARIE-JOSÉE	6a	2021-04-08
113160	GAGNÉ, JACQUES	1a	2021-04-13
115175	GOULET, SYLVIE	6a	2021-04-08
117161	JOHNSON, ERROL	1a	2021-04-07
117161	JOHNSON, ERROL	2a	2021-04-07
122759	MARCOUX, FRANCINE	1a	2021-04-13
122944	MARTEL, CLAUDINE	1a	2021-04-08
126856	PHARAND, JOSÉE	3a	2021-04-12
126881	PHILIPPON, LINA	4b	2021-04-12
130576	SCHIEIR, AMNON	1a	2021-04-09
132331	TERRIEN, LUCIE	5b	2021-04-13
135004	GILBERT, CHANTAL	3b	2020-09-18
137694	VERMETTE, CAROLINE	5a	2021-04-08
138393	ROY, HUGUETTE	5b	2021-04-12
138396	SALTARELLI, JO-ANN	5a	2021-04-12
139697	ANDROULIDAKIS, NICOLAS	C	2021-04-08
140600	HUBERT, ÉRIC	6a	2021-04-09



Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
142130	CYR, CHRISTINE	4a	2021-04-09
154228	TRÉPANIÉ, PIERRE	2a	2021-04-07
156034	CHABOT, JACINTHE	4b	2021-04-07
156973	GAGNON, RÉMI	3b	2021-04-07
158712	BLAIN, GENEVIÈVE	4a	2021-04-13
159242	GARRY, CHARLES	1a	2021-04-09
160566	LEGAULT, CÉLINE	3b	2021-04-09
163586	PAYER, PIERRE	1a	2021-04-08
167701	DAVIS, SANDRA	5a	2021-04-13
173017	MALO, MANUEL	4a	2021-04-12
178743	GODIN, LOUIS-CHARLES	2b	2021-04-07
179401	BRISSON, MÉLANIE	6a	2021-04-13
192498	GAUDET, MARIE-EVE	3a	2021-04-09
192895	MURPHY, SHANE	6a	2021-04-13
193382	VALIQUETTE, JADE	4a	2021-04-12
195716	MORISSETTE ST-PIERRE, MICHAEL	4a	2021-04-10
198391	GUZMAN BITAR, NATALIA	1a	2021-04-08
200198	TREMBLAY, JÉRÉMIE	4c	2021-04-10
200732	DAUPHIN, PIPERWELL	1b	2021-04-07
204082	PICARD, VÉRONIQUE	4b	2021-04-09
204720	DOROS, NICOLAE	3b	2021-04-12
204951	LAFOREST, PIERRE-OLIVIER	3b	2021-04-09
207526	GAUDREAU, SOPHIE	3b	2021-04-13
207816	AMARIR, RACHIDA	4b	2021-04-09
207882	NILMADHUB, PURMANAND	1a	2021-04-08
210013	CÔTÉ, ALEXANDRE	4b	2021-04-07
211599	RUEGSEGGER, DAVID	4b	2021-04-12
212416	HEON, SEBASTIEN	3b	2021-04-09
212799	RACICOT, ALEXANDRA	1a	2021-04-09
213515	LAPLANTE, MELANIE	1a	2021-04-12
215115	RICHER, GHISLAINE	5b	2021-04-12
217201	AUSSENAC, ISABELLE	4c	2021-04-08
217333	GIRARD, LUC	1a	2021-04-09
217854	NGUY, RAYMOND	5a	2021-04-09
217914	JOLICOEUR, ISABELLE	4a	2021-04-08

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
218946	TURCOTTE, AUDREY	3b	2021-04-09
219581	DÉPLANTIE, KRYSSTELE	3b	2021-04-08
220252	ROGOVIN, IRENA	1a	2021-04-13
220290	CAMPBELL, ALEXANDRE	3b	2021-04-13
220621	ST-LAURENT, JÉRÔME	1b	2021-04-08
223265	LABRECQUE, JÉRÉMY	1b	2021-04-13
223434	BENAMEUR, ZHOR	3b	2021-04-08
223941	DESJARDINS-DESROCHERS, SANDRA	1b	2021-04-12
225144	LESSARD, JULIE	3b	2021-04-13
225164	MANGANTULAO, ANDREW	1b	2021-04-13
226313	CECYRE THIBERT, DAVID	4c	2021-04-13
227019	RICHARD, CAROLINE	1a	2021-04-08
227595	POITRAS, THALIA	1a	2021-04-08
228356	MATANDA, SARAH	3b	2021-04-12
229511	GAGNON, OLIVIER	4b	2021-02-12
229633	LANGLOIS, ROXANE	3b	2021-04-08
229867	DIAKITE, PIERRETTE	4b	2021-04-07
230035	MIMEAULT, MARIE SOLEIL	3b	2021-04-13
230743	SIMARD, ANTOINE	1a	2021-04-07
231410	RENAUD, JÉRÉMY	1a	2021-04-12
231441	BA, AMINATA	3b	2021-04-13
231908	CHOQUET, JULIEN	1a	2021-04-07
232246	GONZALEZ TREVINO, ROBERTO	1a	2020-11-06
232455	ELLAFI, MOHAMED	1b	2021-04-09
232680	OUYAHIA, AIMAD	1a	2021-04-12
232760	SONG, KUNKANIKA	3b	2021-04-12
232977	GAGNE, ROSE-CAROLINE	5b	2021-04-13
233071	ST-PIERRE, AUDREY	3b	2021-04-13
233287	PLANTE, CHARLIE	1a	2021-04-08
233339	TORO, JORGE-IGNACIO	3b	2021-04-09
239648	ROY, THOMAS	3b	2021-04-08
239763	ROSE, MARC ANDRÉ	3b	2021-04-12
239770	PARADIS, MELISSA GABRIELLE	3b	2021-04-07
241010	AUBIN, MARC-OLIVIER	1b	2021-04-07

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
241056	GAUTHIER, NICOLAS	1a	2021-04-12
241120	VIAU, CAROLANE	3b	2021-04-09
241195	AUGER, MARILYNE	1a	2021-04-12
241214	VICTORINO, PABLO	1a	2021-04-08
241383	HARRON, SHANYA	4b	2021-04-08
241392	PAIEMENT, ALLISON	1b	2021-04-13
241856	JOSEPH, HENRY EDOUARD	1a	2021-04-13
242063	BEAULIEU, MÉLANIE	2b	2021-04-07
242197	CHURCH, CATHERINE	4b	2021-04-09
242241	LOUIS, ANTHONY	1b	2021-04-07

### Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	16a Courtage hypothécaire
2b Régime d'assurance collective	H Dirigeant responsable en courtage hypothécaire
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
100206	DE REPENTIGNY, LINA	5b	2021-04-01
100206	DE REPENTIGNY, LINA	4b	2021-04-01
109050	DE BELLEFEUILLE, DENIS	2a	2021-04-01
109165	DE TILLY, SYLVAIN	5b	2021-04-01
109278	DELISLE, LINDA	4a	2021-04-01
109520	DÉRY, MICHEL	1a	2021-04-01
109617	DESCHATELETS, MARIO	2a	2021-04-01
109617	DESCHATELETS, MARIO	1a	2021-04-01
110119	DI CESARE, NICOLA	6a	2021-04-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
110209	DICKNER, LOUIS	4a	2021-04-01
110279	DION, LUC	6a	2021-04-01
110279	DION, LUC	1a	2021-04-01
110298	DION, PIERRE	3a	2021-04-01
110348	DIONNE, MARYSE	3a	2021-04-01
110446	DONATELLI, PIERRE	6a	2021-04-01
110515	DORVAL, MARCEL	5a	2021-04-01
110535	DOUCET, BENOIT	6a	2021-04-01
110535	DOUCET, BENOIT	1a	2021-04-01
110535	DOUCET, BENOIT	2a	2021-04-01
110673	DRAPEAU, ROBERT	3a	2021-04-01
110687	DROLET, JACQUES	1a	2021-04-01
110711	DROUIN, BERNIER	6a	2021-04-01
110711	DROUIN, BERNIER	3a	2021-04-01
110711	DROUIN, BERNIER	1a	2021-04-01
110729	DROUIN, GASTON	1a	2021-04-01
110729	DROUIN, GASTON	2b	2021-04-01
110755	DROUIN, MICHEL	4a	2021-04-01
110867	DUBÉ, RICHARD	1a	2021-04-01
111160	DUFOUR, SERGE	1a	2021-04-01
111304	DUMARESQ, JOHANNE	1a	2021-04-01
111304	DUMARESQ, JOHANNE	2a	2021-04-01
111467	DUPONT, SANDRA	1a	2021-04-01
111503	DUPUIS, GAÉTAN	6a	2021-04-01
111666	DUTILLY, REINE	6a	2021-04-01
125553	DUBOIS, JOCELYNE	4a	2021-04-01
136295	DESLAURIERS, MARIE-DIANE	2c	2021-04-01
136733	DAIGLE, MICHELINE	5a	2021-04-01
137745	DULAC, MARIE-CLAUDE	5a	2021-04-01
138828	DESCARY, JEAN-MARC	6a	2021-04-01
139209	DUPUIS, LOUISE	5a	2021-04-01
139530	DEMERS, JEAN-SÉBASTIEN	5a	2021-04-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
139584	DESGAGNÉS, JEAN-PIERRE	5a	2021-04-01
139763	DUMONT, NANCY	3b	2021-04-01
139768	DESCHAMPS, ANNE	4b	2021-04-01
143813	DESROCHERS, DANIELLE	6a	2021-04-01
145798	TABTI, SHAHLA	6a	2021-04-01
148790	DOUVILLE, ERIC	1a	2021-04-01
150880	DESAUTELS, MYRIAM	3a	2021-04-01
150929	DERDA, ANNA	6a	2021-04-01
152459	DUMONT, DANIELLE	6a	2021-04-01
152459	DUMONT, DANIELLE	1a	2021-04-01
152674	DROLET, DANNY	3b	2021-04-01
153684	DEVOST, SYLVIE	6a	2021-04-01
154033	DUBORD, SERGE	1a	2021-04-01
155086	DUFRESNE, JULIE	5a	2021-04-01
157418	DANIS, ALEXANDRE	2a	2021-04-01
157418	DANIS, ALEXANDRE	1a	2021-04-01
159748	DUPOUIS, FRANCE	4a	2021-04-01
160583	DANIS, GENEVIÈVE	5a	2021-04-01
166781	DUBOIS, KATIA	1a	2021-04-01
167628	DEMERS, MARTIN	5b	2021-04-01
170171	DESJARDINS, FRANCE	1a	2021-04-01
172201	DORVILIER, DJENNIE	4b	2021-04-01
174568	DOS SANTOS, MARTA ALEXANDRA	5a	2021-04-01
176999	DUBÉ, CYR YVON	1b	2021-04-01
178493	DESBIENS, VÉRONIQUE	5a	2021-04-01
179061	DOUHAUD, FRANK	3b	2021-04-01
180367	DESMARAIS, DAVID	4b	2021-04-01
180638	DOMINGUE, RAYNOLD	1a	2021-04-01
183459	DORCÉLUS-CÉTOUTE, FARRAH	5a	2021-04-01
183876	DEMERS, KARINA	1a	2021-04-01
185595	DURAND, ÉMILIE	1a	2021-04-01
185672	DESROSIERS, CINDY	4b	2021-04-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
190272	DIA, ISSEU	3b	2021-04-01
191193	DUFOUR, ANNABEL	3b	2021-04-01
192463	DAVID, JEAN-FRANÇOIS	6a	2021-04-01
192934	DUBOIS, ANDRÉANNE	3b	2021-04-01
194325	DE MONTIGNY-BARCELO, ALEXANDRE	5a	2021-04-01
194410	DESROSIERS, ANGIE	1a	2021-04-01
195443	DUFOUR, MÉLANIE	3a	2021-04-01
195452	DUROCHER, MARIE-JOSÉE	4b	2021-04-01
196891	DUMAIS, MARCEL	3a	2021-04-01
197998	DESJARDINS, MARIE-CLAUDE	1a	2021-04-01
198744	DESPARS, JEAN-FRANCOIS	6a	2021-04-01
199204	DESLANDES, MARIE-ANNE	5b	2021-04-01
200675	DESCHÊNES, PATSY	2a	2021-04-01
200675	DESCHÊNES, PATSY	1a	2021-04-01
202829	DIGIACOMO DONATO, MARC-ANDRÉ	3b	2021-04-01
203665	DARSIGNY, JENNIFER	1a	2021-04-01
203908	DANG, EMILIE	1a	2021-04-01
205101	DESLANDES, KATIE	2b	2021-04-01
206914	DULUDE, MAXIME	4b	2021-04-01
208219	DÉCARIE, DANIEL	1a	2021-04-01
208504	DE GRANDPRÉ, BENOIT	2a	2021-04-01
208504	DE GRANDPRÉ, BENOIT	1a	2021-04-01
208731	DIAKITE, DJENE	3b	2021-04-01
210852	DUMONT, JONATHAN	1a	2021-04-01
211159	DEBLOIS, CATHERINE	3b	2021-04-01
211160	DUPERRAY, CATHERINE	3a	2021-04-01
211337	DUNN, PIERRICK	1a	2021-04-01
211398	DESROSIERS, KATIE	1a	2021-04-01
212289	DESNOYERS, ANTOINE	4b	2021-04-01
212652	DESBIENS-DUBOIS, FRANCOIS JR	3a	2021-04-01
212896	DUPIN, ANOUK	6a	2021-04-01
213521	DUMAS-NADEAU, ANDRÉANNE	6a	2021-04-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
214252	DELISLE, YOAN	6a	2021-04-01
214450	DESILETS, STÉPHANIE	5b	2021-04-01
214642	DROUIN, ANDRÉANNE	5a	2021-04-01
215623	DROUIN, MARIE-ANNE	1a	2021-04-01
216047	DINELLE MARTEL, DANY	1a	2021-04-01
217276	DERAGON, BENOIT	1a	2021-04-01
217476	DORVAL, ISABELLE	5b	2021-04-01
217839	DORN, ELISA	3b	2021-04-01
218641	DROLET-MICHAUD, CASSANDRA	3b	2021-04-01
218965	DUFFEY, JESSICA	4b	2021-04-01
219540	DION, KARINE	1b	2021-04-01
219708	DUCLOS, ALEXANDRE	3b	2021-04-01
220830	DUBE, VERONIQUE	1b	2021-04-01
220836	DOUADI, ABDELHAMID	1a	2021-04-01
221100	DESCHÊNES, JESSICA	1a	2021-04-01
221575	DE QUOY, DOMINIC	5a	2021-04-01
222053	DIALLO, ZEYNAB	4b	2021-04-01
222217	DELIENNE, MARIE REGINE	1b	2021-04-01
222576	DAUPHINAIS, STEVE	1a	2021-04-01
222576	DAUPHINAIS, STEVE	2a	2021-04-01
222676	DASCALU, STEFAN VLADUT	1a	2021-04-01
222788	DESBIENS-DESLAURIERS, DAVE	5a	2021-04-01
222798	DUVAL, MANON	1a	2021-04-01
223932	DUPUIS, ALEXANDRE	6a	2021-04-01
224963	DARIF, LAMIAE	3b	2021-04-01
225135	DIAKITE, NADIA	1a	2021-04-01
225170	DROLET, MARC-ANTOINE	6a	2021-04-01
225170	DROLET, MARC-ANTOINE	1a	2021-04-01
225206	DAFERURU-SAVOIE, ONOMÉ ANAIS	3b	2021-04-01
225293	DIOP, MAME DAOUR	3b	2021-04-01
225547	DEMERS, EMILY	3b	2021-04-01
225703	DJADIMADJI, CÉLINE	1a	2021-04-01



Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
225912	DEROY, NANCY	1b	2021-04-01
226524	DUCLOS, CATHERINE	1b	2021-04-01
226650	DION, MATTHEW	3b	2021-04-01
226725	DEZEMMA, JEAN ORIOL	1a	2021-04-01
227597	DOLLOU, GOHOU GERVAIS	1a	2021-04-01
227841	DINH, JÉRÉMY	1a	2021-04-01
227948	DUMONT, VALÉRIE	1a	2021-04-01
228020	DE GRAAF, PAUL	2c	2021-04-01
229080	DESHMUKH, NIKHILESHWAR VASANT RAO	3b	2021-04-01
229177	DEMBELE, SOULEYMANE	3b	2021-04-01
229204	DESMARAIS, CELINE	1a	2021-04-01
229294	DEPAULT, MARIE-PIER	1a	2021-04-01
229428	DOIRIN-BEGOND, NADEGE	1a	2021-04-01
229473	DIFALLAH, YASMINE	1a	2021-04-01
229765	DAOUST, LOUIS	4b	2021-04-01
229954	DION, ALEXANDRE	3b	2021-04-01
230033	DUCHESNE, SIMON	1a	2021-04-01
230170	DUMOULIN, GUILLAUME	1a	2021-04-01
230322	DARAC, JIMMY	3b	2021-04-01
230634	DUCHESNE, SABRINA	1a	2021-04-01
230672	DUGUAY, ISABELLE	1b	2021-04-01
230823	DAIGLE, LOUIS-PHILIPPE	1a	2021-04-01
231126	DEUS, PHONY	1a	2021-04-01
231188	D'ORAZIO, VINCENT	1a	2021-04-01
231192	DUBE, AUDREY-ANNE	4b	2021-04-01
231344	DUMOUCHEL, NADINE	5a	2021-04-01
231657	DUBREUIL, MANON	1a	2021-04-01
231695	DESBIENS, ERIKA	4b	2021-04-01
231698	DEL MONTE PEREZ, WILLIAM	5b	2021-04-01
231895	DEVOST, KARINA	1a	2021-04-01
232092	DAUDELIN, MYRIAM	1b	2021-04-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
232317	DESCHAMPS, JESSICA	1a	2021-04-01
232763	DEMERS, PASCALE	1a	2021-04-01
232802	DI STÉFANO, LYDIA	1a	2021-04-01
232919	DURAN, EMMANUEL	1a	2021-04-01
233113	DUPONT, DANIEL-ADAM	1a	2021-04-01
233114	DUBUC, MIGUEL	3b	2021-04-01
233129	DOUMBIA, NASSIATA	1a	2021-04-01
234083	DUVAL, DANIEL	16a	2021-04-01
234753	DEMERS, RACHEL	16a	2021-04-01
234958	DEMERS, JIMMY	16a	2021-04-01
235066	DESSUREAULT, PIERRE	16a	2021-04-01
235250	DEB, BABUL KUMAR	16a	2021-04-01
235653	DAUNAIS, JEAN-PHILIPPE	16a	2021-04-01
235973	DESAUTELS, NICOLE	16a	2021-04-01
236217	DU MOULIN, MARC-ANTOINE	16a	2021-04-01
236639	DIONNE, STÉPHANIE	16a	2021-04-01
237126	DUBÉ, CHRISTIAN	16a	2021-04-01
237689	DUTTA, UDDIP	16a	2021-04-01
237881	DESROSIERS, GENEVIÈVE	16a	2021-04-01
237881	DESROSIERS, GENEVIÈVE	H	2021-04-01
237943	DUCTAN, THIERRY	16a	2021-04-01
237943	DUCTAN, THIERRY	H	2021-04-01
238070	DESMEULES, JEAN	16a	2021-04-01
238260	DUBOIS, SAMUEL	16a	2021-04-01
238282	DUBÉ, GINA	16a	2021-04-01
238780	DUSSAULT, BERTRAND	16a	2021-04-01
239768	DICOCO, MOUKOUNDI ESTHER	1a	2021-04-01
240259	DE BRITO, STÉPHANE	16a	2021-04-01
240446	DÉFFOE, STEPHANE	1a	2021-04-01
240500	DESLANDES, JIMMY	1b	2021-04-01
240630	DUVAL, NANCY	4b	2021-04-01
240996	DUFOUR-YIP, JESSY	1a	2021-04-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
241038	DUCHEMIN, VALÉRIE	4b	2021-04-01
241314	DÉSY, JULIE	1a	2021-04-01
241370	DUQUET, BRUNO	1a	2021-04-01
241849	DUSSAULT, TOMMY	1a	2021-04-01
242033	DUFOUR, CÉDRIC	3b	2021-04-01
237881	DESROSIERS, GENEVIÈVE	H	2021-04-01
237943	DUCTAN, THIERRY	16a	2021-04-01
237943	DUCTAN, THIERRY	H	2021-04-01
238070	DESMEULES, JEAN	16a	2021-04-01
238260	DUBOIS, SAMUEL	16a	2021-04-01
238282	DUBÉ, GINA	16a	2021-04-01
238780	DUSSAULT, BERTRAND	16a	2021-04-01
239768	DICOCO, MOUKOUNDI ESTHER	1a	2021-04-01
240259	DE BRITO, STÉPHANE	16a	2021-04-01
240446	DEFFOE, STEPHANE	1a	2021-04-01
240500	DESLANDES, JIMMY	1b	2021-04-01
240630	DUVAL, NANCY	4b	2021-04-01
240996	DUFOUR-YIP, JESSY	1a	2021-04-01
241038	DUCHEMIN, VALÉRIE	4b	2021-04-01
241314	DÉSY, JULIE	1a	2021-04-01
241370	DUQUET, BRUNO	1a	2021-04-01
241849	DUSSAULT, TOMMY	1a	2021-04-01
242033	DUFOUR, CÉDRIC	3b	2021-04-01

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

#### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BT CROISSANCE GLOBALE	LACROIX	JACQUES	2021-04-09

##### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BT CROISSANCE GLOBALE	LACROIX	JACQUES	2021-04-09

##### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BT CROISSANCE GLOBALE	LACROIX	JACQUES	2021-04-09
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	DAVIDSON	MIKOUA	2021-04-08

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606799	PEAKHILL CAPITAL INC.	ABRAHAN AARON LESER	Courtage hypothécaire	2021-04-07
606801	ASSURANCES CHRISTIAN LACHAÎNE INC.		Assurance de dommages (courtier)	2021-04-09
606802	FLEXASSUR INC.	NADIA SÉMINARO	Assurance de dommages (courtier)	2021-04-09
606803	SOLUTIONS FINANCIÈRES NURO INC.	AJET NURO	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-04-13
606804	BULL FINANCIAL SERVICES INC.	MARK BULL	Assurance de personnes	2021-04-13

### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-1430

DATE : 6 avril 2021

---

LE COMITÉ :	M <sup>e</sup> Janine Kean	Présidente
	M. Marc Gagnon A.V.C., Pl. Fin.	Membre
	M. Frédérick Scheidler	Membre

---

### SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Plaignant

c.

**MARTIN PROULX**, conseiller en sécurité financière (certificat numéro 165312)

Intimé

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Non-divulgence, non-diffusion et non-publication du nom et prénom de la consommatrice impliquée dans la plainte et de toute information permettant de l'identifier. Il est entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

[1] Préalablement à l'audience fixée, les procureurs, M<sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin pour le syndic et M<sup>e</sup> Charles Daviault pour l'intimé, ont informé le comité qu'ils lui



CD00-1430

PAGE : 2

présenteraient un plaidoyer de culpabilité et des recommandations communes sur sanction.

[2] La plainte, portée contre l'intimé, lui reproche d'avoir manqué de professionnalisme et de diligence dans le traitement de la réclamation d'assurance invalidité de sa cliente aux fins d'analyse par l'assureur ainsi que son défaut d'assurer les suivis adéquats.

[3] L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité, signé le jour de l'audience, sous l'unique chef d'accusation de la plainte reproduite ci-après. Il a déclaré comprendre que, par ce plaidoyer, il reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques.

### **LA PLAINTE**

1. Dans la région de Sherbrooke, entre le 18 octobre 2016 et le 6 mars 2017, l'intimé n'a pas traité avec diligence et professionnalisme la réclamation de sa cliente, notamment dans transmission du document « Déclaration du demandeur – Invalidité » pour fins d'analyse, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[4] Après l'enregistrement de son plaidoyer, le comité a déclaré l'intimé coupable pour avoir contrevenu aux articles 24 du *Code de déontologie de la CSF* et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) et a ordonné l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard de ce dernier.

[5] Ensuite, M<sup>e</sup> Sarrazin a produit de consentement la preuve documentaire sur culpabilité.

[6] Ce que le comité aura à décider, étant donné la recommandation commune des parties sur sanction, est si celle-ci déconsidère l'administration de la justice ou est contraire à l'intérêt public comme notamment confirmé par la Cour suprême dans *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43, [2016] 2 R.C.S. 204.

CD00-1430

PAGE : 3

**ET PROCÉDANT SUR SANCTION**

[7] M<sup>e</sup> Sarrazin a déclaré ne pas avoir de preuve supplémentaire à offrir sur sanction et l'intimé a, pour sa part, témoigné.

[8] Les faits entourant les infractions reprochées ont fait l'objet d'admissions des parties, lesquelles se lisent comme suit :

1. L'intimé est membre de la Chambre de la sécurité financière dans la discipline d'assurance de personnes depuis le 7 novembre 2009, sauf pour une période de 10 jours en mars 2015;
2. Le 6 octobre 2014, l'intimé a rempli une Proposition d'assurance vie et invalidité pour sa cliente [xxx] auprès de l'assureur Industrielle Alliance. Le contrat d'assurance qui a été ensuite émis portait le numéro [xxx];
3. Le 18 octobre 2016, la cliente informe l'intimé qu'elle est en arrêt de travail depuis le 29 septembre 2016;
4. L'intimé savait ou devait savoir que l'assurance invalidité qu'il avait fait souscrire à sa cliente constituerait sa principale source de remplacement de son revenu d'emploi;
5. Le 19 janvier 2017, après avoir reporté à plusieurs reprises des rencontres avec sa cliente, l'intimé complète avec elle la Déclaration du demandeur – invalidité pour débiter le processus de la réclamation;
6. Ce n'est que sept (7) semaines plus tard, soit le 7 mars 2017 que la demande de réclamation est reçue chez l'assureur;
7. Le 25 avril 2017, l'assureur refuse la réclamation concernant le contrat [xxx] puisque le contrat comportait une exclusion en lien avec l'état de santé de la cliente;
8. Tout au long de cette période, l'intimé a omis de faire certains suivis et retours à sa cliente malgré des engagements à ce faire;
9. L'intimé, maintenant âgé de 42 ans, avait 38 ans au moment des faits;
10. L'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire;
11. L'intimé dit reconnaître ses erreurs;
12. L'intimé affirme vouloir modifier sa pratique de façon à assurer un suivi plus diligent de ses dossiers, bien qu'il s'agisse d'un incident isolé.

CD00-1430

PAGE : 4

**RECOMMANDATION DES PARTIES**

[9] Les parties recommandent de condamner l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ ainsi qu'à celui des déboursés.

[10] À l'appui de leur recommandation, ils ont respectivement fait valoir les facteurs objectifs et subjectifs en l'espèce et discuté les décisions suivantes rendues sur des infractions de nature semblable ainsi que sur les grands principes jurisprudentiels sur la détermination des sanctions.

1. *St-Laurent c. Médecins (Ordre professionnel des)*, [1998] D.D.O.P. 271
2. *Pigeon c. Daigneault*, [2003] R.J.Q. 1090
3. *Lemire c. Médecins*, 2004 QCTP 59
4. *Royer c. Rioux, ès qualités de syndic*, J.E. 2004-1486
5. *Duguay c. Dentistes (Ordre professionnel des)*, 2019 QCTP 31
6. *R. c. Lacasse*, 2015 CSC 64, [2015] 3 R.C.S. 1089
7. *Médecins (Ordre professionnel des) c. Chbeir*, 2017 QCTP 3
8. *Chan c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2014 QCTP 5
9. *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43, [2016] 2 R.C.S. 204
10. *Notaires (Ordre professionnel des) c. Marcotte*, 2019 QCTP 78
11. *Notaires (Ordre professionnel des) c. Génier*, 2019 QCTP 79
12. *Infirmières et infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel des) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20
13. *R. c. Binet*, 2019 QCCA 669
14. *Chambre de la sécurité financière c. Tran*, 2010 CanLII 99840 (QC CDCSF)
15. *Chambre de la sécurité financière c. Cossette*, 2013 CanLII 43429 (QC CDCSF)
16. *Chambre de la sécurité financière c. Taillon*, 2016 QCCDCSF 14

CD00-1430

PAGE : 5

17. *Chambre de la sécurité financière c. Bourget*, 2017 QCCDCSF 56
18. *Chambre de la sécurité financière c. Adiko*, 2018 QCCDCSF 55
19. *Chambre de la sécurité financière c. Grenon*, 2018 QCCDCSF 52
20. *Chambre de la sécurité financière c. Olejnik Benedetti*, 2018 QCCDCSF 36

[11] Quant aux principes énoncés par la Cour d'appel dans l'affaire *Pigeon c. Daigneault* qui doivent guider lors de la détermination de la sanction, la plaignante a notamment rappelé que la sanction doit viser l'atteinte des objectifs de protection du public, de dissuasion du professionnel de récidiver et l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession sans toutefois l'empêcher indûment d'exercer sa profession.

[12] Ce faisant, cette sanction doit tenir compte de tous les facteurs, objectifs et subjectifs, propres au dossier. Les premiers sont ceux reliés à la gravité de l'infraction et les seconds ceux relatifs à la personne du professionnel. Cette sanction doit ainsi être proportionnelle à la gravité du manquement reproché ainsi qu'individualisée en fonction des circonstances particulières de l'affaire.

[13] Parmi les facteurs objectifs, la Cour d'appel affirme qu'il faut examiner notamment si le public est affecté par les gestes posés par le professionnel, si l'infraction a un lien avec l'exercice de la profession, si le geste posé constitue un acte isolé ou un geste répétitif. La gravité d'une infraction s'évalue aussi en fonction de ses conséquences possibles, matérialisées ou non.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[14] Les dispositions invoquées au soutien de la présente plainte sont :

*Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2

Art. 16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

CD00-1430

PAGE : 6

Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, RLRQ, c. D-9.2, r 3

24. Le représentant doit rendre compte à son client de tout mandat qui lui a été confié et s'en acquitter avec diligence.

[15] Le comité a prononcé séance tenante une déclaration de culpabilité contre l'intimé à l'égard des deux dispositions alléguées. L'article 24 du *Code de déontologie de la CSF* s'avérant plus précis pour les faits reprochés, le comité a ordonné l'arrêt des procédures quant à l'article 16 LDPSF.

[16] En ne s'acquittant pas avec diligence du mandat que sa cliente lui a confié de réclamer son assurance invalidité aux fins d'analyse par l'assureur et en négligeant d'en faire un suivi adéquat, l'intimé a également manqué de compétence et de professionnalisme.

[17] Ces infractions sont au cœur de l'exercice de la profession et portent ombrage à celle-ci.

[18] Sa cliente se trouvant dans un état de vulnérabilité ajoute à la gravité des infractions commises par l'intimé.

[19] Sa demande a été refusée par l'assureur en raison de l'existence dans sa police d'une clause d'exclusion à l'égard d'une condition médicale. Toutefois, celle-ci n'avait notamment pas souvenir de ladite clause ce qui a envenimé la relation entre l'intimé et sa cliente. Par ailleurs, ni l'honnêteté ni l'intégrité de l'intimé ne sont en cause en l'espèce.

[20] Au titre des facteurs subjectifs signalés par les parties, mentionnons : l'absence d'antécédent disciplinaire, l'expérience de 7 ans de l'intimé au moment des faits, sa reconnaissance des faits et l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité qui laissent croire à un risque de récidive plus faible.

[21] L'intimé a exprimé ses regrets à l'égard de ses manquements. Il a expliqué, qu'en l'espèce, il s'est laissé envahir émotionnellement négligeant ainsi ses obligations

CD00-1430

PAGE : 7

déontologiques. Il a expliqué avoir depuis fait un exercice d'introspection. À l'avenir, le cas échéant, il n'hésitera pas à faire appel à ses supérieurs et collègues pour assurer le suivi d'un tel dossier.

[22] Son procureur a souligné qu'il s'agit d'un cas isolé et non symptomatique d'une pratique continue.

[23] Il a aussi rappelé le deuxième alinéa de l'article 376 de la LDPSF qui stipule que dans la détermination de l'amende, il doit être tenu compte du préjudice subi, lequel en l'espèce est absent. En effet, aucun droit n'a été perdu par la cliente en raison du comportement de l'intimé, vu la clause d'exclusion à sa police, sauf peut-être la période d'attente pour l'obtention de la décision de l'assureur.

[24] Comme déjà annoncé à la présente décision, dans le cas de recommandation commune sur sanction, le comité ne devrait s'écarter de ces recommandations que s'il les juge contraires à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

[25] Aussi, comme rapporté par M<sup>e</sup> Sarrazin dans son plan d'argumentation :

« Le Conseil de discipline n'a donc pas à juger de la clémence ou de la sévérité de la sanction recommandée par les parties. Il ne doit pas, sous le couvert de l'intérêt du public et de l'administration de la justice, ordonner une sanction qu'il aurait imposée à l'issue d'une audition sur culpabilité et en l'absence d'une recommandation commune. En d'autres mots, le Conseil ne doit pas réexaminer un à un les facteurs de détermination de la sanction, car ce processus reviendrait à rejeter une recommandation commune sur la base de sa justesse : > R. c. Binet, 2019 QCCA 669, paragr. 19, citant la Cour d'Appel d'Alberta dans R. v. Belakziz, 2018 ABCA 370, 18 [ONGLET 13 | P. 339] > Notaires (Ordre professionnel des) c. Marcotte, 2019 QCTP 78, paragr. 23-28 [ONGLET 10 | P. 304-305] > Notaires (Ordre professionnel des) c. Génier, 2019 QCTP 79, paragr. 23-28 [ONGLET 11 | P. 314-315] »

[26] Les parties ont mentionné que la présente affaire s'apparentait plus particulièrement à l'affaire *Cossette* déjà soumise. Aussi, dans les cas où des amendes plus importantes ont été ordonnées, l'intégrité du représentant était en cause, ce qui n'est

CD00-1430

PAGE : 8

pas le cas en l'espèce. La sanction proposée se trouve dans la fourchette de celles imposées pour ce type d'infractions.

[27] Les procureurs ont fait preuve de la plus grande transparence et ont établi la justesse de leur recommandation. De l'avis du comité, celle-ci résulte d'une négociation rigoureuse entre procureurs d'expérience.

[28] Considérant les faits propres à la présente affaire ainsi que les facteurs objectifs et suggestifs tant aggravants qu'atténuants soulignés par les parties, le comité est d'avis que leur recommandation commune répond aux critères devant le guider dans la détermination des sanctions et n'est pas contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

[29] Par conséquent, le comité y donnera suite et condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous l'unique chef de cette plainte ainsi qu'à celui des déboursés.

[30] L'intimé a demandé de lui accorder un délai de six mois pour le paiement de l'amende et des déboursés. Quant à la partie plaignante, bien qu'estimant ce délai plutôt long, elle s'en est remis à la discrétion du comité.

[31] À l'instar de la plaignante, le comité estime que le délai réclamé par l'intimé est trop long eu égard aux paiements en cause. Dans les circonstances, il lui accordera un délai de trois mois pour ledit paiement.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**RÉITÈRE ORDONNER** la non-divulgateion, non-diffusion et non-publication du nom et prénom de la consommatrice impliquée dans la plainte et de toute information permettant de l'identifier. Il est entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges

CD00-1430

PAGE : 9

d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

**RÉITÈRE PRENDRE ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous l'unique chef d'accusation porté contre lui;

**RÉITÈRE DÉCLARER** l'intimé coupable sous l'unique chef d'accusation de la plainte, pour avoir contrevenu à l'article 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

**ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* invoqué sous l'unique chef d'accusation contenu dans la plainte.

**ET STATUANT SUR LA SANCTION :**

**CONDAMNE** l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous l'unique chef d'accusation de la plainte;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

**ACCORDE** à l'intimé un délai de trois mois pour le paiement de cette amende et des déboursés.



CD00-1430

PAGE : 10

(S) M<sup>e</sup> Janine Kean

---

M<sup>e</sup> Janine Kean  
Présidente du comité de discipline

(S) Marc Gagnon

---

M. Marc Gagnon A.V.C., Pl. Fin.  
Membre du comité de discipline

(S) Frédérick Scheidler

---

M. Frédérick Scheidler  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin  
SARRAZIN PLOURDE  
Procureurs de la partie plaignante

M<sup>e</sup> Charles Daviault  
GOWLING WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.  
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 10 mars 2021

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

# COMITÉ DE DISCIPLINE

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

DATE : Le 7 avril 2021

---

LE COMITÉ : Me Daniel M. Fabien, avocat	Vice-président
Mme Sultana Chichester, agent en assurance de dommages	Membre
Mme Mélanie Couture, agent en assurance de dommages	Membre

---

**ME MARIE-JOSÉE BELHUMEUR**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Plaignante

c.

**CHHAY LENG SIV**, agent en assurance de dommages des particuliers (3B)

-et-

**ANDREI-LUCIAN IONESCU**, agent en assurance de dommages des particuliers (3B)

-et-

**DOMINIQUE VAILLANCOURT**, agent en assurance de dommages des particuliers (3B)

Intimés

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, NON-DIFFUSION ET NON-DIVULGATION DE TOUT DOCUMENT OU RENSEIGNEMENT PERMETTANT D'IDENTIFIER LES ASSURÉS AUX PIÈCES P-4, P-8, P-11, P-13, P-15 et P-16, LE TOUT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*.

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 2

## I. Aperçu

[1] Le commerce *en ligne* change le monde dans lequel nous vivons et ces changements influent considérablement sur la mise en marché des produits et services financiers, dont l'assurance de dommages, laquelle peut dorénavant se négocier sur l'Internet.

[2] En tant que nouveau mode de mise en marché, le commerce *en ligne* élimine non seulement les intermédiaires, mais il a aussi l'avantage de réduire les coûts d'opération et d'offrir une plus grande visibilité à l'assureur.

[3] Quant au consommateur, il peut naviguer sur le site de l'assureur, répondre seul à ses questions afin de personnaliser sa propre couverture d'assurance ou choisit d'interagir *en ligne* directement avec un représentant en assurance de dommages .

[4] Or, dans le présent dossier, nous verrons quel aura été l'impact de ce commerce d'assurance *en ligne* pour un assuré lors de son implantation au Québec en 2019?

[5] C'est ce que nous examinerons entre autres dans le présent dossier.

## II. L'audition disciplinaire

[6] Le 2 février 2021, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (le « Comité ») procède par visioconférence Zoom à l'instruction des plaintes portées contre les intimés dans les présents dossiers.

[7] Les intimés sont présents lors de l'instruction. Ils sont représentés par Me Jo-Anne Demers.

[8] Me Sylvie Poirier représente le syndic, soit Me Marie-Josée Belhumeur, qui est absente.

[9] D'entrée de jeu, Me Poirier informe le Comité que les intimés entendent plaider coupables aux plaintes et qu'il y aura des représentations communes sur sanction.

[10] Questionnés par le président du Comité sur leur plaidoyer de culpabilité, les intimés confirment qu'ils plaident tous coupables. Séance tenante, le Comité prend acte des plaidoyers de culpabilité des intimés et les déclare tous coupables des infractions reprochées.

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 3

### III. Les plaintes à l'encontre des intimés

[11] La plainte 2020-06-03(A) reproche ce qui suit à Chhay Leng Siv, soit :

*« 1. Le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2019, lors de ses interventions auprès de l'assuré O.N. qui avait requis l'assistance d'un représentant dans le cadre de la souscription en ligne du contrat d'assurance automobile n° 500332736 auprès de Compagnie d'assurance Sonnet, a exercé ses activités de manière négligente et/ou a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en omettant :*

- a. de s'enquérir de la situation du client pour identifier ses besoins;*
- b. de décrire au client le produit proposé et la nature des garanties offertes; et*
- c. de lui fournir tous les renseignements nécessaires ou utiles relativement aux garanties disponibles en lien avec ses besoins,*

*en contravention avec les articles 16, 27 et 28 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers et les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages. »*

[12] Quant à l'intimé Andrei-Lucian Ionescu, la plainte 2020-06-04(A) stipule :

*« 1. Le ou vers le 2 mai 2019, lors de ses interventions auprès de l'assuré O.N. qui avait requis l'assistance d'un représentant pour des modifications requises au contrat d'assurance automobile n° 500332736 souscrit en ligne auprès de Compagnie d'assurance Sonnet, a exercé ses activités de manière négligente et/ou a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en omettant d'identifier ses besoins et de lui fournir tous les renseignements nécessaires ou utiles relativement aux garanties requises en fonction de ses besoins, en contravention avec les articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers et les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages. »*

[13] Siv et Ionescu<sup>1</sup> sont tous deux déclarés coupables d'avoir enfreint l'article 27 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, lequel stipule :

*« Art. 27. Un représentant en assurance doit s'enquérir de la situation de son client afin d'identifier ses besoins.*

---

<sup>1</sup> L'utilisation des noms de famille dans la décision a pour but d'alléger le texte et l'on voudra bien n'y voir aucune discourtoisie à l'égard des personnes concernées;

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 4

*Il doit s'assurer de conseiller adéquatement son client, dans les matières relevant des disciplines dans lesquelles il est autorisé à agir; s'il lui est possible de le faire, il offre à son client un produit qui convient à ses besoins. »*

[14] Un arrêt des procédures est ordonné sur les autres dispositions législatives et réglementaires invoquées au soutien de ces chefs d'accusation.

[15] Quant à l'intimée Dominique Vaillancourt, la plainte 2020-06-05(A) allègue :

*« 1. En mai 2019, alors qu'elle agissait en qualité de chef d'équipe/superviseure pour la région de Montréal pour le compte de la Compagnie d'assurance Sonnet, a fait défaut de s'assurer que les représentants C.L.S. et A.L.I. sous sa supervision respectent les dispositions de la Loi sur la distribution des produits et services financiers et de ses règlements, dans le cadre de leurs interventions auprès de l'assuré O.N. qui avait requis l'assistance d'un représentant lors de la souscription en ligne du contrat d'assurance automobile n° 500332736 sur la plateforme du cabinet, en contravention avec l'article 85 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers et l'article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages. »*

[16] Vaillancourt est déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages qui prévoit :

*« Art. 2. Le représentant en assurance de dommages doit s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) et celles de ses règlements d'application. »*

[17] Un arrêt des procédures est ordonné sur les autres dispositions législatives et réglementaires invoquées au soutien de ce chef d'accusation.

#### **IV. La preuve documentaire**

[18] La partie plaignante dépose en preuve les pièces P-1 à P-21 avec le consentement des parties intimées.

[19] Une ordonnance de non-publication, non-diffusion et non-divulgaration de certains renseignements personnels permettant d'identifier l'assuré O.N. est sollicitée par la

2020-06-03(A)  
 2020-06-04(A)  
 2020-06-05(A)

PAGE : 5

partie plaignante, et ce, sans objection de la part des intimés. L'ordonnance est rendue séance tenante par le Comité en vertu de l'article 142 du *Code des professions*<sup>2</sup>.

[20] En défense, les intimés déposent en preuve des déclarations assermentées par lesquelles ils reconnaissent leur culpabilité et ils expriment un repentir.

## V. Le contexte

[21] Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières*<sup>3</sup>, loi mieux connue sous le nom du *Projet de loi n° 141*.

[22] Les articles 525 et 557 de cette dernière loi modifient la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* par l'insertion, après les articles 71 et 202.1 de cette dernière, des articles 71.1 et 202.2, lesquels se lisent comme suit :

« Art. 71.1. Un cabinet peut offrir des produits et services dans une discipline sans l'entremise d'une personne physique. Il doit néanmoins prendre les moyens nécessaires à ce que des représentants qui sont les siens agissent, en temps utile, auprès des clients qui en expriment le besoin; il doit aussi en informer sa clientèle.

Art. 202.2. L'Autorité peut, pour chaque discipline, déterminer par règlement les renseignements et les documents qu'un cabinet qui agit sans l'entremise d'une personne physique doit fournir à un client ainsi que leur forme. »

(notre emphase)

[23] Le 1<sup>er</sup> mai 2019, le ministre des Finances approuve le *Règlement sur les modes alternatifs de distribution*<sup>4</sup>.

[24] Ce *Règlement* prévoit notamment ce qui suit :

« Art. 8. Le cabinet doit rendre visible en tout temps le moyen d'interagir avec un représentant du cabinet. Lorsque l'espace numérique n'utilise pas une interface visuelle, le cabinet doit le porter à la connaissance du client au moment où celui-ci amorce une action sur l'espace numérique et au moment où il s'apprête à conclure un contrat.

<sup>2</sup> Me Poirier nous avise que l'ordonnance de non-publication, non-diffusion et non-divulgaration vise plus particulièrement les coordonnées, adresse courriel, numéro de téléphone et l'adresse postale de l'assuré O.N. que l'on retrouve aux pièces P-4, P-8, P-11, P-13, P-15 et P-16;

<sup>3</sup> LQ., 2018, chapitre 23, art. 525;

<sup>4</sup> RLRQ, c. D-9.2, r. 16.1, ce règlement sera uniquement publié dans la *Gazette officielle* en date du 15 mai 2019;

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 6

*Doivent être accessibles aisément par l'entremise de l'espace numérique du cabinet, les renseignements suivants:*

- 1° le nom et les coordonnées du cabinet;*
- 2° chaque discipline dans laquelle le cabinet est inscrit auprès de l'Autorité;*
- 3° le numéro d'inscription du cabinet délivré par l'Autorité, ainsi que le lien hypertexte permettant au client d'accéder aux registres se trouvant sur le site Internet de l'Autorité;*
- 4° les coordonnées permettant au client de formuler une plainte et le résumé de la politique portant sur le traitement des plaintes prévu au deuxième alinéa de l'article 103.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2).*

*Art. 9. Le cabinet doit, avant la conclusion d'un contrat, présenter au client les renseignements suivants par l'entremise de son espace numérique:*

- 1° le nom et les coordonnées de l'assureur qui offre le produit sélectionné;*
- 2° les garanties, les exclusions et les limitations afférentes au produit en relation avec les besoins identifiés;*
- 3° toutes autres clauses particulières qui peuvent avoir une incidence sur la couverture d'assurance;*
- 4° les avertissements sur les conséquences relatives aux fausses déclarations et réticences;*
- 5° les primes et autres frais, incluant les taxes applicables;*
- 6° une mention que la prime est fixe ou susceptible de varier dans le temps;*
- 7° la période de validité de la soumission.*

*Art. 14. Le cabinet doit prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir par l'entremise de son espace numérique:*

- 1° requérir du client une action à chaque fois qu'une confirmation ou un consentement est requis;*
- 2° détecter et, lorsque nécessaire, suspendre ou mettre fin automatiquement à une action amorcée sur l'espace numérique lorsque:*
  - a) une contradiction ou une irrégularité dans les renseignements que le client fournit peut mener à un résultat inapproprié;*
  - b) le client ne répond pas aux critères d'admissibilité du produit;*
- 3° permettre au client de corriger une erreur en tout temps avant la conclusion du contrat.*

*Lorsque le cabinet offre un contrat d'assurance de personnes susceptible de remplacer un autre contrat d'assurance et qu'il n'est pas en mesure de procéder au remplacement par l'entremise de son espace numérique conformément à l'article 22*



2020-06-03(A)  
 2020-06-04(A)  
 2020-06-05(A)

PAGE : 7

*du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (chapitre D-9.2, r. 10), il doit interrompre cette offre.*

*Le cabinet doit, de même, suspendre l'action amorcée par l'entremise de l'espace numérique lorsqu'aucun représentant ne peut agir immédiatement auprès d'un client qui en exprime le besoin et qu'il y a un risque que ce dernier, malgré l'information qui lui a été transmise par le cabinet, ne soit pas en mesure de prendre une décision éclairée quant au produit ou au service financier offert. »*

(notre emphase)

[25] Le 15 mai 2019, l'Autorité des marchés financiers publie un avis explicatif du *Règlement sur les modes alternatifs de distribution*.

[26] Cet avis stipule que même si la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* permet à un assureur de conclure un contrat avec un assuré sans qu'un représentant en assurance de dommages intervienne, l'assureur doit s'assurer que ses représentants en assurance de dommages puissent interagir en temps utile auprès des clients qui peuvent en exprimer le besoin lorsqu'ils naviguent sur l'espace numérique de l'assureur.

[27] Afin de faciliter l'interaction avec un représentant en assurance de dommages, le moyen d'interagir avec un représentant doit être visible en tout temps sur l'espace numérique de l'assureur.

[28] De plus, conformément à l'article 28 de *Loi sur la distribution de produits et services financiers* l'espace numérique doit présenter les garanties, exclusions et limitations qui sont en relation avec les besoins identifiés.

[29] En tout temps pertinents aux présentes, et plus particulièrement au mois de mai 2019, les intimés étaient tous des employés de la Compagnie d'assurance Sonnet qui offrait à l'époque, et qui offre toujours, de l'assurance automobile *en ligne*.

[30] Or, le 17 mai 2019, l'assuré O.N. transmet une plainte à l'AMF.

[31] Il est utile de reproduire ci-après la plainte puisqu'elle résume très bien la problématique soulevée par le présent dossier :

*« Le 1<sup>er</sup> mai dernier, je me suis inscrit en ligne chez Sonnet assurance afin d'assurer une automobile. J'ai fait mon possible car je n'étais pas trop sûr de quoi remplir. Je comprends qu'un service en ligne me permet de sauver du temps aux courtiers, mais il me semble qu'il doit y avoir une révision afin de s'assurer que le produit est conforme à la situation des clients. Ainsi, le 2 mai, le garage me demande d'appeler mon assureur et de remplir le document FAQ5A. J'ai donc appelé Sonnet assurance et parlé à un représentant et il a fait avec moi le changement et la correction de*

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 8

*l'option-acheteur à locataire. Je lui ai demandé si tout était conforme avec la nouvelle situation et on m'a répondu que oui. Toutefois, je crois que l'assureur aurait dû valider et corriger l'assurance avec moi. Toujours dans le même ordre d'idées, on aurait dû me spécifier, avec le changement en locataire, de remplir la section B du contrat d'assurance. Vu ma méconnaissance des assurances, et je l'ai répété au représentant de Sonnet assurance, il me semble qu'une voiture maintenant en location se devait d'être protégée. Donc, je demande, vu l'erreur de l'assureur, le rétroactif depuis le jour 1 de l'option B du contrat d'assurance et, ainsi, assurer l'auto comme cela devait être dans ces conditions. Il faut bien comprendre qu'un seul formulaire en ligne ne puisse être corrigé surtout s'il y a eu discussion avec un représentant des assurances. »*

(notre emphase)

[32] Quant à l'intimé Siv<sup>5</sup>, il a seulement aidé O.N. à se retrouver sur l'espace numérique ou le site web de Sonnet. En effet, à ce moment, son rôle se limitait à aider les clients à naviguer sur le site de Sonnet et non pas de les conseiller en matière de garantie d'assurance automobile, comme le prévoit la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[33] Eu égard à l'intimé Ionescu, même s'il parle au téléphone avec O.N. en date du 2 mai 2019, il omet de lui identifier l'ensemble de ses besoins et de lui fournir les renseignements nécessaires afin qu'il soit couvert pour les dommages éprouvés par son véhicule, notamment en cas de collision.

[34] C'est d'ailleurs pour cette raison qu'O.N. n'a jamais obtenu la garantie du *Chapitre B -Dommages aux véhicules assurés* pour son véhicule de location.

[35] Fait important, O.N. a eu un accident causant la perte totale de son véhicule. Or, nonobstant les manquements ci-haut relatés de Sonnet dans le cadre de l'élaboration de son espace numérique et les demandes d'indemnisation d'O.N., il appert que Sonnet a jusqu'à ce jour refusé de le payer. Afin de justifier sa position, Sonnet avance, erronément à notre avis, qu'O.N. aurait dû faire une demande spécifique afin de s'assurer qu'un agent en assurance de dommages intervienne pour lui donner des conseils.

[36] Relativement à l'intimée Vaillancourt, elle était alors chef d'équipe ainsi que superviseur des intimés Siv et Ionescu au moment des faits décrits aux plaintes. Elle a fait défaut de s'assurer que Siv et Ionescu respectent les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* lors de l'implantation de l'espace numérique de Sonnet et plus particulièrement lorsque Siv et Ionescu ont interagi avec O.N.

---

<sup>5</sup> L'utilisation des noms de famille dans la décision a pour but d'alléger le texte et l'on vaudra bien n'y voir aucune discourtoisie à l'égard des personnes concernées;

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 9

[37] En résumé, il ressort de ce qui précède que tout assuré qui n'exprime pas son besoin d'interagir avec un représentant en assurance de dommages peut finaliser et conclure *en ligne* un contrat d'assurance, même s'il n'a pas une bonne compréhension du produit d'assurance qu'il vient d'acheter.

[38] Voilà la trame factuelle du présent dossier.

## VI. Recommandation commune sur sanction

[39] Me Poirier explique au Comité que les parties se sont entendues sur la sanction suivante quant à Siv et Ionescu, à savoir :

- chef n° 1 quant à Siv : une amende de 3 500 \$;
- chef n° 1 quant à Ionescu : une amende de 3 500 \$.

[40] La recommandation commune quant à la sanction à imposer à l'intimée Vaillancourt est une amende de 6 000 \$.

[41] Quant aux déboursés, les parties consentent à ce que ceux-ci soient assumés par les intimés.

[42] Quant aux facteurs atténuants qui concernent Siv et Ionescu, Me Poirier souligne :

- l'absence d'antécédent disciplinaire;
- le plaidoyer de culpabilité à la première occasion;
- leur collaboration au processus disciplinaire;
- l'absence de malveillance.

[43] Particulièrement en ce qui concerne Ionescu, il a quitté la profession. Donc, le risque de récidive serait inexistant. De plus, s'il devait revenir, il s'engage en tout temps à respecter les normes déontologiques qui s'imposent.

[44] Relativement aux facteurs aggravants, l'avocate plaide :

- que le devoir de conseils est au cœur de la profession;

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 10

- qu'il s'agit d'infractions qui mettent en péril la protection du public;
- le préjudice subi par O.N.;
- l'expérience des intimés.

[45] Eu égard à Vaillancourt, Me Poirier fait valoir les mêmes facteurs atténuants que ceux soulevés pour Siv et Ionescu et rajoute que le contexte dans lequel les infractions ont été commises est également atténuant puisqu'il s'agissait d'une nouvelle manière de mettre en marché les produits d'assurance de dommages.

[46] Par ailleurs, Vaillancourt n'est plus à l'emploi de Sonnet.

[47] Quant aux facteurs aggravants, l'avocate du syndic nous soumet :

- la situation d'autorité dans laquelle se trouvait l'intimée;
- sa grande expérience;
- elle devait savoir que ses employés n'étaient pas de simples techniciens, mais plutôt des agents en assurance de dommages;
- le préjudice en résultant.

[48] Me Demers nous confirme son accord quant aux recommandations communes et rajoute un fait important. Il appert que Sonnet n'avait pas donné instructions aux intimés Siv et Ionescu de donner des conseils aux clients!

[49] Selon l'avocate des intimés, depuis Sonnet a mis en place une procédure qui permet aux clients qui magasinent ou naviguent sur l'espace numérique de Sonnet d'interagir avec un représentant en assurance de dommages afin d'obtenir des conseils, ce qui n'était pas le cas lorsque O.N. a contracté avec l'assureur.

## VII. Analyse et décision

[50] Dans l'affaire *Pivin c. Inhalothérapeutes*<sup>6</sup>, il a été établi qu'« *un plaidoyer en droit disciplinaire est la reconnaissance par le professionnel des faits qui lui sont reprochés et du fait qu'il constitue une faute déontologique* ».

---

<sup>6</sup> *Pivin c. Inhalothérapeutes*, 2002 QCTP 32 (CanLII);

2020-06-03(A)  
 2020-06-04(A)  
 2020-06-05(A)

PAGE : 11

[51] Au surplus, la jurisprudence<sup>7</sup> est à l'effet que lorsqu'un comité de discipline est saisi d'un plaidoyer de culpabilité, aucune preuve relative à la culpabilité de l'intimé est nécessaire.

[52] Quant aux facteurs atténuants et aggravants, nous partageons intégralement l'exposé de la partie plaignante à ce sujet.

[53] De plus, il convient ici de citer le passage suivant de la Cour d'appel dans l'affaire *Courchesne*<sup>8</sup>:

« [83] *L'appelant reproche ensuite au juge de la Cour du Québec d'avoir fait une analyse erronée des précédents en matière de sanction. Le reproche est mal fondé. La détermination de la peine, que ce soit en matière disciplinaire ou en matière pénale, est un exercice délicat, le principe fondamental demeurant celui d'infliger une peine proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du contrevenant. L'analyse des précédents permet au décideur de s'assurer que la sanction qu'il apprête à infliger au délinquant est en harmonie avec celles infligées à d'autres contrevenants pour des infractions semblables commises dans des circonstances semblables. Mais l'analyse des précédents n'est pas sans embûche, chaque cas étant différent de l'autre. En l'espèce, à la lecture de la décision du comité de discipline et du jugement dont appel, il me semble que le reproche formulé par l'appelant est sans fondement. »*

(notre emphase)

[54] En 2014, le Tribunal des professions rappelait l'importance et l'utilité des suggestions communes dans l'affaire *Ungureanu*<sup>9</sup> :

*[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.*

(notre emphase)

<sup>7</sup> OACIQ c. *Patry*, 2013 CanLII 47258 (QC OACIQ) et OACIQ c. *Lizotte*, 2014 CanLII 3118 (QC OACIQ);

<sup>8</sup> *Courchesne c. Castiglia*, 2009 QCCA 2303 (CanLII), demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême rejetée, 2010 CanLII 20533 (CSC);

<sup>9</sup> *Infirmières et infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 12

[55] En fait, lorsque des sanctions sont suggérées conjointement par des procureurs d'expérience, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de celles-ci. Il doit y donner suite, sauf s'il les considère contraires à l'intérêt public ou si elles sont de nature à déconsidérer l'administration de la justice, et ce, tel que la Cour suprême le décide dans l'arrêt *Anthony-Cook*<sup>10</sup>.

[56] À notre avis, la recommandation commune formulée par les parties est taillée sur mesure au cas des intimés qui malheureusement auraient dû mieux savoir dans les circonstances.

[57] La recommandation des parties est donc entérinée sans aucune réserve. De plus, tous les frais de l'instance seront à la charge des intimés.

**PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**Dans le cas de l'intimé Chhay Leng Siv :**

**PREND ACTE** de son plaidoyer de culpabilité sur les chefs n° 1 de la plainte 2020-06-03(A);

**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 1;

**IMPOSE** à l'intimé une amende de 3 500 \$;

**Dans le cas de l'intimé Andrei-Lucian Ionescu :**

**PREND ACTE** de son plaidoyer de culpabilité sur le chef n° 1 de la plainte 2020-06-04(A);

**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 1;

**IMPOSE** à l'intimé une amende de 3 500 \$;

<sup>10</sup> R. c. *Anthony-Cook* [2016] 2 R.C.S. 204.

2020-06-03(A)  
2020-06-04(A)  
2020-06-05(A)

PAGE : 13

**Dans le cas de l'intimée Dominique Vaillancourt :**

**PREND ACTE** de son plaidoyer de culpabilité sur le chef n° 1 de la plainte 2020-06-05(A);

**DÉCLARE** l'intimée coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 2 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 1;

**IMPOSE** à l'intimée une amende de 6 000 \$ sur le chef n° 1;

**CONDAMNE** les intimés au paiement des déboursés dans chacun de leur dossier respectif.

---

Me Daniel M. Fabien, avocat  
Vice-président du Comité de discipline

---

Mme Sultana Chichester, agent en  
assurance de dommages  
Membre du Comité de discipline

---

Mme Mélanie Couture, agent en  
assurance de dommages  
Membre du Comité de discipline

Me Sylvie Poirier  
Procureure de la partie plaignante

Me Jo-Anne Demers  
Procureure des parties intimées

Date d'audience : Le 2 février 2021 par visioconférence

### 3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.



### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

#### 3.8.1 Dispenses

Aucune information.

#### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

#### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

#### 3.8.4 Autres

##### Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337  
Montréal : 514 395-0337  
Autres régions : 1 877 525-0337  
Site Web: [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615
Courtage hypothécaire	16a

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000968561	NATALIA KORMAKOV	2021-CI-102712	A-D / 1	RADIATION	2021-04-07
2001265872	OLIVIER MARÉCHAL	2021-CI-102754	A-D / 1	RADIATION	2021-04-07

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Autres décisions
-

## 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.



## 4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.



## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## **6.5 INTERDICTIONS**

### **6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs**

Aucune information.

### **6.5.2 Révocations d'interdiction**

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Bragg Gaming Group Inc. (auparavant, Breaking Data Corp.)	7 avril 2021	Ontario
Exchange Income Corporation	12 avril 2021	Manitoba
FNB BetaPro bitcoin inverse	12 avril 2021	Ontario
Fonds de revenu à court terme NCM Catégorie de croissance du revenu NCM	8 avril 2021	Alberta
Fonds de titres à court terme et à taux variable américain Lysander-Canso	7 avril 2021	Ontario
Fonds S&P/TSX 60 CleanBeta <sup>MC</sup> Evolve Fonds S&P 500 CleanBeta <sup>MC</sup>	12 avril 2021	Ontario
GFL Environmental Inc.	12 avril 2021	Ontario
High Tide Inc.	8 avril 2021	Alberta
Portefeuille des essentiels actions IPC Portefeuille focus actions IPC	13 avril 2021	Ontario
Slate Office REIT	9 avril 2021	Ontario
Wheaton Precious Metals Corp. (auparavant, Silver Wheaton Corp.)	13 avril 2021	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



## 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins Marché monétaire	7 avril 2021	Québec
Fonds Desjardins Revenu court terme		- Colombie-Britannique
Fonds Desjardins Obligations canadiennes		- Alberta
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes		- Saskatchewan
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes		- Manitoba
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes		- Ontario
Fonds Desjardins Obligations opportunités		- Nouveau-Brunswick
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel		- Nouvelle-Écosse
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global		- Île-du-Prince-Édouard
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins Obligations mondiales		- Territoires du Nord-Ouest
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales		- Yukon
Fonds Desjardins Obligations mondiales géré		- Nunavut
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés		
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales		
Fonds Desjardins Revenu à taux variable		
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique		
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes		
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé		
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents		
Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance (auparavant Fonds Desjardins Équilibré tactique)		
Fonds Desjardins Équilibré Québec		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique		
Fonds Desjardins Revenu de dividendes		
Fonds Desjardins Croissance de dividendes		
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu		
Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité		
Fonds Desjardins Actions canadiennes		
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur		
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes		
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation		
Fonds Desjardins Actions américaines valeur		
Fonds Desjardins Actions américaines croissance		
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres		
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines		
Fonds Desjardins Actions outre-mer		
Fonds Desjardins Actions internationales valeur		
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance		
Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales		
Fonds Desjardins Mondial de dividendes		
Fonds Desjardins Actions mondiales		
Fonds Desjardins SociéTerre Environnement		
Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives		
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation		
Fonds Desjardins SociéTerre Technologies		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
-------------------	--------------	----------------------------------

propres

Fonds Desjardins Marchés émergents

Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents

Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales

Portefeuille Diapason Revenu prudent

Portefeuille Diapason Revenu conservateur

Portefeuille Diapason Revenu modéré

Portefeuille Diapason Revenu diversifié

Portefeuille Diapason Croissance modéré

Portefeuille Diapason Croissance diversifié

Portefeuille Diapason Croissance équilibré

Portefeuille Diapason Croissance maximum

Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions

Portefeuille SociéTerre Conservateur

Portefeuille SociéTerre Modéré

Portefeuille SociéTerre Équilibré

Portefeuille SociéTerre Croissance

Portefeuille SociéTerre Croissance maximale

Portefeuille SociéTerre 100 % actions

Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité

Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité

Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité

Portefeuille Chorus II Croissance

Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux

Portefeuille Chorus II Croissance maximale

Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions

Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille FNB Avisé Conservateur		
Portefeuille FNB Avisé Équilibré		
Portefeuille FNB Avisé Croissance		
Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale		
Portefeuille FNB Avisé 100 % actions		
Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott	8 avril 2021	Ontario
Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott	12 avril 2021	Ontario
FINB d'actions américaines Franklin LibertyQT	7 avril 2021	Ontario
FINB d'actions internationales Franklin LibertyQT		
FINB de dividendes mondiaux Franklin LibertyQT		
FINB de marchés émergents Franklin LibertyQT		
FNB d'obligations de qualité de sociétés canadiennes Franklin Liberty		
FNB équilibré de base Franklin Liberty		
FNB d'actions canadiennes à risque géré Franklin Liberty		
FNB d'obligations totales mondiales Franklin Liberty (couvert en \$ CA)		
FNB d'obligations de qualité de sociétés américaines Franklin Liberty (couvert en \$ CA)		
FNB d'obligations essentielles plus Franklin Liberty		
FNB d'obligations à durée courte Franklin Liberty		
FNB actif de croissance mondiale Franklin		
FINB FTSE Canada toutes capitalisations Franklin		
FINB FTSE États-Unis Franklin		
FINB FTSE Europe hors R.-U. Franklin		
FINB FTSE Japon Franklin		
FNB Horizons Technologie BBIG mondiale	7 avril 2021	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB Horizons Épargne à intérêt élevé		
Fonds des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique Split Corp.	12 avril 2021	Alberta
Hut 8 Mining Corp. ( <i>auparavant, Oriana Resources Corporation</i> )	7 avril 2021	Ontario
Kraken Robotics Inc.	7 avril 2021	Ontario
Mind Medicine (MindMed) Inc. ( <i>auparavant, Broadway Gold Mining Ltd.</i> )	9 avril 2021	Ontario
The Flowr Corporation ( <i>auparavant, The Needle Capital Corp.</i> )	12 avril 2021	Ontario
Wallbridge Mining Company Limited	12 avril 2021	Ontario
West Fraser Timber Co. Ltd.	12 avril 2021	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi	8 avril 2021	Québec
Fonds Desjardins Actions mondiales à faible volatilité	8 avril 2021	Québec
Fonds Desjardins Actions mondiales croissance		- Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins SociétéTerre Diversité		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres	8 avril 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
BMG BullionFund BMG Gold BullionFund BMG Silver BullionFund	7 avril 2021	Ontario
Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)	12 avril 2021	Ontario
Fonds d'obligations avantage Canoe Catégorie portefeuille d'obligations avantage Canoe Fonds de revenu amélioré Canoe Catégorie portefeuille de revenu amélioré Canoe Fonds défensif mondial équilibré Canoe	9 avril 2021	Alberta
Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC	12 avril 2021	Ontario
Portefeuille de FNB de titres à revenu fixe stratégiques Scotia Portefeuille de FNB d'actions canadiennes	12 avril 2021	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
stratégiques Scotia Portefeuille de FNB d'actions américaines stratégiques Scotia Portefeuille de FNB d'actions internationales stratégiques Scotia		
Thinkific Labs Inc.	12 avril 2021	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

#### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et

fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### **Bragg Gaming Group Inc.**

Vu la demande présentée par Bragg Gaming Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 février 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 16 février 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;



Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 15 février 2021.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0017

### **Exchange Income Corporation**

Vu la demande présentée par Exchange Income Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 avril 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (le « document visé ») qui sera intégré par renvoi dans le

prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 12 avril 2021 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit établi en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait le 9 avril 2021.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0087

### **High Tide inc.**

Vu la demande présentée par High Tide inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 mars 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 19 mars 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;

4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 17 mars 2021.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0066

### **The Flowr Corporation**

Vu la demande présentée par The Flowr Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 mars 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 mars 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 26 mars 2021.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0076

### **Wheaton Precious Metals Corp.**

Vu la demande présentée par Wheaton Precious Metals Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1<sup>er</sup> avril 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 9 avril 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 9 avril 2021.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0085

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

**6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ**

Aucune information.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## **6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION**

### **6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers**

Aucune information.

### **6.9.2 Dispenses**

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### **6.9.3 Refus**

Aucune information.

### **6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti**

Aucune information.

### **6.9.5 Divers**

Aucune information.



## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
APHRIA INC.	2021-02-28
CALLITAS HEALTH INC.	2020-09-30
COGECO COMMUNICATIONS INC.	2021-02-28
COGECO INC.	2021-02-28
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2021-02-28
GOODFELLOW INC.	2021-02-28
GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.	2021-02-28
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2021-02-28
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2021-02-28
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	2021-02-28
NAV CANADA	2021-02-28
OPSENS INC.	2021-02-28
ORGANIGRAM HOLDINGS INC.	2021-02-28
OROSUR MINING INC.	2021-02-28
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2021-02-28
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	2021-02-28
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2021-02-28
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2021-02-28
SOCIETE CALDWELL INTERNATIONALE INC. (LA)	2021-02-28
TETRA BIO-PHARMA INC.	2021-02-28
THERATECHNOLOGIES INC.	2021-02-28
VALENS COMPANY INC. (THE)	2021-02-28

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORPORATION FONDS ALPHA	2020-12-31
GOLD RESERVE INC.	2020-12-31
INVENTRONICS LIMITED	2020-12-31
NEXJ HEALTH HOLDINGS INC.	2020-12-31
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2020-12-31
PROBE METALS INC.	2020-12-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2020-12-31
ROOTS CORPORATION	2021-01-30
SRG MINING INC.	2020-12-31

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
GOLD RESERVE INC.	2020-12-31
INVENTRONICS LIMITED	2020-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
NEXJ HEALTH HOLDINGS INC.	2020-12-31
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2020-12-31
PROBE METALS INC.	2020-12-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2020-12-31
ROOTS CORPORATION	2021-01-30
SRG MINING INC.	2020-12-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
AETERNA ZENTARIS INC.	
AIRBOSS OF AMERICA CORP.	
ALAMOS GOLD INC.	
ARBUTUS BIOPHARMA CORPORATION	
ARGONAUT GOLD INC.	
BADGER DAYLIGHTING LTD.	
BAYLIN TECHNOLOGIES INC.	
BELLUS SANTE INC.	
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	
CARIBBEAN UTILITIES COMPANY, LTD.	
CCL INDUSTRIES INC.	
CENOVUS ENERGY INC.	
CENTERRA GOLD INC.	
CHARTWELL, RESIDENCES POUR RETRAITE	
CINEPLEX INC.	
CLARKE INC.	
CONDUENT INCORPORATED	
CPI CARD GROUP INC.	
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	
DEXTERRA GROUP INC.	
EMERA INCORPORATED	
ESSENTIAL ENERGY SERVICES LTD.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER MORGUARD	
FRONTERA ENERGY CORPORATION	
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	
GROUPE TMX LIMITEE	
GROUPE WSP GLOBAL INC.	
HEADWATER EXPLORATION INC.	
HOME CAPITAL GROUP INC.	
HUDBAY MINERALS INC.	
HYDRO ONE LIMITED	
IMPERIAL METALS CORPORATION	
LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION	
LUCARA DIAMOND CORP.	
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	
MATTEL, INC.	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*Date du  
document

MERCER INTERNATIONAL INC.  
 MOLECULE HOLDINGS INC.  
 MOLSON COORS BEVERAGE COMPANY  
 MOLSON COORS CANADA INC.  
 MORGUARD CORPORATION  
 MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST  
 NAMEX VENTURES INC.  
 NORTHVIEW CANADIAN HIGH YIELD RESIDENTIAL FUND  
 NOVA SCOTIA POWER INC.  
 ONEX CORPORATION  
 OSISKO DEVELOPMENT CORP.  
 PAGES JAUNES LIMITEE  
 PAGES JAUNES SOLUTIONS NUMERIQUES ET MEDIAS LIMITEE  
 PAREX RESOURCES INC.  
 PERSPECTA INC.

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*Date du  
document

PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.  
 PHX ENERGY SERVICES CORP.  
 POLLARD BANKNOTE LIMITED  
 POWER CORPORATION DU CANADA  
 PRODUITS FORESTIERS RESOLU INC.  
 QUEBECOR INC.  
 RAYONIER ADVANCED MATERIALS INC.  
 REDEVANCES AURIFERES OSISKO LTEE  
 REDEVANCES NOMAD LTEE  
 RESSOURCES NORTHCORE INC.  
 SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION  
 SLATE GROCERY REIT  
 SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.  
 STAR DIAMOND CORPORATION  
 STEP ENERGY SERVICES LTD.  
 STORM RESOURCES LTD.  
 TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.  
 TRANSALTA RENEWABLES INC.  
 TREVALI MINING CORPORATION  
 TRILOGY INTERNATIONAL PARTNERS INC.  
 TRISURA GROUP LTD.  
 TWC ENTERPRISES LIMITED  
 WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED  
 WHEATON PRECIOUS METALS CORP.

*NOTICE ANNUELLE*

	Date du document
GOLD RESERVE INC.	2020-12-31
MICROSOFT TECHNOLOGIES CORP.	2020-12-31
POET TECHNOLOGIES INC.	2020-12-31
SLANG WORLDWIDE INC.	2019-12-31

## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)**

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti ( <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	<b>AUTRES MENTIONS</b>
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

**AVIS**

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>A&amp;W Revenue Royalties Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mindell, David Allen	4	O	2021-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	35.6400	BC
The Cedarhurst Foundation	PI	O	2021-04-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	172	35.6400	BC
<b>Abitibi Royalties Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Ian	4, 5							
RRSP	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	23.3800	QC
		O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.5100	QC
<b>Acadian Timber Corp.</b>								
<i>Droits DSUs</i>								
Robertson, Bruce Keith	4	O	2018-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-03-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	690	19.4400	BC
<b>AcuityAds Holdings Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Waxman, Yishay	4	O	2021-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.5000	ON
		O	2021-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 458)	16.0200	ON
		O	2021-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.5000	ON
<b>Advantage Oil &amp; Gas Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Belenkie, Michael	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	168 485		AB
Blackwood, Donald Craig	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	206 675		AB
Bokenfohr, Neil	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	258 344		AB
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.9600	AB
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.9900	AB
Mah, Andy	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	232 509		AB
Sterna, David	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	108 865		AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Belenkie, Michael	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	170 280		AB
Blackwood, Donald Craig	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	208 877		AB
Bokenfohr, Neil	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	261 097		AB
Mah, Andy	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	234 987		AB
		O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	234 987		AB
Sterna, David	5	O	2021-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	110 025		AB
<b>AEterna Zentaris Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desbiens, Pierre-Yves	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.1000USD	ON
Egbert, Carolyn	4	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.0395USD	ON
Paulini, Klaus	4, 7, 5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1000USD	ON
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0700USD	ON
<b>Ag Growth International Inc.</b>								
<i>Droits Deferred Compensation Plan</i>								
MASLECHKO, WILLIAM STEPHEN	4	O	2021-04-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	948		MB
<b>Aimia Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mittleman Investment Management, LLC	3							
Mittleman Investment Management, LLC	PI	O	2021-04-08	C	97 - Autre	(34 000)		QC
Teramo, Jordan Gregg	4	O	2020-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	2.0000USD	QC
<b>Akita Drilling Ltd.</b>								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Dease, Colin	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 009	1.0200	AB
Reynolds, Darcy	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 076	1.0200	AB
<b>Alcanna Inc. (formerly Liquor Stores N.A. Ltd.)</b>								
<i>Annual Deferred Shares (Common Shares)</i>								
Karasiuk, Darren Anthony	7	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 740		AB



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(46 765)	7.8500	AB
<b>Droits Performance Share Units</b>								
Bevilacqua, Roxanna	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 292	7.7478	AB
Bobey, Donald Nicholas	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 873	7.7478	AB
Burns, James Franklin Charles	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 587	7.7478	AB
Gordey, David Nathan	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 294	7.7478	AB
Hewson, Matthew	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 937	7.7478	AB
Madan, Robbie	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 421	7.7478	AB
Vander, Taranvir	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 616	7.7478	AB
<b>Droits Restricted Share Units</b>								
Bevilacqua, Roxanna	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 106	7.7478	AB
Bobey, Donald Nicholas	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 873	7.7478	AB
Burns, James Franklin Charles	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 587	7.7478	AB
Gordey, David Nathan	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 015	7.7478	AB
Hewson, Matthew	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 751	7.7478	AB
Madan, Robbie	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 421	7.7478	AB
Vander, Taranvir	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 616	7.7478	AB
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>								
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	1	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 552 000)		QC
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	38.4751	QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	39.0300	QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	38.9795	QC
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	39.5537	QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	40.1769	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	40.6135	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	41.0062	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	40.9037	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	41.0390	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	41.6134	QC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	41.3347	QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	152 000	41.6376	QC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	39.9761	QC
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	40.4430	QC
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	39.8586	QC
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	39.8310	QC
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	39.7263	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	41.0190	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	41.0853	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	40.9417	QC
<b>Deferred Share Units</b>								
Bernier, Jean	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	8	41.3800	QC
Boyko, Éric	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	29	41.3800	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	47	41.3800	QC
Fields, Janice L.	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	4	41.3800	QC
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	107	41.3800	QC
Kau, Mélanie	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	318	41.3800	QC
Lamothe, Marie Josee	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	11	41.3800	QC
Leroux, Monique F.	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	43	41.3800	QC
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	48	41.3800	QC
Rabinowicz, Daniel	5	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	34	41.3800	QC
Tétu, Louis	4	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	10	41.3800	QC
<b>Altius Minerals Corporation</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Altius Minerals Corporation	1	O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	14.3200	NF
		O	2021-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 700	14.3100	NF
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	14.3100	NF
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 300	14.8500	NF
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(73 400)		NF
<b>Altius Renewable Royalties Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gaumond, André	4, 6							
RRSP	PI	O	2021-04-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.5000	ON
<b>Alvopetro Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ytreland, Geir Kristian	4	O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	33 005	0.2100	AB
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	32 979	0.3200	AB
<i>Options</i>								
Ytreland, Geir Kristian	4	O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(42 500)	0.2100	AB
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.3200	AB
<b>AMP Alternative Medical Products Inc. (Formerly AMP German Cannabis Group Inc.)</b>								
<i>Options</i>								
Feuerstein, Stefan	4, 5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000	BC
MacLeod, Kenneth	4	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	10 000		BC
McPhie, Christine	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.5000	BC
Morandi, Claudio	4	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.5000	BC
<b>Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
COLE, JAMES HERBERT	5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	151	10.8200	ON
HAWTHORNE, JOHN GAVIN	5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15	10.8200	ON
MCDONALD, CRAIG DAVID	5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63	10.8200	ON
WALL, BRENDAN PATRICK	5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	310	10.8200	ON
<b>Angold Resources Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rothwell, Adrian	5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3400	BC
<b>ARC Resources Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chrumka, Lynne Patricia	5							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Sun Life ESPP	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Holt, David Barry	5							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Sun Life ESPP	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
JONES, SUSAN C.	4							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McAdam, William	4							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McAdam Enterprises Inc.	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Newmarch, Brian John	5							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Sun Life ESPP	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Proctor, Marty Leigh	4							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Sun Life ESPP	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4							
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
van Leeuwen-Atkins, Leontine	4							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Brokerage Account	PI	O	2021-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Deferred Share Units (DSU) (Cash based only)</i>								
JONES, SUSAN C.	4	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McAdam, William	4	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
van Leeuwen-Atkins, Leontine	4	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Holt, David Barry	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McAdam, William	4	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Newmarch, Brian John	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Proctor, Marty Leigh	4	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Performance Share Units (PSU) (Cash based only)</i>								
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Holt, David Barry	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Newmarch, Brian John	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Share Units (RSU) (Cash based only)</i>								
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Holt, David Barry	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Newmarch, Brian John	5	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Artemis Gold Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beedie, Ryan K	4							
Beedie Investments Limited	PI	O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(34 717 292)		BC
BIV Holdings Ltd.	PI	O	2019-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	34 717 292		BC
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Actions privilégiées Series A</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	23.2875	MB
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 724	19.1328	MB
		M	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 724	21.9361	MB
<i>Deferred Units</i>								
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2021-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 590	10.8400	MB
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	240 338	10.9391	MB
		M	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	240 338	10.9391	MB
<i>Barazzuol, Renzo</i>								
Sandpiper Real Estate Fund 4 Limited Partnership	PI	O	2021-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 300	10.8399	MB
		O	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.9000	MB
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.0212	MB
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0996	MB
<i>GILL, NAVDEEP KAUR</i>								
Sandpiper Real Estate Fund 4 Limited Partnership	PI	O	2021-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 300	10.8399	MB
		O	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.9000	MB
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.0212	MB
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0996	MB
<i>Manji, Salim</i>								
Sandpiper Real Estate Fund 4 Limited Partnership	PI	O	2021-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 300	10.8399	MB
		O	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.9000	MB
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.0212	MB
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0996	MB
<i>Manji, Samir Aziz</i>								
Sandpiper Real Estate Fund 4 Limited Partnership	PI	O	2021-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 300	10.8399	MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.9000	MB
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.0212	MB
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0996	MB
Sandpiper Asset Management Inc.	3							
Sandpiper Real Estate Fund 4 Limited Partnership	PI	O	2021-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 300	10.8399	MB
		O	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.9000	MB
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.0212	MB
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0996	MB
Steven Joyce (Ronald V. Joyce Alter Ego Trust No. 3)	3							
Halcyon International Limited	PI	O	2019-01-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2021-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	14 500 100		MB
		O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	10.9900	MB
Jetport Inc.	PI	O	2021-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(14 500 100)		MB
The Joyce Family Foundation	PI	O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	10.9900	MB
<b>Ascot Resources Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Li, Carol Hong	5	O	2021-04-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	23 256	0.8600	BC
St-Germain, Andree	4	O	2021-04-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 628	11628.0000	BC
<b>AYA OR &amp; ARGENT INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clarici, Elena	4	O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.4300	QC
<i>Options</i>								
Clarici, Elena	4	O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		QC
<b>Ballard Power Systems Inc.</b>								
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
DOBSON, PAUL MICHAEL	5	O	2021-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-03-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 861	26.7900	BC
<b>Banque Canadienne Imperiale de Commerce</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Belzberg, Brent	4							
1376123 Ontario Limited	PI	O	2021-01-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	111.0300	ON
Manley, John Paul	4	O	2021-02-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	432	112.8700	ON
<i>Droits RDSU</i>								
Belzberg, Brent	4	O	2021-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	721	109.8000	ON
		O	2021-02-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509	112.9100	ON
Manley, John Paul	4	O	2021-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	598	109.8000	ON
		O	2021-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	109.8000	ON
<b>Baylin Technologies Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dewey, Randy Lawrence	4, 5	O	2021-03-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	41 500	1.0500	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Dewey, Randy Lawrence	4, 5	O	2021-03-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	(41 500)	1.0500	ON
<b>BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)</b>								
<i>Performance Restricted Share Units</i>								
Cook, Randall	5	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(53 859)		ON
Ho, Sai Yuen (Billy)	5	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100 986)		ON
Rai, Steve	5	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(9 355)		ON
		O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(121 183)		ON
White-Ivy, Nita	5	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(67 324)		ON
Wilson, Mark George	5	O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(60 591)		ON
<b>Bonterra Energy Corp.</b>								
<i>Options</i>								
Neumann, Adrian	5	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	3.1400	AB
Thompson, Robb Douglas	5	O	2021-04-12	D	52 - Expiration d'options	(65 000)	5.9300	AB
<b>Bonterra Resources Inc.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Champigny, Normand	4	O	2021-04-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	1.0500	BC
Hamelin, Pascal	5	O	2021-04-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	1.0500	BC
Oliveira, Johnny	5							
1822801 Ontario Inc.	PI	O	2019-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000	1.0500	BC
Rainville, Jean	4	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1500	BC
		M	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.1500	BC
		O	2021-04-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	1.0500	BC
4470524 Canada inc.	PI	M	2021-04-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	1.0500	BC
		O	2020-08-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Wexford Capital LP	3							
Wexford Spectrum Trading Limited	PI	O	2021-04-07	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 300 000	1.0500	BC
<i>Options</i>								
Champigny, Normand	4	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.1600	BC
Gonzalez, Cesar	4, 5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.1600	BC
Hamelin, Pascal	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.1600	BC
Happyjack, Matthew	4	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.1600	BC
Oliveira, Johnny	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.1600	BC
O'Malley, Peter	4	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.1600	BC
Rainville, Jean	4	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.1500	BC
<b>Boralex inc.</b>								
<i>Unités d'action liées au rendement / Performance share units</i>								
Arsenault, Marie-Josée	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(407)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(407)		QC
Cusson, Julie	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(476)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(476)		QC
D'Aoust, Guy	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(804)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(804)		QC
Decostre, Patrick	4, 7, 5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 343)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(2 343)		QC
Girardin, Hugues	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 512)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 512)		QC
Hurtubise, Pascal	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 137)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 137)		QC
Lemaire, Patrick	4	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 311)		QC
		M	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(7 311)		QC
		O	2020-12-31	D	97 - Autre	(10 072)		QC
		M	2020-12-31	D	97 - Autre	(10 072)		QC
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Madon, Cyrus	5	O	2021-04-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 669)		ON
Partners Limited	3	O	2021-04-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 669		ON
<i>Actions ordinaires Class B Limited Voting</i>								
BAM Partners Trust	3	O	2021-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	85 120	55.6100	ON
Partners Limited	3	O	2021-04-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(85 120)		ON
<b>Brookfield Business Partners L.P.</b>								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Business Partners L.P.	1	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	47.3000	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	47.3000	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.3900	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.3900	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	47.4000	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	47.4000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.4200	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.4200	ON
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.4500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.4500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	47.5000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	47.5000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.5100	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.5100	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.5500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.5500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	47.6500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	47.6500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.6600	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.6600	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.6700	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.6700	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.6800	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.6800	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	47.7000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	47.7000	ON	
	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	234	40.0000USD	ON	
	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(234)	40.0000USD	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.7500	ON	
	M	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.7500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.7500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	47.7900	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	47.7900	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.9300	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.9300	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	47.9500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	47.9500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.1100	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.1100	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	48.1200	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	48.1200	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	48.2400	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	48.2400	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.4000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.4000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	48.4100	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	48.4100	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	48.5000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	48.5000	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	48.5500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	48.5500	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	48.5600	ON	
	O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	48.5600	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.5500	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.5500	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.5600	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.5600	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.5700	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.5700	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	47.5800	ON	
	O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	47.5800	ON	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.5900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.5900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	47.6000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	47.6000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.6100	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.6100	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.6300	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.6300	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.6600	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.6600	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	47.6900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	47.6900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.7000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.7000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	47.7100	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	47.7100	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	47.7200	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	47.7200	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.7300	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.7300	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.7400	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.7400	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	47.7900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	47.7900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	47.8000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	47.8000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.8300	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.8300	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.8400	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.8400	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	47.8500	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	47.8500	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.9100	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.9100	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	47.8200	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	47.8200	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.9500	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.9500	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	47.9900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	47.9900	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	48.0000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	48.0000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	48.0400	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	48.0400	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	48.1500	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	48.1500	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	48.1600	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	48.1600	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	48.1700	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	48.1700	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.2000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.2000	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	48.2600	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	48.2600	ON
		O	2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.2700	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.2700	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.2800	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.2800	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.2900	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.2900	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	48.3000	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	48.3000	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	48.3500	ON
	O		2021-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	48.3500	ON
	O		2021-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	48.5400	ON
	O		2021-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	48.5400	ON
	O		2021-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	48.5700	ON
	O		2021-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	48.5700	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	120	35.9650USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(120)	35.9650USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.1200USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.1200USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	132	36.1300USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(132)	36.1300USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	280	36.6300USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(280)	36.6300USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	189	36.6500USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(189)	36.6500USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	10	36.7600USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10)	36.7600USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	5	36.7800USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5)	36.7800USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.7900USD	ON
	M		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.7900USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.7900USD	ON
	M		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.7900USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	191	36.8100USD	ON
	M		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	191	36.8100USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(191)	36.8100USD	ON
	M		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(191)	36.8100USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	20	36.8200USD	ON
	M		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	20	36.8200USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(20)	36.8200USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	98	36.8250USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(98)	36.8250USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	103	36.8500USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(103)	36.8500USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	44	36.8700USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(44)	36.8700USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.9000USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.9000USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	201	36.9100USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(201)	36.9100USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	216	36.9200USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(216)	36.9200USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	414	36.9300USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(414)	36.9300USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	218	36.9700USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(218)	36.9700USD	ON
	O		2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	135	36.9900USD	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(135)	36.9900USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	210	37.0000USD	ON
		M	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	210	37.0000USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(210)	37.0000USD	ON
		M	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(210)	37.0000USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	24	37.0100USD	ON
		M	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	24	37.0100USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(24)	37.0100USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	6	37.0200USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(6)	37.0200USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	227	37.0400USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(227)	37.0400USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	39	37.0450USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(39)	37.0450USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	190	37.0500USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(190)	37.0500USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	80	37.0600USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(80)	37.0600USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	54	37.0700USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(54)	37.0700USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	353	37.0800USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(353)	37.0800USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	871	37.0900USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(871)	37.0900USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	309	37.1000USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(309)	37.1000USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	197	37.1100USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(197)	37.1100USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	81	37.1300USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(81)	37.1300USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	33	37.1400USD	ON
		O	2021-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(33)	37.1400USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	56	36.9700USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(56)	36.9700USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	152	37.1500USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(152)	37.1500USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	37.1600USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	37.1600USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	131	37.1800USD	ON
		O	2021-02-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(131)	37.1800USD	ON
		M	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(131)	37.1800USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.2000USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	37.2000USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.3500USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	37.3500USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.4100USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	37.4100USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	2	37.4400USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2)	37.4400USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	211	37.4500USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(211)	37.4500USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	80	37.4700USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(80)	37.4700USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	138	37.4800USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(138)	37.4800USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	95	37.4900USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(95)	37.4900USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	37.7400USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	37.7400USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	20	37.7900USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(20)	37.7900USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.8000USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	37.8000USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.8600USD	ON
		O	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	37.8600USD	ON
<b>BRP Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
BRP Inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	52 000	96.0713	QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	90.7569	QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	53 500	93.2903	QC
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	55 100	90.6241	QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	55 400	90.1423	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	53 500	93.3342	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	53 800	92.8371	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	53 300	93.7533	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	51 800	96.5161	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	35 900	96.0050	QC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	98.0066	QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 100	99.7587	QC
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	51 100	97.7761	QC
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	49 800	100.3313	QC
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	49 100	101.6381	QC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	48 400	103.2460	QC
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	48 900	102.2283	QC
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	49 400	101.1021	QC
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 100	99.6776	QC
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	47 600	104.8549	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	64 800	107.9110	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	64 800	107.8807	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	130 200	109.0361	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 274 600)		QC
Perreault, Josée	5	O	2016-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-12	D	51 - Exercice d'options	7 325	27.0638	QC
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 325)	114.1500	QC
		O	2021-04-13	D	51 - Exercice d'options	14 650	27.0638	QC
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 650)	114.5000	QC
<i>Options</i>								
Biron, Annie	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	2 400		QC
Boisjoli, José	4, 5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	83 200		QC
Desrochers, Yannick	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	2 400		QC
Donnez, Karim	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	6 500		QC
		O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	12 900		QC
Gauthier, Pascal	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	2 400		QC
Guy, Bernard	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	6 500		QC
LaBerge, Anne-Marie	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	6 800		QC
Langelier, Martin	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	7 300		QC
Lapointe, Denys	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	7 200		QC
Le Breton, Anne	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	13 100		QC
Martel, Sébastien	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	34 900		QC
Perreault, Josée	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	6 500		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-04-12	D	51 - Exercice d'options	(7 325)	27.0638	QC
		O	2021-04-13	D	51 - Exercice d'options	(14 650)	27.0638	QC
Scullion, Sandy	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	20 300		QC
Tran, Minh Thanh	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	3 300		QC
Uhr, Thomas	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	19 100		QC
<b>Canaccord Genuity Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canaccord Genuity Group Inc.	1							
Cormark Securities Inc.	PI	O	2021-03-01	I	38 - Rachat ou annulation	24 400	11.8500	BC
		O	2021-03-03	I	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.8200	BC
		O	2021-03-04	I	38 - Rachat ou annulation	24 900	11.7100	BC
		O	2021-03-08	I	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.9300	BC
		O	2021-03-09	I	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.7500	BC
		O	2021-03-10	I	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.8900	BC
		O	2021-03-11	I	38 - Rachat ou annulation	23 700	11.9900	BC
		O	2021-03-12	I	38 - Rachat ou annulation	10 600	12.0500	BC
		O	2021-03-15	I	38 - Rachat ou annulation	20 300	12.5000	BC
		O	2021-03-19	I	38 - Rachat ou annulation	45 700	12.3500	BC
		O	2021-03-22	I	38 - Rachat ou annulation	50 000	11.9500	BC
		O	2021-03-23	I	38 - Rachat ou annulation	50 000	11.6100	BC
		O	2021-03-24	I	38 - Rachat ou annulation	50 000	11.4300	BC
		O	2021-03-25	I	38 - Rachat ou annulation	35 000	11.0300	BC
		O	2021-03-26	I	38 - Rachat ou annulation	35 000	11.3100	BC
		O	2021-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	34 600	11.2000	BC
		O	2021-03-30	I	38 - Rachat ou annulation	35 000	11.2900	BC
		O	2021-03-31	I	38 - Rachat ou annulation	35 000	11.5600	BC
		O	2021-03-05	I	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.6700	BC
		O	2021-03-03	I	38 - Rachat ou annulation	(24 400)		BC
		O	2021-03-04	I	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		BC
		O	2021-03-05	I	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		BC
		O	2021-03-08	I	38 - Rachat ou annulation	(24 900)		BC
		O	2021-03-09	I	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		BC
		O	2021-03-10	I	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		BC
		O	2021-03-11	I	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		BC
		O	2021-03-12	I	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		BC
		O	2021-03-15	I	38 - Rachat ou annulation	(23 700)		BC
		O	2021-03-16	I	38 - Rachat ou annulation	(10 600)		BC
		O	2021-03-17	I	38 - Rachat ou annulation	(20 300)		BC
		O	2021-03-23	I	38 - Rachat ou annulation	(45 700)		BC
		O	2021-03-24	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		BC
		O	2021-03-25	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		BC
		O	2021-03-26	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		BC
		O	2021-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		BC
		O	2021-03-30	I	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		BC
		O	2021-03-31	I	38 - Rachat ou annulation	(34 600)		BC
		O	2021-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		BC
		O	2021-04-05	I	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		BC
		O	2021-03-02	I	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.9800	BC
Whaling, Mark Driscoll	7							
HSBC InvestDirect	PI	O	2020-03-20	I	57 - Exercice de droits de souscription	9 848		BC
		O	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 081)	3.8400	BC
<i>Droits CSH Replacement LTIP</i>								
Whaling, Mark Driscoll	7	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 848)		BC
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Bieber, Corey B. Solium	5 PI	O	2021-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 278	38.9300	AB
Canadian Natural Resources Limited	1	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	38.6114	AB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	30.8009USD	AB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		AB
Frankiw, Allan E Solium Capital	5 PI	O	2021-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 211	38.9300	AB
Laut, Stephen W.	4	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.8250	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.5000	AB
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.8250	AB
Mendes, Paul Martin Solium	5 PI	O	2021-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 605	38.9297	AB
Stagg, Kendall W.	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 211	38.9300	AB
Zabek, Robin Sean Robin Zabek	5 PI	O	2021-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 211	38.9297	AB
<i>Options</i>								
Yee, Betty	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	257	38.9297	AB
<b>Canadian Oil Recovery &amp; Remediation Enterprises Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
AYOUB, ANTON MICHEL	4	O	2021-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Canadian Western Bank</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rawji, Irfhan Abdulaziz	4	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 400	32.2500	AB
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Protti, Raymond Joseph	4	O	2021-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	377		AB
<b>Canfor Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hislop, Barbara	4	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 200)	28.7286	BC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 800)	28.9752	BC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 000)	29.1452	BC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 800)	29.8200	BC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	30.5667	BC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 200)	30.7063	BC
<b>Cannara Biotech Inc. (formerly, Dunbar Capital Corp.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Krivorot, Zohar	4, 5							
Javaa Private Equity Inc.	PI	O	2018-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2018-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M'	2018-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Canuc Resources Corporation</b>								
<i>Options</i>								
Li, Hao	5	O	2018-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3500	ON
Samnani, Khadjiah	5	O	2018-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>CanWel Building Materials Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doman, Amar	4							
The Futura Corporation	PI	O	2021-01-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000		BC
		M	2021-01-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 050		BC
<b>Capstone Mining Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brack, George Leslie	8	O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	4.3300	BC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(121 100)	4.2680	BC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(478 900)	4.2858	BC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	4.3790	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Zimmer, Richard Norman	4	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	58 014	1.4400	BC
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	50 859	1.6800	BC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 014)	4.3500	BC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 859)	4.3500	BC
<b>Options</b>								
Zimmer, Richard Norman	4	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(58 014)	1.4400	BC
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(50 859)	1.6800	BC
<b>Celestica Inc.</b>								
<b>Performance Share Units</b>								
Phillips, Jason	5	O	2021-04-12	D	58 - Expiration de droits de souscription	(14 646)		ON
<b>Cenovus Energy Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Casey, Keith Michael	4							
Fidelity Joint Spousal Account	PI	O	2020-04-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	7.7573USD	AB
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	7.6873	AB
McKenzie, Jonathan Michael	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	7.7580USD	AB
<b>Cervus Equipment Corporation</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Busch, Catie	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Matthew Busch	PI	O	2021-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Actions ordinaires Deferred Shares</b>								
Busch, Catie	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Droits Performance Share Units TSR (PSUs) paid in Cash</b>								
Busch, Catie	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>CES Energy Solutions Corp.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
CES Energy Solutions Corp.	1	O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	165 000	1.7000	AB
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	381 826	1.7100	AB
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	1.6900	AB
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	47 900	1.6700	AB
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	165 000	1.6900	AB
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	62 800	0.1700	AB
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	47 900	1.6500	AB
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(922 526)	1.7000	AB
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(47 900)	1.7000	AB
<b>Restricted Share Units</b>								
Armour III, Spencer Davis	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	1.1915	AB
Aulicino, Anthony Michael	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	951	1.1915	AB
Baxter, Richard Lee	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 620	1.1915	AB
Cosby, Stella	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	1.1915	AB
Disney, Vernon James	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 594	1.1915	AB
Hooks, John Michael	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	1.1915	AB
Kitagawa, Kyle	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	1.1915	AB
Scherman, Philip	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	1.1915	AB
Simons, Thomas James	4, 5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 070	1.1915	AB
Zinger, Kenneth Earl	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 656	1.1915	AB
<b>CGI inc.</b>								
<b>Actions à droit de vote subalterne Classe A</b>								
Groupe CGI inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	103 400	96.6298	QC
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(103 200)		QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	100 700	98.4379	QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(103 700)		QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	103 500	96.5543	QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(103 400)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	96.1332	QC
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100 700)		QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 500	96.8925	QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(103 500)		QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	101 100	98.4968	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(104 000)		QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	100.4742	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100 500)		QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	99 800	100.1728	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(101 100)		QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	97 600	100.9808	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(99 000)		QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	99 200	100.1336	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(99 800)		QC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	99 800	100.0616	QC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(97 600)		QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	72 300	100.8789	QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(99 200)		QC
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	99 800	100.1316	QC
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	(99 800)		QC
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	100.4677	QC
	O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(72 300)		QC	
	O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	100.8339	QC	
	O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(99 800)		QC	
	O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(99 000)		QC	
	O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		QC	
<b>CI Financial Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
CI Financial Corp.	1	O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	325 000	17.6417	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(325 000)		ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	476 100	17.1797	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(476 100)		ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	750 000	16.9296	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(750 000)		ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	592 100	16.9250	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(592 100)		ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	17.4516	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	18.7449	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	18.6360	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	18.6161	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	144 500	18.3396	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(144 500)		ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	18.5345	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	18.3383	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		ON
<b>Cineplex Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Fitzgerald, Anne Tunstall	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	15 764		ON
Hughes, Scott	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	10 574		ON
Jacob, Ellis	4, 5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	104 439		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
McGrath, Daniel F.	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	43 531		ON
Moore, Sara Louise	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	10 183		ON
Nelson, Gordon	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	29 467		ON
Stanghieri, Fabrizio	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	13 316		ON
Watts, Kevin David	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	11 162		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Fitzgerald, Anne Tunstall	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 382		ON
Hughes, Scott	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 294		ON
Jacob, Ellis	4, 5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 160		ON
McGrath, Daniel F.	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 909		ON
Moore, Sara Louise	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 061		ON
Nelson, Gordon	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 538		ON
Stanghieri, Fabrizio	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 925		ON
Watts, Kevin David	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 643		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Cousins, Robert Matthew	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 922		ON
Dell, Allison Leah	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 216		ON
Fitzgerald, Anne Tunstall	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 691		ON
Hughes, Scott	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 147		ON
Jacob, Ellis	4, 5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 080		ON
McGrath, Daniel F.	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 955		ON
Moore, Sara Louise	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 030		ON
Nelson, Gordon	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 769		ON
Stanghieri, Fabrizio	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 963		ON
Watts, Kevin David	5	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 322		ON
<b>Cipher Pharmaceuticals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cipher Pharmaceuticals Inc.	1	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	18 200	1.3000	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(18 200)		ON
<b>Cogeco Communications Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Cogeco Communications Inc.	1	O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.6500	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.7600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.8400	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.8600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.8600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.9200	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.9400	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.9500	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.9600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.9800	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	400	118.9900	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	119.0000	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0300	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0400	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	119.0500	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0800	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0900	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.1000	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1200	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1500	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2500	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.2600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2700	QC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.3300	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.3400	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.3700	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.4000	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.4100	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.4200	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.4600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.4700	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.4900	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.5000	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.5400	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.5600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.5700	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.5800	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.5900	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.6000	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.6200	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.6400	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.6600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	119.6700	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.7600	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.9100	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.0800	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.3200	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.3300	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	700	117.9400	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	117.9600	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.0700	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1000	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.1700	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.2000	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.2100	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.2400	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.2500	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.2600	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.2700	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.2800	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.2900	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.3100	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.3200	QC
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.3300	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.3400	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	400	118.3500	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.3600	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.3700	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.4100	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.4300	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.4500	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.4600	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.4700	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.4800	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.5100	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.6000	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.6300	QC	
	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.6600	QC	



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.6700	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.7000	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.7600	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.7800	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.7900	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.8600	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.8900	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.9400	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.9600	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.9900	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.0000	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	119.0100	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0200	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	119.0300	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	119.0400	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	119.0500	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.0600	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0700	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1000	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1100	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1300	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.1900	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	119.2100	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2200	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.2400	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2500	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.2600	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2700	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2800	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2900	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.3000	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.3100	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.3200	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.3500	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	119.6900	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.0800	QC
	O		2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.0900	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	117.5100	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	117.5100	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	117.5900	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	117.6500	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	117.6700	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	117.7100	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	117.7400	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	900	117.8300	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	117.8400	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	118.0000	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.0100	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.0300	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.0400	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.0600	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.0800	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.0900	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1000	QC
	O		2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1100	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1200	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1400	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1500	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1600	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	400	118.1700	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.1900	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	118.2100	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.2700	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.2900	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	118.3000	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.3100	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	118.3300	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.3700	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.4600	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.5800	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.6200	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	118.7000	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	118.9300	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.0400	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	119.1500	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2400	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	119.2500	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.2600	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.3600	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.4000	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	119.7300	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	119.7900	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.0000	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.1500	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(174 100)		QC
<b>Constellation Software Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leonard, Mark Henri	4, 5							
Industrial Alliance	PI	O	2021-03-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(60)		ON
<b>Corporation Métaux Précieux du Québec</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meilleur, Jean-Francois	4, 5							
REER	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2200	QC
		O	2021-04-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	0.2200	QC
<b>Corporation Minière Fokus (anciennement, Exploration Fieldex inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rainville, Jean	4, 5	O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1650	QC
<b>Corporation Ressources Pershimex</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bureau, Loïc	4							
CELI	PI	O	2021-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0375	QC
<b>Corporation TC Énergie</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eckert, James	7	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	521	46.9860USD	AB
Hendy, Ralph Ian	7	O	2020-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	60.5000	AB
RRSP Account	PI	M	2020-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	60.5000	AB
		M	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	58.9000	AB
		M	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	58.9500	AB
		O	2017-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
The Trustee of TransCanada's Savings Plan	PI	O	2021-04-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	58.9000	AB
		O	2021-04-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	58.9500	AB
Sunderji, Fareen	7	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	59.2325	AB
Sweeney, Neil	7	O	2020-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	59.0300	AB
<b>Crescita Therapeutics Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crescita Therapeutics Inc.	1	O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.7000	ON
		O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
<b>Crew Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BOWMAN, JAMIE	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	117 150	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 525	1.0700	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 155)	1.0800	AB
Brussa, John Albert	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 833	1.0800	AB
Dever, Paul Andrew	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	97 650	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 275	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 810)	1.0800	AB
Evers, Kevin Gordon	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	97 650	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 694)	1.0800	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 275	1.0770	AB
FISCHER, KURTIS	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	105 000	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 500	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 086)	1.0800	AB
Leach, John Glenn	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	136 675	1.0800	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 000)	1.1340	AB
Miller, Mark Thomas	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	105 000	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 500	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 086)	1.0800	AB
Nielsen, Karen	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 833	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 222)	1.0800	AB
Shay, Ryan	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 833	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 222)	1.0800	AB
Shwed, Dale Orest	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	195 250	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 542	1.0770	AB
Smith, David G.	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 833	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 222)	1.0800	AB
Taylor, James A	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	177 150	1.0770	AB
		M	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	117 150	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 525	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 155)	1.0800	AB
<i>Performance Awards</i>								
BOWMAN, JAMIE	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 575)		AB
Dever, Paul Andrew	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 825)		AB
Evers, Kevin Gordon	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 825)		AB
FISCHER, KURTIS	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 500)		AB
Leach, John Glenn	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 575)		AB
Miller, Mark Thomas	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 500)		AB
Shwed, Dale Orest	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(97 625)		AB
Taylor, James A	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 575)		AB
<i>Restricted Awards</i>								
BOWMAN, JAMIE	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 525)		AB
Brussa, John Albert	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 833)	1.0800	AB
Dever, Paul Andrew	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 275)		AB
Evers, Kevin Gordon	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 275)		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
FISCHER, KURTIS	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 500)		AB
Leach, John Glenn	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 525)		AB
Miller, Mark Thomas	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 500)		AB
Nerland, Dennis Leroy	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 833)	1.0800	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 833	1.0770	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 833)		AB
Nielsen, Karen	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 833)		AB
Shay, Ryan	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 833)		AB
Shwed, Dale Orest	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 542)		AB
Smith, David G.	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 833)		AB
Taylor, James A	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 525)		AB
<b>Denison Mines Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hochstein, Ronald F.	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 666	1.5200	ON
Stéfan, Catherine Jean Garrett	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34 333	1.3800	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Hochstein, Ronald F.	4	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 666)		ON
Stéfan, Catherine Jean Garrett	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(34 333)	1.3800	ON
<b>Dexterra Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Landy, Simon	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.9340	AB
<b>Dollarama Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
David, Gregory	4	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	12 000	6.2950	QC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	55.7394	QC
Rossy, Neil George	4, 5	O	2021-04-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(376 565)	56.0000	QC
GRI Investments Inc.	PI	O	2021-04-08	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(618 369)	56.0000	QC
The Rossy Foundation	PI	O	2021-04-08	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 205 066)	56.0000	QC
<i>Options</i>								
David, Gregory	4	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	6.2950	QC
<b>DREAM Unlimited Corp.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
DREAM Unlimited Corp.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 412	22.7720	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(25 412)		ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.9725	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.3822	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.1740	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	119 412	22.2657	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(119 412)		ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 712	22.4953	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 712)		ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 112	22.5000	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 112)		ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	9 912	22.5000	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(9 912)		ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 412	22.3709	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(25 412)		ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 412	22.4935	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 412)		ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	87 212	22.6667	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	(87 212)		ON
<b>Dundee Corporation</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
Initié								
Porteur inscrit								
<b>Actions à droit de vote subalterne Class A</b>								
Dundee Corporation	1	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 071 714	1.4120	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 071 714)	1.4120	ON
Molson, Andrew	4	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.4597	ON
<b>East Africa Metals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Andrew Lee	4, 5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3050	BC
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3550	BC
Waller, Sean Ivor	4	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3600	BC
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3700	BC
<b>Elixer Ltée.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Haddad, Mazen	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(139 000)	0.0200	QC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 000)	0.0200	QC
<b>Emera Incorporated</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Janega, Richard	5	O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 450)	56.6220	NS
<b>Emerald Health Therapeutics, Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hepburn, Jennifer	5	O	2021-04-01	D	36 - Conversion ou échange	2 500	2500.0000	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Hepburn, Jennifer	5	O	2021-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		BC
<b>Empire Company Limited</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Medline, Michael Bennett	4, 5	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	55 062		NS
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 062)	40.2282	NS
St-Laurent, Pierre	5	O	2021-04-05	D	51 - Exercice d'options	2 137		NS
		O	2021-04-05	D	51 - Exercice d'options	916		NS
		O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	40.0000	NS
		O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53)	39.9500	NS
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	3 593		NS
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 593)	40.4000	NS
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	3 574		NS
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 574)	40.2000	NS
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	21 775		NS
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 775)	40.3000	NS
Vels, Michael Harold	5	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	42 357		NS
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 357)	40.2284	NS
<i>Options</i>								
Medline, Michael Bennett	4, 5	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	(89 549)		NS
St-Laurent, Pierre	5	O	2021-04-05	D	51 - Exercice d'options	(4 893)		NS
		O	2021-04-05	D	51 - Exercice d'options	(3 837)		NS
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(7 362)		NS
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(7 362)		NS
		O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(41 316)		NS
Vels, Michael Harold	5	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	(80 000)		NS
<b>Endeavour Mining Corporation</b>								
<i>Deferred Share Units (Cash payment on Redemption)</i>								
Askew, James	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 858	20.1400USD	BC
Baker, Alison	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	496	20.1400USD	BC
Beckett, Michael E.	4, 5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 543	20.1400USD	BC
Bianchi, Sofia	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	647	20.1400USD	BC
Biggar, William John	4	O	2021-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	344	20.1400USD	BC
Mahler, Livia	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 277	20.1400USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Mimran, David Jacques	4	O	2021-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148	20.1400USD	BC
Wheatley, Frank David	4	O	2021-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	344	20.1400USD	BC
Zongo, Tertius	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	817	20.1400USD	BC
<b>Energy Fuels Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Higgs, Dennis	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.8000	ON
<b>Entreprises internationales de prospection</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Walter, Martin	4, 5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1200	QC
<b>Equinox Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beaty, Ross J.	4	O	2021-04-07	D	36 - Conversion ou échange	4 000 000		BC
<i>Subscription Receipts</i>								
Beaty, Ross J.	4	O	2021-04-07	D	36 - Conversion ou échange	(4 000 000)		BC
<b>Evertz Technologies Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patel, Rakesh Thakor	7	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	15.1000	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	15.5500	ON
<b>Exploration Azimut inc.</b>								
<i>Options</i>								
Lulin, Jean-Marc	4, 5	O	2021-01-15	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.8000	QC
		O	2021-03-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.9800	QC
<b>Exploration Puma Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1850	QC
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1850	QC
		O	2021-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1800	QC
		O	2021-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1800	QC
		O	2021-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1750	QC
<b>Exploration Typhon Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
Dufour, Yves	4							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.0650	QC
		O	2021-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 000	0.0650	QC
		O	2021-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 000	0.0600	QC
Morin, Ghislain	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.0650	QC
		O	2021-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 000	0.0650	QC
		O	2021-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 000	0.0600	QC
ROY, SERGE	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.0650	QC
		M	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.0650	QC
		O	2021-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 000	0.0650	QC
		O	2021-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 000	0.0600	QC
<b>Exro Technologies Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Johnsson, Terence	4	O	2021-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	450 000		AB
<b>Fairfax Financial Holdings Limited</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	1	O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	48 000	524.8500	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(48 000)		ON
<b>Fairfax India Holdings Corporation</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax India Holdings Corporation	1	O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	122 550	12.4500USD	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(122 550)		ON
<b>Fancamp Exploration Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
Mehra, Ashwath	4	O	2018-01-15	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.1500	BC
<b>Fiducie d'impact Dream (formerly Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream)</b>								
<i>Parts</i>								
Dream Impact Trust	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2166	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2998	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3430	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2970	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.1800	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2082	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2634	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2520	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2822	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2648	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3204	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3708	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3508	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3716	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3812	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.4000	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3196	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3176	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2864	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3042	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.3363	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2890	ON
		O	2021-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2717	ON
		O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Fiducie Immeuble Firm Capital</b>								
<i>Parts</i>								
Poklar, Sandy Ivan Spousal RRSP	4, 5 PI	O O	2012-11-29 2021-04-13	C C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché			ON ON
<b>Filo Mining Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yip, Jeffrey Patrick	5	O M O	2021-04-06 2021-04-06 2021-04-06	D D D	51 - Exercice d'options 51 - Exercice d'options 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 300 75 300 (75 300)	75300.0000 2.0000 3.3300	BC BC BC
<i>Options</i>								
Yip, Jeffrey Patrick	5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(75 300)	2.0000	BC
<b>Firan Technology Group Corporation</b>								
<i>Droits PSU's</i>								
CLARK, BRYAN	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		ON
<b>Firm Capital Mortgage Investment Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baril, Boris	5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.0000	ON
<b>First Majestic Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Figuerola, Jose Luis	5	O O O	2021-04-09 2021-04-09 2021-04-08	D D D	51 - Exercice d'options 51 - Exercice d'options 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 250 6 250 (12 500)	9.0300 15.9300 22.0000	BC BC BC
Kulla, Gregory Kenneth	5	O O	2021-04-08 2021-04-08	D D	51 - Exercice d'options 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 250 (16 250)	8.1800 21.9000	BC BC
Lillico, Connie	5	O O	2021-04-08 2021-04-08	D D	57 - Exercice de droits de souscription 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 333 (2 333)		BC BC
Liu, Karen	5	O O O	2021-04-08 2021-04-08 2021-04-08	D D D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 51 - Exercice d'options 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 908) 25 000 (25 000)	22.0000 15.5600 22.0000	BC BC BC
Polman, Raymond L.	5	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	21.5997	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Lillico, Connie	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 333)		BC
<i>Options</i>								
Figuerola, Jose Luis	5	O O	2021-04-09 2021-04-09	D D	51 - Exercice d'options 51 - Exercice d'options	(6 250) 6 250	9.0300 15.9300	BC BC
Kulla, Gregory Kenneth	5	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(16 250)	8.1800	BC
Liu, Karen	5	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	15.5600	BC
<b>First Mining Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Engquist, Kenneth	5	O M	2021-04-07 2021-04-07	D D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000 40 000	0.3600 0.3600	BC BC
<b>First National Financial Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
First National Securities Corporation	3	O O	2021-04-07 2021-04-07	D D	47 - Acquisition ou aliénation par don 47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 021) (1 021)	49.0100 49.0100	ON ON
FNSC Holdings Inc.	3	O O	2021-04-07 2021-04-07	D D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 021 1 021	50.0600 50.0600	ON ON
Smith, Stephen First National Securities Corporation	4, 7, 5 PI	O O	2021-04-07 2021-04-07	I I	47 - Acquisition ou aliénation par don 47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 021) (1 021)	49.0100 49.0100	ON ON
FNSC Holdings Inc.	PI	O O	2021-04-07 2021-04-07	I I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 021 1 021	50.0600 50.0600	ON ON
<b>Fission Uranium Corp.</b>								
<i>Options</i>								



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Sammartino, Chris	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.1100	AB
		O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.1269	AB
		O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.1322	AB
<b>Fonds de Placement Immobilier Nexus</b>								
<i>Class B Units of Nobel REIT LP exchangeable 1-1 for Units</i>								
1803299 Ontario Inc.	3	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD</b>								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI	2021-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 801	16.9800	ON
		O	2021-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(821)	16.9800	ON
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	16.9800	ON
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	16.9800	ON
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 957	16.9800	ON
Simpson, John H.	5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42)	16.9800	ON
<b>Freshii Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Freshii Inc.	1	O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	1.9150	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	1.9709	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	1.9951	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.0091	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	1.9989	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	2.0435	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	2.0470	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	2.0664	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.0990	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	2.0702	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	2.0579	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	2.1133	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.1381	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.1875	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.2246	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.1762	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 254	2.1563	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	2.1457	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	2.1585	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	1.9150	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)	1.9709	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	1.9951	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.0091	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	1.9989	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	2.0435	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)	2.0470	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)	2.0664	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.0990	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	2.0702	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	2.0579	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	2.1133	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.1381	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.1875	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.2246	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.1762	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 254)	2.1563	ON
<b>Frontera Energy Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frontera Energy Corporation	1	O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	6.7816	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)	6.7816	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	6.4192	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(23 400)	6.4192	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	6.1014	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)	6.1014	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	24 100	6.2076	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(24 100)	6.2076	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	24 800	6.0480	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	(24 800)	6.0480	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	6.2496	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	(24 000)	6.2496	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	6.1130	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)	6.1130	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	6.3150	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(23 700)	6.3150	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	23 800	6.2818	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(23 800)	6.2818	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	23 800	6.3303	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(23 800)	6.3303	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	6.4042	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(23 400)	6.4042	ON
<b>Fury Gold Mines Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ilyas, Salisha	5	O	2021-01-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	1.5700	ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	1.5790	ON
Timmins, Michael	4, 5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	1.5900	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	1.6000	ON
<i>Options</i>								
Clark, Forrester	4	O	2021-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-02	D	50 - Attribution d'options	130 000	1.5300	ON
<b>George Weston Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	1	O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	54 142	97.5745	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	99.2462	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	38 600	99.9850	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	100.8961	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	52 554	100.9707	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	54 142	101.7314	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	102.1655	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	54 142	108.0106	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	106.9221	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	107.2500	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	54 142	108.4928	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	54 142	109.2432	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(245 238)		ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(177 642)		ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(108 284)		ON
<b>Glacier Media Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
BURGUNDY ASSET MANAGEMENT LTD. Burgundy Asset Management Ltd.	3 PI	O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(425 000)	0.5250	BC
<b>Global Innovation Dividend Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	14.2325	AB
<b>goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Appel, Jason	5	O	2021-04-09	D	35 - Dividende en actions	59	129.3300	ON
M.Appel	PI	O	2021-04-09	I	35 - Dividende en actions	9	129.3300	ON
Malorie Appel	PI	O	2021-04-09	I	35 - Dividende en actions	1	129.3300	ON
TFSA - J. Appel	PI	O	2021-04-09	I	35 - Dividende en actions	16	129.3300	ON
TFSA - M. Appel	PI	O	2021-04-09	I	35 - Dividende en actions	8	129.3300	ON
Cooper, David Thomas	4	O	2021-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(590)		ON
TFSA - David Cooper	PI	O	2019-01-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	590		ON
Mullins, Jason	5	O	2021-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 879		ON
RRSP - J. Mullins	PI	O	2021-04-09	I	35 - Dividende en actions	51	129.3300	ON
TFSA - J. Mullins	PI	O	2021-04-09	I	35 - Dividende en actions	11	129.3300	ON
Poole, Steven Donald	5	O	2021-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(825)		ON
RRSP	PI	O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	215		ON
TFSA - Steven Poole	PI	O	2018-03-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	610		ON
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Appel, David Harry	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	351	129.3300	ON
Basian, Karen	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	131	129.3300	ON
Deakin, Tara	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	129.3300	ON
Doniz, Susan	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	129.3300	ON
Ingram, David	4, 5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	129.3300	ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	402	129.3300	ON
Moore, James	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	129.3300	ON
Morrison, Sean	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	129.3300	ON
<i>Restricted Share Unit</i>								
Mullins, Jason	5	O	2021-04-07	D	59 - Exercice au comptant	(9 512)	121.8000	ON
		O	2021-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 879)		ON
<b>Goodfood Market Corp.</b>								
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Christopher, Gregory	5	O	2021-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lawandi, Rania	5	O	2021-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 574		QC
<i>Options</i>								
Christopher, Gregory	5	O	2021-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Great-West Lifeco Inc.</b>								
<i>Executive Performance Share Units</i>								
Rullo, Steven Michael	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
<i>Options Common Share - Stock Options</i>								
Rullo, Steven Michael	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
<b>Group Forage Major Drilling Group International Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Gignac, Louis-Pierre	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	763		NB
<b>Groupe Colabor Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Briscoe, Robert John	4, 5, 3	O	2021-03-17	D	36 - Conversion ou échange	129 200	2.5000	QC
Robraye Management Ltd.	PI	O	2021-03-17	I	36 - Conversion ou échange	138 400	2.5000	QC
<i>Débetures convertibles 6.00 échéance le 13 octobre 2021</i>								
Briscoe, Robert John	4, 5, 3	O	2021-03-17	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 323 000.00)	2.5000	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Robraye Management Ltd.	PI	O	2021-03-17	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 346 000.00)	2.5000	QC
<b>GROUPE KDA INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lemieux, Marc	4, 5, 3	O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1750	QC
<b>Groupe Stingray Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Stingray Group Inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	7.0188	QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	6.9409	QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	45 400	6.9155	QC
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	6.7948	QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	6.7595	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	6.9507	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	6.9732	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	6.9943	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1105	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2289	QC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2974	QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2597	QC
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2281	QC
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1682	QC
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1383	QC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1718	QC
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.0883	QC
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.0854	QC
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1971	QC
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2079	QC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2116	QC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1648	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1433	QC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(403 400)		QC
<b>Groupe TMX Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fortin, Luc	5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	1 500	72.2300	ON
<i>Options</i>								
Fortin, Luc	5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	72.2300	ON
<b>Groupe Vision New Look Inc. (auparavant Lunetterie New Look Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Echenberg, Paul S. 12900670 Canada Inc.	4, 6	PI	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	255 000		QC
Eckvest Equity ULC	PI	O	2021-04-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(255 000)		QC
Pearson, Charles Emmett 12901145 Canada Inc.	4, 6	PI	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	60 000		QC
Norjem Capital Inc.	PI	O	2021-04-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(60 000)		QC
<b>Groupe WSP Global Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dumas, Marie-Claude DSUs / UADs	7	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Dumas, Marie-Claude Options	7	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Dumas, Marie-Claude Performance Share Unit	7	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Dumas, Marie-Claude	7	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Restricted Shares Units</i>								
Dumas, Marie-Claude	7	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>GVIC Communications Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires Class B Voting</i>								
Johnston, Robert Bruce	3	O	2021-04-09	D	36 - Conversion ou échange	(1 205 800)		BC
<b>Hardwoods Distribution Inc.</b>								
<i>Restricted Shares</i>								
Bull, Peter Morris	3	O	2021-04-01	D	46 - Contrepartie de services	3 779	31.7500	BC
<b>HIVE Blockchain Technologies Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Daubaras, Darcy Glenn	5	O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.1800	BC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.2400	BC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.0400	BC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.1900	BC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.1000	BC
<i>Options</i>								
Thornblad, Karin Johanna	7	O	2020-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
<b>Home Capital Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Home Capital Group Inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	31.9900	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	31.5600	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	31.8000	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	31.5800	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	19 600	31.7500	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	32.1700	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	32.2400	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	32.2500	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	32.2500	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	32.1700	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(60 900)		ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	32.7400	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	32.3200	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.9200	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(35 300)		ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.5400	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.8600	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.7300	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.5000	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.8600	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.4100	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.3200	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	30.6700	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		ON
<b>HPQ-Silicon Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drapeau, Noëlle	4, 5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	1.0500	QC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	1.0800	QC
<b>Huntington Exploration Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
WILSON, BRYAN HUGH	4, 5	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2400	AB

Bons de souscription Expiring 09/30/2005

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération			
Initié								
Porteur inscrit								
WILSON, BRYAN HUGH	4, 5	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Bons de souscription Expiring 10/22/2012								
WILSON, BRYAN HUGH	4, 5	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Options								
WILSON, BRYAN HUGH	4, 5	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	400 000		AB
<b>Hut 8 Mining Corp. (formerly, Oriana Resources Corporation)</b>								
Actions ordinaires								
Vaiopoulos, Demetrios	5	O	2021-04-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	76 676		ON
Droits Restricted Share Units								
Vaiopoulos, Demetrios	5	O	2021-04-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(165 000)		ON
<b>i-80 Gold Corp.</b>								
Actions ordinaires								
Begeman, John A.	4	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bellissimo, Eva	4	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Clayton, Ronald Wayne	4	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Downie, Ewan Stewart	4, 5	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.0500	ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0000	ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4400	ON
Einav, Arthur Avi	4	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Gilli, Matthew	5	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Gollat, Matthew	5	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.6000	ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4420	ON
Kristof, Brenton Andrew	5	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Seaman, John	4	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Snow, Ryan	5	O	2021-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Imperial Metals Corporation</b>								
Actions ordinaires								
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 520	3.9400	BC
Moeller, Larry G.	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 403	4.6100	BC
North, Janine Marie	4							
RRSP	PI	O	2021-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 543	4.6100	BC
Thompson, Randall	5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 104	3.9500	BC
Veitch, James Patrick	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 403	4.6100	BC
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 509	4.6100	BC
<b>Imperial Mining Group Ltd.</b>								
Actions ordinaires								
Belgravia Hartford Capital Inc.	3	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1800	QC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109 000	0.1800	QC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	291 000	0.1850	QC
<b>Indigo Books &amp; Music Inc.</b>								
Options								
Limbari, Andrea Julie	5	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>IntelGenx Technologies Corp.</b>								
Actions ordinaires								
Godin, André	5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5600	QC
Kenny, Tommy	7	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5600	QC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.5700	QC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5800	QC
Matzen, Dana	5	O	2016-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.6136	QC
<b>Inter Pipeline Ltd.</b>								
Droits Restricted Share Units								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Shaw, Richard A.	4	O	2021-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 753	17.8550	AB
		M	2021-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 358	17.8550	AB
<b>Interfor Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Interfor Corporation	1	O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	69 490	25.9214	BC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	55 590	25.9855	BC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(125 080)		BC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	88 590	27.4639	BC
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	88 590	26.6631	BC
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	88 590	25.2025	BC
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	83 700	23.9764	BC
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	83 300	25.9097	BC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	88 590	26.2710	BC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	85 990	27.4411	BC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(265 770)		BC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	41 990	27.8477	BC
<i>Droits SARs</i>								
FILLINGER, IAN	4, 5	O	2016-08-31	D	59 - Exercice au comptant	(11 000)		BC
<b>InterRent Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Deferred Units</i>								
Amirault, Paul	4	O	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 254		ON
		M	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 287		ON
Bouzanis, Paul	4	O	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 895		ON
		M	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 927		ON
Clancy, Michael Robert	5	O	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 125		ON
JUSSUP, WILLIAM JOHN	4	O	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 566		ON
Leslie, Ronald A.	4	O	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 927		ON
Pangborn, Cheryl Anne	4	O	2021-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 566		ON
<b>Jamieson Wellness Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hornick, Mark	4, 5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	31 941	26.0000	ON
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	9 698	20.1100	ON
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	32 042	25.7500	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 681)	38.1335	ON
<i>Options</i>								
Hornick, Mark	4, 5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(31 941)	26.0000	ON
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(9 698)	20.1100	ON
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(32 042)	25.7500	ON
<b>Kelt Exploration Ltd.</b>								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Gillis, David A.	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(17 500)	2.5500	AB
<b>Kinross Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Davis, Graeme M.	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	868	7.4500USD	ON
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 700	9.3600	ON
Grandy, Kathleen M.	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	619	9.3600	ON
Hicks, Scott J.	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 341	9.3600	ON
Longenecker, Nathan M.	5	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 846)	9.3200	ON
		M	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 887)	9.3200	ON
		O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	946	9.3600	ON
Mittler, Andreas	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 344	7.4500USD	ON
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 288	9.3600	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 384	7.4500USD	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	989	9.3600	ON



Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-	de	prise	Description de l'opération			
Initié		ration	l'opération					
Porteur inscrit Wiseman, Tara H.	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 353	9.3600	ON
<i>Options</i> Grandy, Kathleen M.	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Restricted Shares</i> Grandy, Kathleen M.	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Klondike Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i> Kennedy, Thomas John	4, 5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1000	BC
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>								
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i> Braca, Gregory B.	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 047	61.6300	ON
<b>LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE</b>								
<i>Actions ordinaires</i> Milic, Tom	7	O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.9255	ON
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.7917	ON
<b>La Societe de Gestion AGF Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires Class B</i> AGF EMPLOYEE BENEFIT PLAN TRUST	2	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	7.4570	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Cash</i> Goldring, Judy	4, 5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 234	6.6600	ON
Jackson, Charles Christopher	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 340	6.6700	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 434	6.7100	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Select Plan</i> Goldring, Judy	4, 5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	6.4000	ON
<i>Actions ordinaires ESP Vested</i> Goldring, Blake Charles	4, 5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 161	6.4000	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	666	6.4000	ON
Jackson, Charles Christopher	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	709	6.4000	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 493	6.4000	ON
<b>Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables</b>								
<i>Parts de fiducie</i> Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.7708	AB
		O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.8633	AB
		O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.9310	AB
		O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.9060	AB
<b>Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques</b>								
<i>Parts de fiducie</i> Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.5575	AB
<b>Les Compagnies Loblaw Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires</i> Loblaw Companies Limited	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	61.9028	ON
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	166 114	61.7400	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	62.5382	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	134 933	62.7000	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	62.6824	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	162 791	62.6400	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	63.7779	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	163 493	63.9500	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	64.4942	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	165 727	64.7000	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	65.3832	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	155 523	65.2100	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	65.7780	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	166 114	65.4800	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.0701	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	147 970	65.9900	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.0610	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	153 165	66.1000	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	65.5810	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	165 002	65.5400	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.0079	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	166 114	66.1600	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.9439	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	162 778	67.4200	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.7754	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	160 555	66.6800	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.6138	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	159 071	66.6400	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	66.9400	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	160 555	66.5900	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	149 410	67.0108	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	166 114	66.9500	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	53 817	68.6361	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	57 935	69.2900	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 074 053)		ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 297 811)		ON
<b>Les Industries Avcorp Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Kaler, Amandeep Singh	5	O	2021-04-12	D	52 - Expiration d'options	(1 720 000)		BC
Levi, David Ron	4, 6	O	2021-04-13	D	52 - Expiration d'options	(960 500)		BC
Otis, Elizabeth Field	4	O	2021-04-13	D	52 - Expiration d'options	(550 000)		BC
<b>Les Industries Dorel Inc.</b>								
<i>Droits Executive Deferred Share Units</i>								
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 924	12.6700	QC
Schwartz, Martin	4, 5, 3	O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 924	12.6700	QC
Segel, Jeffrey	4, 5, 3	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 924	12.6700	QC
<b>Les Métaux Canadiens Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frei, Beat	5							
Comfortra GmbH	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000		QC
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Berg, Donald	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 884	30.7700USD	QC
Bertrand, Maryse	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 164	30.7700USD	QC
Caira, Marc	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 804	30.7700USD	QC
Cunningham, Shirley Elizabeth	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 999	30.7700USD	QC
Goodman, Russell Andrew	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 915	30.7700USD	QC
Herington, Charles	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 804	30.7700USD	QC
JOBIN, Luc	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 887	30.7700USD	QC
Leavitt, Craig Ansel	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 804	30.7700USD	QC
Martin-Vachon, Anne	4	O	2021-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 804	30.7700USD	QC
<b>Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Etter, Gregory	4	O	2020-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 325	1.2200USD	BC
Everett, Calvin Clovis	5	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	1.5000	BC
O'Dea, Mark Gerard	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 365)	1.5200	BC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 500)	1.5200	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Options</i>								
Everett, Calvin Clovis	5	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5000	BC
<b>Lucara Diamond Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boldt, Zara Elizabeth	5	O	2021-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	100 000	0.7300	BC
<i>Droits Share Units</i>								
Boldt, Zara Elizabeth	5	O	2021-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(137 195)	0.7300	BC
<b>MAG Silver Corp.</b>								
<i>DSU</i>								
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2021-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 549	19.8700	BC
Barnes, Peter Derek	4	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	19.8700	BC
Mathieu, Susan	4	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	217	19.8700	BC
<b>Magna International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magna International Inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	109.4924	ON
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	86.4925USD	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	109.4672	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	86.7015USD	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	111.8359	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	88.5698USD	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	108.0853	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	85.5370USD	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	107.4800	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	85.1128USD	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	113.0308	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	89.2516USD	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	111.7176	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	88.3915USD	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	113.1980	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	89.5300USD	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	115.4534	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	91.8763USD	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	114.6886	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	91.7990USD	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(172 500)		ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(172 500)		ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	115.5549	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	92.5435USD	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	114.4002	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	91.8605USD	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	114.2444	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	91.8185USD	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	116.4054	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	93.2168USD	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	115.2941	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	92.1493USD	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(157 500)		ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(157 500)		ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	114.2978	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	91.2966USD	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	110.4286	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	87.9611USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	110.4508	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	87.8985USD	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	107.7408	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	85.5575USD	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	108.2224	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	86.0568USD	ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(172 500)		ON
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(172 500)		ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	108.9646	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	86.5092USD	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	110.7157	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	87.6330USD	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	111.3528	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	88.5651USD	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(115 000)		ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(115 000)		ON
<b>MCAN Mortgage Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cipollone, Floriana	5							
Computershare (ESOP - TFSA)	PI	O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	19	17.3178	ON
		O	2021-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	16.0221	ON
Computershare (ESOP)	PI	O	2021-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	70.7992	ON
		M	2021-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	70.7992	ON
		O	2021-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66	66.3716	ON
		M	2021-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	66.3716	ON
		O	2021-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73	73.1981	ON
		O	2021-03-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	74.0782	ON
		M	2021-03-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	74.0782	ON
		O	2021-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	16.0221	ON
		O	2021-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	17.3178	ON
		M	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	47	17.3178	ON
Doré, Glenn	4							
BMO Investorline (99192 Canada Limited)	PI	O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	13 399	17.3178	ON
National Bank Independent Network (RRSP)	PI	O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	67	17.3178	ON
Morphet, Gaelen Jane	4							
CIBC Investors Edge - (LIRA)	PI	M	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9350	ON
		M	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.9150	ON
		O	2018-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	68	17.3178	ON
CIBC Investors Edge - (RRSP)	PI	M	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.9350	ON
		O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	132	17.3178	ON
CIBC Investors Edge - (TFSA)	PI	M	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	15.9350	ON
		O	2018-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	53	17.3178	ON
Scotia itrade	PI	O	2020-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	276	11.0520	ON
		O	2020-07-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	12.5647	ON
		O	2020-10-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	247	13.1004	ON
		O	2021-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	218	15.2231	ON
		O	2021-04-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	212	16.0221	ON
		O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	490	17.3178	ON
Scotia itrade (LIRA)	PI	O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9350	ON
		O	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.9150	ON
Scotia itrade (RRSP)	PI	O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.9350	ON
Scotia itrade (TFSA)	PI	O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	15.9350	ON
Sutherland, Ian	4, 3							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Capital Tachane Inc.	PI	O	2021-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 268	16.5100	ON
		O	2021-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 839	16.6900	ON
Judy Sutherland Weaver, Karen H.	PI	O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 312	16.6900	ON
<b>4, 5</b>								
Computershare (ESOP)	PI	O	2021-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	114.4587	ON
		O	2021-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	107.3008	ON
		O	2021-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	114.8648	ON
		O	2021-03-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	14.4522	ON
		O	2021-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136	16.0221	ON
		O	2021-03-31	I	35 - Dividende en actions	316	17.3178	ON
<b>MCI OneHealth Technologies Inc.</b>								
<i>Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Christodoulou, George	4, 3	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2986	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.4748	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2850	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4520	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.3846	ON
<b>MEG Energy Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
KLESSE, William Robert	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	5.2960USD	AB
<b>Melcor Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Melcor Real Estate Investment Trust	1	O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 824	6.5000	AB
		O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.5000	AB
		O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.4996	AB
<b>Metamaterial Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lamda Guard Technologies Ltd.	3	O	2021-03-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	81 584	4.5100	ON
<b>METAUX GENIUS INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1880	QC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1850	QC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.1930	QC
<b>Metro inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boivin, Pierre	4	O	2021-03-08	D	35 - Dividende en actions	23	53.4870	QC
Metro inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	52.9000	QC
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.1360	QC
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	53.2180	QC
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		QC
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.8470	QC
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.2220	QC
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.7350	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.0570	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.3270	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.1360	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.1270	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.7340	QC
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.8700	QC
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	56.7380	QC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
<b>Meubles Leon Ltee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leon's Furniture Limited	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.5000	ON
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.5000	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.5000	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.5000	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.5000	ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.5000	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	20.0381	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)	20.0381	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	20.0461	ON
	M	O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	20.0461	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)	20.0461	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	20.3425	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(17 700)	20.3425	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	20.6000	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)	20.6000	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	19 600	20.5800	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(19 600)	20.5800	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.5947	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.5947	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 296	20.7459	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(17 296)	20.7459	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	21.1415	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 600)	21.1415	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	21.5000	ON
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	21.5000	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	21.7168	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	21.7168	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	22.4789	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	22.4789	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	22.5984	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)	22.5984	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.0000	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	23.0000	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	23.0000	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	23.0000	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	23.0000	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	23.0000	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	22.8342	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	22.8342	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	22.8521	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	22.8521	ON
<b>Microbix Biosystems Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marino, Martin	4	O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.6160	ON
Mambac Holdings Inc.	PI	O	2021-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.6200	ON
<b>Middlefield Can-Global REIT Income Fund</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.1500	AB
<b>Mines d'Or Dynacor Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mines d'Or Dynacor inc.	1	O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 845	1.8400	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	1.8700	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.8600	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.8500	QC
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(11 945)		QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	845	1.8500	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	1.9200	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	1.9100	QC
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(9 445)		QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.9200	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.9500	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.9300	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.9100	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 545	1.9400	QC
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 945)		QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	145	1.9400	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.9250	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	1.9200	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.9100	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	1.9300	QC
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(11 945)		QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 145	1.9000	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	1.9200	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	1.9300	QC
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(11 945)		QC
Teoli, Leonard	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.2300	QC
<b>Miniere Osisko Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Osisko Mining Inc.	1	O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	54 100	2.9992	ON
		O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(54 100)	2.9992	ON
		O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	251 100	3.0318	ON
		O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(251 100)	3.0318	ON
		O	2021-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	204 300	2.9999	ON
		O	2021-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(204 300)	2.9999	ON
		O	2021-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	3.0900	ON
		O	2021-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.0900	ON
<b>MINT Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	5.7490	AB
		O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.7850	AB
<b>Morguard Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robertson, Bruce Keith 1741848 Ontario Inc.	4 PI	O M	2021-04-07 2021-04-07	D I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000 5 000	118.0000 118.0000	ON ON
<b>Morien Resources Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morien Resources Corp	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	0.2000	NS
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.1900	NS
		O	2021-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	0.2000	NS
		O	2021-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0.1900	NS
<b>MRF 2021 Resource Limited Partnership</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Parts de société en commandite Class F Units</i>								
Lauzon, Robert	7	O	2021-04-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	25.0000	AB
<b>Mullen Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.4823	AB
		O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.3779	AB
		O	2021-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.3334	AB
		O	2021-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.3406	AB
		O	2021-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.2045	AB
<b>Nevada Exploration Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Hodges, Wade	4	O	2021-03-31	D	50 - Attribution d'options	660 000	0.1800	BC
<b>Noront Resources Ltd.</b>								
<i>Options common shares</i>								
Baker, Mark	5	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	431 273	0.2400	ON
Coutts, Alan	5	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	1 512 139	0.2400	ON
Flewelling, Stephen Bennett	5	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	906 870	0.2400	ON
Gladu, Jean Paul	4	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2400	ON
Liu, Bo	4	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2400	ON
Nolan, Glenn	5	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	401 183	0.2400	ON
Parisotto, Paul Anthony	4	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2400	ON
Pollesel, John Joseph	4	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2400	ON
Rieveley, Gregory Robert	5	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	816 183	0.2400	ON
Weston, Ryan	5	O	2021-04-08	D	50 - Attribution d'options	621 129	0.2400	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Baker, Mark	5	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 987		ON
Coutts, Alan	5	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 739		ON
Flewelling, Stephen Bennett	5	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 413		ON
		M	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 681		ON
Gladu, Jean Paul	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 895		ON
Nolan, Glenn	5	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 918		ON
Parisotto, Paul Anthony	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 672		ON
Pollesel, John Joseph	4	O	2020-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	117 648		ON
		M	2020-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	117 648		ON
		O	2020-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 417		ON
		M	2020-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 417		ON
		O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 715	0.2400	ON
		M	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 594	0.2400	ON
Quinlan, Matthew	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 448		ON
Rieveley, Gregory Robert	5	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 413		ON
<b>North American Construction Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires Performance Share Units</i>								
Veenstra, Jason William	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	134		AB
<i>Actions ordinaires Rights Performance Share Units</i>								
Lambert, Joseph Charles	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	218		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	121		AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	556		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	204		AB
McIntosh, Ronald A	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	692		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	182		AB
Pinney, Bryan Daniel	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	392		AB
Pollesel, John Joseph	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	99		AB
Saint-Laurent, Maryse C.	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	30		AB
Stan, Thomas Paul	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	118		AB



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
Porteur inscrit								
Veenstra, Jason William	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	27		AB
Williams, Kristina	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		AB
<b>Droits Performance Share Units</b>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	472		AB
<b>Performance Share Units</b>								
Kallay, David Grant	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	42		AB
Slator, Jordan	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	50		AB
<b>Restricted Share Units</b>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	207		AB
Kallay, David Grant	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	146		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	81		AB
Slator, Jordan	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		AB
Veenstra, Jason William	5	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	89		AB
<b>NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust</b>								
<b>Débetures convertibles NWH.DB.D</b>								
Petersen, Brian Kenneth	4							
Thunderstone Capital Inc.	PI	O	2020-01-15	I	59 - Exercice au comptant	(\$ 100 000.00)		ON
<b>Parts de fiducie</b>								
Dalla Lana, Paul	4, 5							
NorthWest Value Partners Inc.	PI	O	2021-04-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	395 257	12.6500	ON
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2021-04-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	395 257	12.6500	ON
<b>NORZINC LTD.</b>								
<b>Deferred Share Units</b>								
Brown, Shelley Ann Marie	4	O	2021-04-06	D	46 - Contrepartie de services	107 143	0.0700	BC
Flewelling, Stephen Bennett	4	O	2021-04-06	D	46 - Contrepartie de services	107 143	0.0700	BC
Perry, Anita	4	O	2021-04-06	D	46 - Contrepartie de services	107 143	0.0700	BC
Sugar, Gary A.	4	O	2021-04-06	D	46 - Contrepartie de services	107 143	0.0700	BC
Ward, Ian Richard	4	O	2021-04-06	D	46 - Contrepartie de services	107 143	0.0700	BC
Warwick, John Michael	4	O	2021-04-06	D	46 - Contrepartie de services	128 571	0.0700	BC
<b>Nova Royalty Corp.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Beedie, Ryan K	3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 834 000)		BC
BIV Holdings Ltd.	PI	O	2020-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 834 000		BC
<b>NOVAGOLD RESOURCES INC.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Walsh, Anthony P.	4	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	41 200	6.1600	BC
		O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(21 545)	11.7800	BC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 655)	11.7200	BC
<b>Options</b>								
Walsh, Anthony P.	4	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(41 200)	6.1600	BC
<b>Nuinsco Resources Limited</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Jones, Paul, Latimer	4, 5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.0200	ON
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0200	ON
<b>Nuvei Corporation</b>								
<b>Actions à droit de vote multiple</b>								
Caisse de dépôt et placement du Québec	3							
CDP Investissements inc.	PI	O	2021-03-24	I	36 - Conversion ou échange	(2 055 000)		QC
<b>Actions à droit de vote subalterne</b>								
Caisse de dépôt et placement du Québec	3							
CDP Investissements inc.	PI	O	2021-03-24	I	36 - Conversion ou échange	2 055 000		QC
		O	2021-03-24	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(2 055 000)	60.2200USD	QC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
Initié								
Porteur inscrit								
<b>Droits Deferred Stock Units</b>								
Hanley, Michael	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	373		QC
Lewin, David	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	448		QC
		M	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	524		QC
Mielke, Daniela	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	503		QC
		M	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	448		QC
Tremblay, Pascal	4, 6	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	524		QC
		M	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	503		QC
<b>Obsidian Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brydson, John	4	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.2195USD	AB
Hawkins, Mark Kristian Rodger	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 134	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 345)	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 406	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 075)	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 003	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 922)	1.8500	AB
Loukas, Stephen	4, 5	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	1.2992USD	AB
		O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 172	1.1930USD	AB
		O	2021-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.2283USD	AB
Scott, Peter D.	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 367	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(4 497)	1.8500	AB
Smith, Aaron	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 676	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(4 645)	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 100	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(6 768)	1.8500	AB
Sykes, Gareth Robin	5	O	2019-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 134	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 345)	1.8500	AB
<i>Restricted Share Units ("RSU")</i>								
Hawkins, Mark Kristian Rodger	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 134)	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 406)	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 003)	1.8500	AB
Scott, Peter D.	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 367)	1.8500	AB
Smith, Aaron	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 676)	1.8500	AB
		O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 100)	1.8500	AB
Sykes, Gareth Robin	5	O	2021-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 134)	1.8500	AB
<b>OceanaGold Corporation</b>								
<i>Droits</i>								
Sweeney, Paul Bristol	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 240	1.9000	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Gignac, Catherine	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 240	1.9000	ON
RABY, GEOFFREY WILLIAM	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 240	1.9000	ON
Reid, Ian MacNevin	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 240	1.9000	ON
<i>Droits Deferred Units</i>								
Nelsen, Craig Joseph	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 240	1.9000	ON
<i>Options</i>								
Dodds, Sandra Maree	4	O	2020-11-05	D	50 - Attribution d'options	62 273		ON
		M	2020-11-05	D	50 - Attribution d'options	67 273		ON
		O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 240	1.9000	ON
<b>Oceanic Iron Ore Corp.</b>								
<i>Options</i>								
Batalha, Christopher Ross	5	O	2021-04-05	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	0.2000	BC
Dean, Steven	4	O	2021-01-05	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	0.2000	BC
<b>Open Text Corporation</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Barrechea, Mark James	4, 5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	550	40.6879USD	ON
Blatt, Louis Allan	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	322	40.6879USD	ON
Jamieson, John David	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	40.6879USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	40.6879USD	ON
Ranganathan, Madhu	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	460	40.6879USD	ON
Rosen, Howard Daniel	5	O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	40.6879USD	ON
<b>Opsens inc.</b>								
<i>Options</i>								
Lavigne, Jean	4	O	2021-04-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.7100	QC
<b>Optiva Inc. (formerly Redknee Solutions Inc.)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne (Common shares redesignated-Apr/17)</i>								
Duggal, Anuroop	4	O	2020-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000	30.0000	ON
EdgePoint Investment Group Inc.	3							
Cymbria Corporation	PI	O	2021-04-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 322	30.0000	ON
EdgePoint Canadian Growth & Income Portfolio	PI	O	2021-04-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	79 700	30.0000	ON
EdgePoint Canadian Portfolio	PI	O	2021-04-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 218	30.0000	ON
Gow, Graham	4	O	2021-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000	30.0000	ON
Morris, Ryan	4							
Meson Capital Partners LLC	PI	O	2020-08-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	46 500	39.9000	ON
		O	2021-04-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	46 500	30.0000	ON
OceanLink Management Ltd.	3							
Cassini Partners, L.P.	PI	O	2021-04-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	93 942	30.0000	ON
OceanLink Partners Fund, LP	PI	O	2021-04-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	142 808	30.0000	ON
<i>Débitures 9.75 Secured PIK Toggle Debentures</i>								
EdgePoint Investment Group Inc.	3							
EdgePoint Global Growth & Income Portfolio	PI	O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 6 863 000.00	100.0000USD	ON
		O	2021-04-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 649 000.00	100.0000USD	ON
EdgePoint Variable Income Portfolio	PI	O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 137 000.00	100.0000USD	ON
		O	2021-04-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 649 000.00	100.0000USD	ON
<i>Droits</i>								
Duggal, Anuroop	4	O	2021-04-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)		ON
Gow, Graham	4	O	2021-04-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 000)		ON
<b>Oria Mining Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Albino, George Vincent	4	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)	4.8000	BC
Newmont Corporation	3							
Goldcorp Inc.	PI	O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.0000	BC
		O	2021-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 235)	5.0028	BC
<b>Park Lawn Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Millett, Daniel	5	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	34.7000	ON
<b>Partners Value Investments LP</b>								
<i>Parts de société en commandite Equity Limited Partnership Units</i>								
Partners Value Investments LP	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	56.0000	ON
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	56.0000	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	54.5000	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	54.5000	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	54.5000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	54.9400	ON
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	55.0000	ON
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	55.0000	ON
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	55.0000	ON
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	55.0000	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.0000	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(22 300)		ON
<b>Payfare Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Haber, Paul	4	O	2021-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	103 551		ON
<i>Options</i>								
Deslippe, Ryan Charles	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	250 000	7.2000	ON
Margiotta, Marco	4, 5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	300 000	7.2000	ON
McKenzie, Keith	4	O	2021-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.2000	ON
		M	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	7.2000	ON
Miller, Brian Charles	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000	7.2000	ON
Park, Charles	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	250 000	7.2000	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Deslippe, Ryan Charles	5	O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	25 000		ON
Graziadei, Kelly Keaveney	4	O	2021-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	7 500		ON
Haber, Paul	4	O	2021-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(103 551)		ON
Margiotta, Marco	4, 5	O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	30 000		ON
McKenzie, Keith	4	O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	5 000		ON
Miller, Brian Charles	5	O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	5 000		ON
Park, Charles	5	O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	25 000		ON
Shevelenko, Dmitry	4	O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	7 500		ON
Swann, Matthew James	4	O	2021-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-12	D	46 - Contrepartie de services	7 500		ON
<b>Pembina Pipeline Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Forrest, Jennifer	5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.9950	AB
<b>Peyto Exploration &amp; Development Corp.</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Davis, Brian	4	O	2021-03-01	D	35 - Dividende en actions	57		AB
		M	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57		AB
		O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79		AB
Fletcher, Gregory Scott	4	O	2021-03-01	D	35 - Dividende en actions	57	2.4500	AB
		M	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	2.4500	AB
		O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79		AB
Gray, Don	4	O	2021-03-01	D	35 - Dividende en actions	78		AB
		M	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78		AB
		O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110		AB
MacBean, Michael	4	O	2021-03-01	D	35 - Dividende en actions	61		AB
		M	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61		AB
		O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85		AB
Rossall, John Williamson	4	O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79		AB
<b>PharmaCielo Ltd. (formerly, AAJ Capital 1 Corp.)</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jimenez Jaramillo, Claudia	4	O	2020-07-03	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	45 000	0.7200	ON
		O	2020-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	1.3335	ON
		O	2021-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	23 256	2.1500	ON
<b>PHX Energy Services Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hibbard, Lawrence M.	4	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0100	AB
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>								
Freeman, Terrance	4	O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 665)		AB
		O	2021-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 051	2.9000	AB
Hibbard, Lawrence M.	4	O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 839)		AB
		O	2021-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 948	2.9000	AB
Hooks, John Michael	5	O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 426)		AB
		O	2021-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 827	2.9000	AB
Tetreault, Myron Arthur	4	O	2021-03-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 218)		AB
		M	2021-03-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 128)		AB
		O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 464)		AB
		O	2021-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 793	2.9000	AB
Thomas, Roger Dale	4	O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 246)		AB
		O	2021-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 801	2.9000	AB
<b>Pinnacle Renewable Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bassett, Vaughan Tod	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(65 000)	11.3000	BC
Spouse RRSP	PI	O	2021-04-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)	11.3000	BC
Bax, Scott Bernard	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 885)	11.3000	BC
Bell, Patrick Ward	4							
Brenda Bell	PI	O	2021-04-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(470)	11.3000	BC
TFSA	PI	O	2021-04-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)	11.3000	BC
Johnston, Andrea Louise	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 655)	11.3000	BC
Gabrielle Stewart Johnston	PI	O	2021-04-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 282)	11.3000	BC
Lauren Elsa Johnston	PI	O	2021-04-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 281)	11.3000	BC
MacDiarmid, John Hugh	4	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)	11.3000	BC
Visex Management Corporation	PI	O	2021-04-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 200)	11.3000	BC
McLennan, Rex John	4	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	11.3000	BC
Reitsma, Leroy Wayne	4, 5	O	2021-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 235 584)	11.3000	BC
Sangra, Ranjeev	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(534)	11.3000	BC
RRSP	PI	O	2021-04-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 500)	11.3000	BC
Strong, Erin	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 694)	11.3000	BC
<i>Options</i>								
Bassett, Vaughan Tod	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(281 168)	11.3000	BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-	de	prise	Description			
Initié		ration	l'opération		de l'opération			
Porteur inscrit								
Bax, Scott Bernard	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(254 425)	11.3000	BC
Johnston, Andrea Louise	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(283 251)	11.3000	BC
Khan, Adnan	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	11.3000	BC
Reitsma, Leroy Wayne	4, 5	O	2021-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(50 000)	9.5600	BC
Sangra, Ranjeev	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(70 000)	11.3000	BC
Strong, Erin	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(64 036)	11.3000	BC
<b>RSU</b>								
Bassett, Vaughan Tod	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	11.3000	BC
Bax, Scott Bernard	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 940)	11.3000	BC
Bell, Patrick Ward	4	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 194)	11.3000	BC
Davies, Duncan Kenneth	4, 5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(759)	11.3000	BC
Johnston, Andrea Louise	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 701)	11.3000	BC
Khan, Adnan	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 000)	11.3000	BC
MacDiarmid, John Hugh	4	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 188)	11.3000	BC
McLennan, Rex John	4	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 279)	11.3000	BC
O'Hagan, Jane	4	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 194)	11.3000	BC
Sangra, Ranjeev	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 000)	11.3000	BC
Strong, Erin	5	O	2021-04-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 494)	11.3000	BC
<b>Plaza Retail REIT</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Plaza Retail REIT	1	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8100	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8500	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8400	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8200	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8100	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8300	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8500	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8400	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8400	NB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8400	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8400	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8400	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.8600	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9000	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8900	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	150	4.0000	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0100	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	150	4.0100	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	150	4.0100	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	150	4.0000	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9900	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9700	NB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	150	3.9400	NB
<b>POET Technologies Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barnes, Kevin	5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	50 000		ON
Charbonneau, Peter D.	4	O	2018-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Listwin, Don	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Malinge, Jean-Louis	4	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	175 000		ON
Mika, Thomas	5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	75 000		ON
Tsiofas, Chris	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
YVC Holding Corporation	PI	M	2021-04-03	I	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
		O	2012-08-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Venkatesan, Suresh	4, 5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Warrior, Mohandas	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	175 000		ON
<i>Bons de souscription</i>								
Barnes, Kevin	5	O	2012-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	50 000		ON
Charbonneau, Peter D.	4	O	2018-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Listwin, Don	4	O	2018-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Malinge, Jean-Louis	4	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	175 000		ON
Mika, Thomas	5	O	2016-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	75 000		ON
Tsiofas, Chris	4	O	2012-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
YVC Holding Corporation	PI	M	2021-04-03	I	36 - Conversion ou échange	250 000		ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
		O	2012-08-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Venkatesan, Suresh	4, 5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Warrior, Mohandas	4	O	2015-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	175 000		ON
<b>Débetures convertibles</b>								
Barnes, Kevin	5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 20 000.00)		ON
Charbonneau, Peter D.	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)		ON
Listwin, Don	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)		ON
Malinge, Jean-Louis	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 70 000.00)		ON
Mika, Thomas	5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 30 000.00)		ON
Tsiofas, Chris	4							
YVC Holding Corporation	PI	O	2021-04-03	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)		ON
Venkatesan, Suresh	4, 5	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)		ON
Warrior, Mohandas	4	O	2021-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 70 000.00)		ON
<b>Options</b>								
Barnes, Kevin	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	250 000		ON
Charbonneau, Peter D.	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	143 750		ON
Lee, James	7	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	250 000		ON
Listwin, Don	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Malinge, Jean-Louis	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	112 500		ON
Mika, Thomas	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	450 000		ON
Rajgarhia, Vivek	5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	450 000		ON
Riley, Glen	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	112 500		ON
Tsiofas, Chris	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Venkatesan, Suresh	4, 5	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	650 000		ON
Warrior, Mohandas	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	112 500		ON
<b>Premier Gold Mines Limited</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Downie, Ewan Stewart	4	O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	15 000	2.9500	ON
<b>Primo Water Corporation (formerly, Cott Corporation)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Fowden, Jeremy Stephen Gary	5	O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(160)	16.9000USD	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(8 258)	16.9000USD	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(7 300)	16.9100USD	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(9 875)	16.9200USD	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(83)	16.9250USD	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 400)	16.9300USD	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	16.9400USD	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(101)	16.9000USD	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	16.9100USD	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	16.9200USD	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	16.9300USD	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	16.9400USD	ON
<b>PYROGENÈSE CANADA INC.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Abdalla, Andrew	4	O	2018-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.5200	QC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(54 900)	8.2087	QC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(44 300)	8.0517	QC
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(28 000)	8.0132	QC
Jha, Virendra	4	O	2019-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.5100	QC
Kafal, Rodayna	4	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 500)	8.2200	QC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(500)	8.2400	QC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 300)	8.2800	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	8.2900	QC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.3000	QC
PyroGenesis Canada Inc.	1	O	2021-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Options								
Abdalla, Andrew	4	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
		O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(250 000)		QC
Jha, Virendra	4	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		QC
Naccarato, Benio Annaldo	4	O	2021-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	200 000		QC
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3	O	2021-04-06	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
<b>Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)</b>								
Actions ordinaires								
Quarterhill Inc.	1	O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(33 900)		ON
		O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	2.5821	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	2.5927	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5809	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5560	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5352	ON
		O	2021-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(46 400)		ON
<b>Real Matters Inc.</b>								
Actions ordinaires								
Smith, Jason	4, 5	O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	14.7170	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.6127	ON
		M	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.3481	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.6127	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.0410	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.0923	ON
<b>Red Pine Exploration Inc.</b>								
Bons de souscription								
Yarie, Quentin	4	O	2019-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	287 500		ON
		M	2019-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	287 500		ON
Options								
Yarie, Quentin	4	O	2017-04-06	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1200	ON
		M	2017-04-06	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1200	ON
		O	2018-08-21	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
		M	2018-08-21	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
		O	2019-06-20	D	50 - Attribution d'options	937 500		ON
		M	2019-06-20	D	50 - Attribution d'options	937 500		ON
<b>Ressources Auxico Canada Inc.</b>								
Actions ordinaires								
Arsenault, Jacques	5	O	2021-04-13	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	0.2500	QC
<b>Ressources Teck Limitée</b>								
Class B Subordinate Voting Shares								
Thompson, John Francis Hugh	5	O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	90.7200	BC
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	90.6800	BC
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	90.8000	BC
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	90.6500	BC
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	90.4300	BC
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	90.0000	BC
		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC
		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	45.2400	BC
		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	45.1900	BC
		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	45.1500	BC
		O	2008-05-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2008-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	50.0700	BC	
		O	2008-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	50.0600	BC	
		O	2006-02-23	D	50 - Attribution d'options	6 000	66.4000	BC	
		O	2006-03-27	D	51 - Exercice d'options	1 675	13.3000	BC	
		O	2006-12-06	D	51 - Exercice d'options	8 000	25.0900	BC	
		O	2007-02-16	D	50 - Attribution d'options	6 000	87.4800	BC	
		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	25.0900	BC	
		O	2007-05-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 000	12.5450	BC	
		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	45.2800	BC	
		O	2007-05-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 000	22.6400	BC	
		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	66.4000	BC	
		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	45.2800	BC	
		O	2007-05-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 000	22.6400	BC	
		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	66.4000	BC	
		O	2007-05-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 000	33.2000	BC	
		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	87.4800	BC	
		O	2007-05-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 000	43.7400	BC	
		O	2007-05-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC	
		O	2008-02-14	D	50 - Attribution d'options	18 000	33.9700	BC	
		O	2008-05-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC	
		O	2009-02-19	D	50 - Attribution d'options	18 000	41.5000	BC	
		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC	
		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	28.2300	BC	
		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	28.2200	BC	
		O	2009-11-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC	
		O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	32.2100	BC	
		O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	32.2200	BC	
		O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	32.2300	BC	
		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.6400	BC	
		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	41.4700	BC	
		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	41.4800	BC	
		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	41.4900	BC	
		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC	
		O	2009-11-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	BC	
		O	2010-02-11	D	50 - Attribution d'options	7 800	35.5400	BC	
		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.6400	BC	
		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.6400	BC	
	BMO Nesbitt Burns	PI	O	2005-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
			O	2007-04-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	85.8466	BC
			O	2007-05-07	I	37 - Division ou regroupement d'actions	25		BC
		O	2008-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	47.9700	BC	
		O	2007-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	11.5100	BC	
<i>Options</i>									
Thompson, John Francis Hugh	5	O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC	
		O	2006-03-27	D	51 - Exercice d'options	1 675	19.3000	BC	
		O	2006-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 675	77.5000	BC	
		O	2006-12-06	D	51 - Exercice d'options	8 000	25.0900	BC	
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	90.7000	BC	
		O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	90.7000	BC	
<b>Restaurant Brands International Inc.</b>									
<i>Parts Restricted Shares</i>									
Cil, José E.	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	8 498		ON	
Domanko, Jonathan	7	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	75		ON	
Dunnigan, Matthew	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 937		ON	
Finazzo, Christopher	7	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 325		ON	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Friesner, Jacqueline	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	561		ON
Granat, Jill	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 305		ON
Keusch, Michele	7	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	55		ON
Kobza, Joshua	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	5 388		ON
Machado, Fernando De Araujo	7	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	2 371		ON
Schwan, Axel	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	919		ON
Shear, David Chan	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 577		ON
Siddiqui, Sami	5	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 355		ON
Sturm, Markus	7	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	803		ON
Tome, Vicente	7	O	2021-04-06	D	35 - Dividende en actions	78		ON
<b>Resverlogix Corp.</b>								
<i>Options</i>								
Biln, Norma	4	O	2021-04-02	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		AB
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Biln, Norma	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	19 563		AB
Lu, Shawn Shuguang	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	13 406		AB
McNeill, Kelly Bret	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	17 664		AB
To, Siu Lun	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	11 450		AB
Zuerblis, Kenneth	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	17 837		AB
<i>Restricted Share Units (RSU's)</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	220 700		AB
JOHANSSON, DR. JAN OVE	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		AB
Kulikowski, Ewelina	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 300		AB
Lebioda, Kenneth Eugene	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 100		AB
MCCAFFREY, DONALD J.	4, 5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	479 200		AB
Sweeney, Michael	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	163 000		AB
WONG, NORMAN C.W.	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		AB
<b>RF Capital Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wilson, Timothy James	5							
Christine Wilson	PI	O	2021-04-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Huang, Xi Shi	5							
EUPP	PI	O	2021-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>REUs for Employees</i>								
Huang, Xi Shi	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Rogers Sugar Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BERGMAME, Dean	4	O	2021-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 075	5.4500	BC
Collins, Gary	4	O	2021-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 075	5.4500	BC
Heskin, Michael Andrew	7	O	2021-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 075	5.4500	BC
Jewell, Donald	7	O	2021-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 075	5.4500	BC
MASLECHKO, WILLIAM STEPHEN	4	O	2021-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 075	5.4400	BC
Ross, M. Dallas H.	4	O	2021-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.4400	BC
<b>Roots Corporation</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Curran, Mary Ann	4	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 813		ON
David, Gregory	4	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 182		ON
Mavrinac, Richard P.	4	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 942		ON
Teitelbaum, Joel	4	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 521		ON
<i>Options</i>								
Kennedy, Mona	5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Roach, Meghan Claire	4, 5	O	2021-04-12	D	50 - Attribution d'options	422 000		ON
<b>Sagen MI Canada Inc.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Restricted Share Units</i>								
Hewat, Mary-Jo	5	O	2021-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 251)		ON
		M	2021-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 082)		ON
<b>SANDSTORM GOLD LTD.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
SANDSTORM GOLD LTD.	1	O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	188 700	7.7890	BC
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(800 366)		BC
<b>Sangoma Technologies Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Star2Star Holdings, LLC	3	O	2021-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Worthington, Norman A.	4, 3							
Star2Star Holdings, LLC	PI	O	2021-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Saputo Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fata, Anthony M.	4	O	2020-12-31	D	35 - Dividende en actions	106	32.2400	QC
<b>Savaria Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dumoulin, Sylvain	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.2500	QC
		O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	16.8900	QC
Tremblay, Alain	4	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	18.0700	QC
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	18.1245	QC
		O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	25 000	16.8900	QC
<i>Options</i>								
Dumoulin, Sylvain	4	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	16.8900	QC
Tremblay, Alain	4	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	16.8900	QC
<b>ScoZinc Mining Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
Mehra, Ashwath	4	O	2019-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2019-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-25	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.6000	BC
<b>SHAW COMMUNICATIONS INC.</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>								
Shaw Communications Inc.	1	O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 559 202	23.1758	AB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 559 202)		AB
<b>Shopify Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2021-04-05	D	51 - Exercice d'options	500	5.1700USD	ON
		O	2021-04-05	D	36 - Conversion ou échange	(500)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	545	22.4400USD	ON
		O	2021-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(545)	1182.5500USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2021-04-05	D	36 - Conversion ou échange	500		ON
		O	2021-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(500)	1175.0800USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-04-12	D	51 - Exercice d'options	2 800	62.1500USD	ON
		O	2021-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 800)	1209.9503USD	ON
7910240 Canada Inc.	PI	O	2021-04-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 000)	1203.9288USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-04-08	D	51 - Exercice d'options	(545)	22.4400USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2021-04-05	D	51 - Exercice d'options	(500)	5.1700USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-04-12	D	51 - Exercice d'options	(2 800)	62.1500USD	ON
<b>SILVERCORP METALS INC.</b>								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.6000	BC
		O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.4000	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	301 500		BC
Katusa, Marina	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		BC
Kong, David TokPay	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 000		BC
Liu, Yikang	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 000		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
<i>Options</i>								
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.4000	BC
		O	2021-04-07	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.6000	BC
<b>Societe Aurifere Barrick</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grobler, Riaan	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Heard, Glenn Farley	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Long Term Incentive Plan Awards</i>								
Grobler, Riaan	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Performance Granted Share Units (cash settled)</i>								
Grobler, Riaan	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Heard, Glenn Farley	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>								
Grobler, Riaan	5	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Source Energy Services Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Newell, Derrren James	5							
LIRA	PI	O	2017-04-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.7462	AB
		O	2021-04-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.7500	AB
RRSP	PI	O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.7450	AB
		M	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.7450	AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Hanlon, Alan Stewart	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 026		AB
Sharpe, Steven Blair	4	O	2021-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 533		AB
<b>SouthGobi Resources Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
Snetsinger, Allison	5	O	2021-04-13	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.1300	BC
<b>Stakeholder Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4800	BC
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.4600	BC
		O	2021-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5000	BC
<b>STEP Energy Services Ltd.</b>								
<i>Phantom Restricted Share Units</i>								
Kane, Joshua Maxwell	5	M	2021-03-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 602		AB
		O	2021-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Kane, Joshua Maxwell	5	O	2021-03-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 602		AB
<b>StorageVault Canada Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
StorageVault Canada Inc.	1	O	2021-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 143	3.9614	ON
		O	2021-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 372	3.9892	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(111 143)		ON
		O	2021-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 600	4.0000	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(72 372)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 100	3.9996	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(36 600)		ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(102 100)		ON
<b>Stria Lithium Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
York, Jeffrey	4, 3	O	2021-04-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	970 000	0.0500	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(830 000)	0.0550	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(137 000)	0.0550	ON
<i>Bons de souscription</i>								
York, Jeffrey	4, 3	O	2021-04-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	(970 000)		ON
<b>Suncor Energie Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Suncor Energy Inc.	1	O	2021-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	405 200	20.3990USD	AB
		O	2021-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(405 200)		AB
		O	2021-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403 000	20.5900USD	AB
		O	2021-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(403 000)		AB
		O	2021-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	378 300	20.9570USD	AB
		O	2021-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(378 300)		AB
		O	2021-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	372 800	21.2650USD	AB
		O	2021-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(372 800)		AB
		O	2021-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	360 000	22.0720USD	AB
		O	2021-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(360 000)		AB
		O	2021-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	358 300	22.0290USD	AB
		O	2021-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(358 300)		AB
		O	2021-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	359 400	21.9570USD	AB
		O	2021-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(359 400)		AB
		O	2021-03-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	355 400	22.2280USD	AB
		O	2021-03-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(355 400)		AB
		O	2021-03-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	343 200	23.0410USD	AB
		O	2021-03-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(343 200)		AB
		O	2021-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	339 800	23.4290USD	AB
		O	2021-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(339 800)		AB
		O	2021-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	343 300	23.3510USD	AB
		O	2021-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(343 300)		AB
		O	2021-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	350 000	22.8020USD	AB
		O	2021-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(350 000)		AB
		O	2021-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349 500	22.9780USD	AB
		O	2021-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(349 500)		AB
		O	2021-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	354 000	22.6350USD	AB
		O	2021-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(354 000)		AB
		O	2021-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	365 800	21.9770USD	AB
		O	2021-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(365 800)		AB
		O	2021-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368 300	21.6940USD	AB
		O	2021-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(368 300)		AB
		O	2021-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	370 000	20.7510USD	AB
		O	2021-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(370 000)		AB
		O	2021-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	374 800	21.2580USD	AB
		O	2021-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(374 800)		AB
		O	2021-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	386 000	20.6360USD	AB
		O	2021-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(386 000)		AB
		O	2021-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	373 400	21.2280USD	AB
		O	2021-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(373 400)		AB
		O	2021-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	378 000	21.0220USD	AB
		O	2021-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(378 000)		AB
		O	2021-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	378 800	20.9660USD	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(378 800)		AB
		O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376 300	21.0200USD	AB
		O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(376 300)		AB
<b>Superior Plus Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marquard & Bahls AG	3	O	2021-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 600	14.2886	ON
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115 300	14.4287	ON
		O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 600	14.4375	ON
		O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 500	14.4425	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	14.5000	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
BRADEEN, RICHARD	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	348		ON
Findlay, Randall J.	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	695		ON
Gottschalk, Patrick Edward	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	874		ON
Jordan, Mary	4	O	2021-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	348		ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Bechberger, Edward Joseph	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(96 040)	14.2700	ON
Engelen, John	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(34 489)	14.2700	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Bechberger, Edward Joseph	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(38 682)	14.2700	ON
Engelen, John	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(17 671)	14.2700	ON
<b>Surge Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Christie, Derek Wayne	5	O	2021-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 653	0.6500	AB
		O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 762	0.6100	AB
<b>Sustainable Innovation &amp; Health Dividend Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	9.2742	AB
		O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.3000	AB
		O	2021-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.3357	AB
<b>Taseko Mines Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Battison, Brian	5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	20 000	1.2500	BC
		O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.4400	BC
<i>Options</i>								
Battison, Brian	5	O	2021-04-06	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	1.2500	BC
<b>TeraGo Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gerber, Matthew	5	O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 428)		ON
<b>TerraVest Industries Inc. (formerly TerraVest Capital Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
PELLERIN, CHARLES	3							
9202-2599 Quebec Inc	PI	O	2021-04-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	16.7800	AB
Société Alexco S.E.N.C.	PI	O	2021-04-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	16.7800	AB
TerraVest Industries Inc.	1	O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	24 535	17.0000	AB
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.0000	AB
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.0000	AB
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.8500	AB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.0000	AB
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	17.0000	AB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(28 235)		AB
<b>Tervita Corporation</b>								
<i>Rights Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Cooper, John William	4, 5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(27 633)	4.7000	AB
Dawson, Robert	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(13 533)	4.7000	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Dietsche, Linda	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(11 233)	4.7000	AB
Erickson, Michael Steven	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(3 633)	4.7000	AB
Landfried, Darilyn Bree	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(3 867)	4.7000	AB
Lisch, Vincent	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(11 765)	4.7000	AB
		O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(2 026)	4.7000	AB
		O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(3 700)	4.7000	AB
Rudnitski, Rhonda Kimberly	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(3 633)	4.7000	AB
Thompson, Paula	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 665)	4.7000	AB
		O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(5 300)	4.7000	AB
Watts, Shad Allan	5	O	2021-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(3 633)	4.7000	AB
<b>The Bitcoin Fund</b>								
<b>Parts Class A</b>								
The Bitcoin Fund	1	O	2020-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	57.9000USD	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	57.9000USD	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	57.9000USD	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(19 700)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	57.9000USD	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	57.9000USD	ON
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 900)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	57.9000USD	ON
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	57.9000USD	ON
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	57.9000USD	ON
		O	2021-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	57.9000USD	ON
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	43 900	57.9000USD	ON
<b>The Ether Fund</b>								
<b>Parts Class A</b>								
Peters, Ashley Margaret	5	O	2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.9960USD	ON
<b>The North West Company Inc.</b>								
<b>Variable Voting and Common Voting Shares</b>								
The North West Company Inc.	1	O	2021-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 969	31.4910	MB
		O	2021-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 948	31.6585	MB
		O	2021-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 950	31.4689	MB
		O	2021-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 905	32.0182	MB
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 792	32.9674	MB
		O	2021-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(19 865)		MB
		O	2021-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 758	33.2756	MB
		O	2021-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 704	33.7557	MB
		O	2021-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 656	34.1931	MB
		O	2021-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 625	34.4923	MB
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 610	34.6301	MB
		O	2021-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(18 815)		MB
		O	2021-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 568	35.0394	MB
		O	2021-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 553	35.1952	MB
		O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 565	35.0677	MB
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 598	34.7490	MB
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 539	35.3230	MB
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(17 921)		MB
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 487	35.9046	MB
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	35.9900	MB
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 618	35.6983	MB



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	34.9119	MB
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	35.7830	MB
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(16 342)		MB
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		MB
<b>The Westaim Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Larson, Donald Dumford	7	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	2.1900USD	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	2.1920USD	ON
D. Larson Self Directed IRA	PI	O	2021-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	2.1729USD	ON
<b>Timbercreek Financial Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Timbercreek Asset Management LLC	2							
Timbercreek Mortgage Servicing Inc.	PI	O	2016-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 680	8.8000	ON
<b>Topicus.com Inc.</b>								
<i>Depository Receipts of Topicus.com Coöperatief Ordinary Unit</i>								
Dijkhuizen, Daan	4, 7, 5	O	2021-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-01-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	222 479		ON
Jan Knol, Hendrik	7	O	2021-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-01-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 455 819		ON
		O	2021-01-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 455 819)		ON
Stichting Familiefonds Ficos	PI	O	2021-01-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-01-05	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 455 819		ON
Noordeman, Paul	4, 7	O	2021-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-01-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	68 685		ON
		O	2021-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-01-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 000)		ON
Tom Noordeman	PI	O	2021-01-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-01-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	15 000		ON
<b>Total Energy Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Total Energy Services Inc	1	O	2021-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81 300	4.0241	AB
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(81 300)		AB
<b>TransAlta Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
JEFFERS, Scott Thomas	5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	12.2000	AB
Kousiniotis, John Harry	4, 5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	364	12.2000	AB
NOVELLI, Michael Jon	5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	12.2000	AB
Stack, Todd John	5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	12.2000	AB
Ward, Brent Vincent	5	O	2021-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	12.2000	AB
<b>Transcontinental inc.</b>								
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)</i>								
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	328	22.2900	QC
Guilbault, Benoît	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	22.2900	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	22.2900	QC
Marcoux, Isabelle	4	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	74	22.2900	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 293	22.2900	QC
Reid, Brian	7, 5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	233	22.2900	QC
Taschereau, François	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	34	22.2900	QC
<i>Unités d'actions différées liées au rendement (UADLR) (DPSU)</i>								
Depras, Magali	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	53	22.2900	QC
Guilbault, Benoît	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	72	22.2900	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	22.2900	QC
Martel, Lyne	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	22.2900	QC
Morin, Thomas Gaston Louis	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	547	22.2900	QC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)</i>								
Depras, Magali	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	22.2900	QC
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	549	22.2900	QC
Guilbault, Benoît	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	129	22.2900	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	609	22.2900	QC
Marcoux, Isabelle	4	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	549	22.2900	QC
Martel, Lyne	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	22.2900	QC
Morin, Thomas Gaston Louis	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	977	22.2900	QC
Morisset, Eric	5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	22.2900	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 110	22.2900	QC
Reid, Brian	7, 5	O	2021-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 301	22.2900	QC
<b>Trevalli Mining Corporation</b>								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Ball, Russell David	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	106 250	0.2000	BC
Gardiner, Jill Veronica	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.2000	BC
HULL, JEANE	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	106 250	0.2000	BC
ISSEROW, DAN	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	106 250	0.2000	BC
WILLIAMS, RICHARD	4	O	2021-04-05	D	46 - Contrepartie de services	106 250	0.2000	BC
<b>Trez Capital Senior Mortgage Investment Corporation</b>								
<i>Class A Shares</i>								
Windsor Private Capital Limited Partnership	3	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 400	1.9779	BC
<i>Voting Shares</i>								
Kupinsky, Jordan	4							
Windsor Private Capital	PI	O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 400	1.9779	BC
<b>Trican Well Service Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deemter, Klaas Siert	5	O	2021-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2021-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2021-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Trisura Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grant, Richard William	7	O	2021-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	219		ON
		O	2021-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122)	121.7700	ON
Kopecky, Paul Rodney	7	O	2021-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	219		ON
		O	2021-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79)	121.7700	ON
Sekine, Chris Yoshio	7	O	2021-03-31	D	51 - Exercice d'options	2 400	120.0888	ON
		O	2021-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	120.0888	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Grant, Richard William	7	O	2021-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(219)		ON
Kopecky, Paul Rodney	7	O	2021-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(219)		ON
<i>Options</i>								
Sekine, Chris Yoshio	7	O	2021-03-31	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	120.0888	ON
<b>True North Commercial Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cardy, Roland	4							
Alice Elizabeth Cardy Trust	PI	O	2021-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 096)	6.9020	ON
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 200	6.9232	ON
		O	2021-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	6.9800	ON
<b>Urbanimmersive inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caisse de dépôt et placement du Québec	3	O	2021-03-09	D	36 - Conversion ou échange	7 200 000	0.1250	QC
		O	2021-03-25	D	97 - Autre	77 273		QC
<i>Débitures convertibles</i>								
Caisse de dépôt et placement du Québec	3	O	2021-03-09	D	36 - Conversion ou échange	\$ 7 200 000.00	0.1250	QC
		M	2021-03-09	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 900 000.00)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>VALEO PHARMA INC.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Fasano, Frederic	5	O	2021-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.1500	QC
<b>Vermilion Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Donadeo, Lorenzo	4, 5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	450	9.0787	AB
Glemser, Lars William	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	697	9.0787	AB
Hatcher, Dion	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	652	9.0787	AB
Hergott, Terrance Gerald	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	676	9.0787	AB
Hicks, Curtis W.	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	955	9.0787	AB
Kerwin, Darcy Blake	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	567	9.0787	AB
Preston, Kyle	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	629	9.0787	AB
Tan, Jenson Jit-Chang	5	O	2021-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	697	9.0787	AB
<b>Victoria Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hill, Christopher Thomas	4	O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	28 000	7.5000	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	13.9500	ON
Rendall, Marty	5	O	2021-04-12	D	51 - Exercice d'options	40 000	7.5000	ON
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	14.0500	ON
<i>Options</i>								
Hill, Christopher Thomas	4	O	2021-04-09	D	51 - Exercice d'options	(28 000)	7.5000	ON
Rendall, Marty	5	O	2021-04-12	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	7.5000	ON
<b>Vior inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2021-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2150	QC
<b>VOTI Détection Inc. (formerly Steamsand Capital Corp.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
McGarr, Kevin	5	O	2021-04-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(118 000)		QC
R R S P	PI	O	2021-04-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	118 000		QC
<b>West Fraser Timber Co. Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2021-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 511	75.7133USD	BC
		O	2021-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 420	76.6127USD	BC
		O	2021-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	78.5543USD	BC
<b>Western Forest Products Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Western Forest Products Inc.	1	O	2021-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	1.7304	BC
		O	2021-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.7589	BC
		O	2021-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.7952	BC
		O	2021-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.8691	BC
		O	2021-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.8296	BC
		O	2021-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.7724	BC
		O	2021-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.7337	BC
		O	2021-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.8040	BC
		O	2021-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	1.8071	BC
		O	2021-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 295 000)		BC
<i>Deferred Share Units (Cash Settled)</i>								
Arthurs, James Douglas	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 124	1.9300	BC
Bird, Jane Marie	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 917	1.9300	BC
Cillis, Laura Ann	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 850	1.9300	BC
Phyfer, Cheri Marie	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 249	1.9300	BC
Waites, Michael T.	4	O	2021-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 611	1.9300	BC
<b>Westport Fuel Systems Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eprile, Brenda	4	O	2017-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 504	2.1700	BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié Porteur inscrit								
		M	2017-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 800	2.1700	BC
		O	2019-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.4300	BC
<b>Westshore Terminals Investment Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dudar, Glenn Dalziel	7	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 130)	19.8000	BC
<b>Whitecap Resources Inc.</b>								
<i>Performance Awards</i>								
Nerbas, Michael John	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Premji, Rafik	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Richardson, Timothy James	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-04-07	D	59 - Exercice au comptant	(60 000)		AB
Tweit, Travis Bjarne	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Whitehorse Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kong, David TokPay	6							
David T.W. Kong	PI	O	2021-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.7600	BC
		O	2021-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.7600	BC
<b>WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)</b>								
<i>Common Voting Shares</i>								
Ames, Aaron	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 440)	2.8210	NS
Bishop, James William	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 264)	2.8210	NS
Loi, Anne H.	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	2.8210	NS
Scherba, Joshua Charles	5	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 556)	2.8210	NS
<i>Variable Voting Shares</i>								
Ellenbogen, Eric	4	O	2021-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 392)	2.8210	NS
<b>Windfall Geotek Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Tribble, Nathan Aaron	4	O	2021-03-29	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2950	QC
<b>WPT Industrial Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Deferred LTIP Unit</i>								
Cimino, Matthew James	5	O	2021-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 540		ON
Frederiksen, Scott	4, 5	O	2021-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 149		ON
Gilats, Judd Korey	5	O	2021-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 012		ON
<i>Deferred Unit</i>								
Arkema, Milo Dwight	4	O	2021-04-07	D	46 - Contrepartie de services	1 684		ON
Cimino, Matthew James	5	O	2021-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 540		ON
DiNunzio, Luigi Rosario	4	O	2021-04-07	D	46 - Contrepartie de services	1 438		ON
Frederiksen, Scott	4, 5	O	2021-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 149		ON
Gilats, Judd Korey	5	O	2021-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 012		ON
Kavanagh, Sarah Baldwin	4	O	2021-04-07	D	46 - Contrepartie de services	1 512		ON
Smith, Stuart H.B.	4	O	2021-04-07	D	46 - Contrepartie de services	1 192		ON
Spackman, Pamela Jean	4	O	2021-04-07	D	46 - Contrepartie de services	1 241		ON
Wolf, Robert Thomas	4	O	2021-04-07	D	46 - Contrepartie de services	1 499		ON
<b>Zenabis Global Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meyer, Doris	5	O	2021-04-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	300 000		BC
<i>Droits RSU Rights</i>								
Meyer, Doris	5	O	2021-04-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(300 000)		BC
<b>Zymeworks Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Priour, James	5	O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 266		BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>		opé-	de	prise	Description			
Initié		ration	l'opération		de l'opération			
Porteur inscrit								
	O		2021-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(950)	27.9296USD	BC
<i>Droits</i>								
Priour, James	5	O	2021-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 266)		BC

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.



## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 8.

## Entreprises de services monétaires

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autres décisions
-

## 8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, L.R.Q., c. E-12.000001 (la « LESM »), prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Tribunal administratif des marchés financiers à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

#### 8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
939434-5295 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-09
DÉPANNEUR RB LONGUEUIL INC	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-12
INOVAQ CANADA INC.	Transfert de fonds	2021-04-09
MORREX INC.	Change de devises	2021-04-09
NETCO DIGITAL SERVICES INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-07
SYSTÈMES DE PAIEMENT CHECKOUT CANADA INC	Transfert de fonds	2021-04-12

### 8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date de cessation
1370-3079 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-12
4479386 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-07
9178-0841 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-12
9254-9484 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-12
9345-7893 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-12
ELITE FOREX INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-12
PARC SAFARI (2002) INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-04-07

### 8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information

## 8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



# 9.

## Régimes volontaires d'épargne-retraite

---

- 9.1 Avis et communiqués
  - 9.2 Réglementation
  - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire  
d'épargne-retraite
  - 9.4 Autres décisions
-

## 9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

## 9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 10.

## Agents d'évaluation du crédit

---

- 10.1 Avis et communiqués
  - 10.2 Réglementation et lignes directrices
  - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
  - 10.4 Sanctions administratives
  - 10.5 Autres décisions
-

## 10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.



### 10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

## 10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.